



CHÔMEURS EN FIN DE DROITS : OÙ VONT-ILS ?

BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE : D'OÙ VIENNENT-ILS ?

*Analyse longitudinale des parcours et des profils
des chômeurs arrivés en fin de droits de janvier à juin 2000 et
des personnes arrivées à l'aide sociale d'avril à décembre 2000
dans le canton du Valais*

OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI DU SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

Sion, juillet 2001

REMERCIEMENTS

MANDANT

- Département de l'économie, des institutions et de la sécurité par le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) du canton du Valais
- Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie par le Service de l'action sociale (SAS) du canton du Valais

GROUPE D'ACCOMPAGNEMENT

- Marco Dini, Chef du Service de l'industrie, du commerce et du travail
- Simon Darioli, Chef du Service de l'action sociale
- Martin Kalbermatter, Responsable de la Logistique des mesures du marché du travail (LMMT)
- Philippe Frossard, Coordinateur des Offices régionaux de placement (ORP)

EQUIPES DE RECHERCHE

Recherche chômeurs en fin de droits (FD) :

Responsable : Christine Bosi
Collaborateurs : Claude-François Bagnoud
Olivier Imboden

Recherche aide sociale (AS)

Responsable : Frédéric Pralong
Collaborateurs : Assistants sociaux des CMS valaisans
Denise Delaloye
Edith Rieder

COMMUNICATION ET MISE EN FORME DU RAPPORT

Christine Jäger Prata
Janine Marko
Dominique Mayoraz

SUPERVISION SCIENTIFIQUE

Pr. Antonio da Cunha, Université de Lausanne

Le Département de l'économie, des institutions et de la sécurité et le Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie remercient tous les collaborateurs de la LMMT, du SAS, des centres médico-sociaux et des caisses de chômage qui ont participé à la collecte des données, aux entretiens et à la rédaction de l'étude.

PREFACE

Chômage, précarité et exclusion ont donné lieu au cours de ces dernières années à de nombreux travaux qui ont permis d'alimenter le débat sur la crise du lien social, la « centralité du travail » et le rôle des pouvoirs publics dans la période de mutation économique que nous connaissons actuellement.

De nombreuses enquêtes et recherches, menées par les cantons et certaines communes ou dans le cadre de Programmes nationaux de recherche se sont particulièrement intéressées à dénombrer les personnes en situation de précarité, à broser leurs profils socio-démographiques et à évaluer les effets des mesures en faveur de l'emploi ou contre les risques d'exclusion. Cependant, ces travaux ont laissé une série de questions en suspens. Les informations relatives aux trajectoires des personnes après leur arrivée en fin de droits aux indemnités de l'assurance-chômage sont lacunaires. Les parcours précédant l'arrivée d'un certain nombre de personnes à l'aide sociale sont imparfaitement connus. Chômeurs en fin de droits : où vont-ils ? Bénéficiaires de l'aide sociale : d'où viennent-ils ?

Pour répondre à ces questions, l'Observatoire de l'emploi du Service de l'industrie, du commerce et du travail et le Service de l'action sociale du canton du Valais ont lancé conjointement un programme de recherche ambitieux, original et d'une irréprochable rigueur méthodologique.

Au regard des objectifs de la recherche, on comprendra que l'accent ait été mis sur une analyse longitudinale des parcours et des profils des chômeurs arrivés en fin de droits et des personnes arrivées à l'aide sociale. L'analyse des trajectoires des personnes fragilisées constitue une méthode particulièrement féconde car elle permet de restituer l'enchaînement d'événements qui constituent autant de repères pour les individus, mais qui correspondent aussi à des moments de basculement dans des situations nouvelles faisant très souvent appel à une coordination des interventions de différents régimes du système de protection sociale.

La mise en perspective des trajectoires individuelles est d'un grand recours pour appréhender la spécificité des précarités contemporaines telles qu'elles se manifestent en Valais mais également dans d'autres cantons. Les données récoltées par les équipes de recherche constituent, à notre connaissance, un matériau unique en Suisse : les informations assemblées par les équipes des deux services articulent des données d'ordre personnel et d'ordre structurel, où interagissent des faits objectifs et des expériences subjectives qui permettent de mieux connaître la réalité et les mécanismes de passage d'un dispositif légal à l'autre (Loi sur l'assurance-chômage, Fonds cantonal pour l'emploi, aide sociale, etc.).

L'insécurité économique, le chômage et l'instabilité familiale constituent aujourd'hui des composantes majeures des trajectoires professionnelles et des « économies » d'un nombre significatif de ménages. Dans une société fortement marquée par la « centralité du travail » en tant que facteur donnant accès à un revenu, mais aussi à une identité et à une reconnaissance sociale, les alternatives au travail salarié sont réduites. Les difficultés d'insertion professionnelle constituent un trait commun aux personnes arrivées en fin de droits aux prestations de l'assurance-chômage et aux bénéficiaires de l'aide sociale. Ces difficultés se traduisent le plus souvent par une routinisation des restrictions et de la vie « au jour le jour » en tentant d'ajuster les pratiques quotidiennes aux contraintes du monde extérieur.

PREFACE

L'étude montre qu'un nombre important de « fin de droits » retrouve un accès au marché du travail par un emploi rémunéré. L'accès est sélectif : le genre, la nationalité, la qualification et l'âge peuvent être des facteurs discriminants. Il se solde par une précarisation de la situation financière : une personne sur deux gagne moins que ses indemnités de chômage. La recherche montre aussi très clairement que l'arrivée de certains individus à l'aide sociale est marquée par des ruptures sur le plan professionnel, mais également sur le plan familial et de la santé. En particulier, les changements familiaux apparaissent comme la cause directe de plus d'un tiers des arrivées à l'aide sociale. Cependant, ces différentes ruptures ne permettent pas d'expliquer entièrement les trajectoires de précarisation aboutissant au recours à l'aide sociale. L'étude met également en évidence l'influence des modalités d'accès à l'aide sociale, le rôle des situations locales particulières et des problèmes de coordination entre les différents régimes du système de protection sociale. L'application du dispositif législatif de prise en charge n'est pas uniforme sur le territoire valaisan. Les pratiques varient en fonction des contextes économiques locaux, mais aussi de cultures professionnelles propres à chaque région d'action sociale.

L'analyse descriptive se prolonge par un ensemble de recommandations politiques et de propositions opérationnelles. Rigoureuse dans son approche méthodologique, la démarche est aussi courageuse. En réalisant cette recherche, le Service de l'industrie, du commerce et du travail et le Service de l'action sociale s'imposent un risque majeur : celui de se faire tendre l'implacable miroir d'une analyse scientifique reflétant les aspects positifs, mais aussi les limites de l'action publique dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'exclusion.

Grâce au travail des équipes de recherche, nous connaissons mieux désormais l'importance et les modalités de passage des personnes arrivées en fin de droits à l'aide sociale, les parcours et les caractéristiques des personnes ayant retrouvé ou non une solution à leurs difficultés d'insertion sociale et professionnelle, ainsi que les modalités d'utilisation du dispositif légal par les instances chargées de son application. L'exclusion ne peut être considérée comme une fatalité qui résulte de mutations sociales et économiques supposées inéluctables. L'étude qui nous est proposée nous invite justement à une redéfinition des politiques dont l'ambition est de prévenir, de réduire voire de supprimer les situations de précarité.

Antonio da Cunha
Professeur
Université de Lausanne

RESUME

INTRODUCTION

L'augmentation du chômage dès 1991 a conduit la Confédération et les cantons à réorganiser le dispositif de prise en charge des personnes exclues momentanément et durablement du marché du travail.

En Valais, de 1997 à 1999, les mesures découlant de la Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (LEMC) et de la Loi sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS) ont été largement appliquées et l'on peut tirer un bilan satisfaisant. Durant la même période, les coûts à charge du Fonds cantonal pour l'emploi et les dépenses de l'aide sociale ont progressé de manière régulière. Il devenait donc nécessaire de mieux connaître les mécanismes de passage d'un dispositif légal à l'autre (Loi sur l'assurance-chômage LACI, fédéral → LEMC, Fonds cantonal pour l'emploi → LIAS, aide sociale).

Problématique

Sous l'angle de l'assurance-chômage

Les informations concernant le parcours des personnes après leur arrivée en fin de droits aux indemnités de l'assurance-chômage sont souvent lacunaires. Trouvent-elles un nouvel emploi ? Bénéficient-elles de prestations de l'aide sociale ? Bénéficient-elles de mesures spécifiques pour les personnes en fin de droits ? Difficile à dire.

Sous l'angle de l'aide sociale

Les parcours précédant l'arrivée des personnes à l'aide sociale sont méconnus. Les causes directes et indirectes de la perte d'autonomie financière et sociale ne sont actuellement pas systématiquement recensées et analysées. Quelles sont les causes d'arrivée à l'aide sociale ? Y-a-t-il des groupes plus particulièrement fragiles ? Actuellement, on ne peut avancer que des hypothèses.

Mandat

Pour répondre à ces questions, l'Observatoire de l'emploi du Service de l'industrie, du commerce et du travail et le Service de l'action sociale du canton du Valais ont entrepris une étude commune sur le parcours des personnes arrivées en fin de droits (FD) aux indemnités de l'assurance-chômage et des bénéficiaires de l'aide sociale (AS).

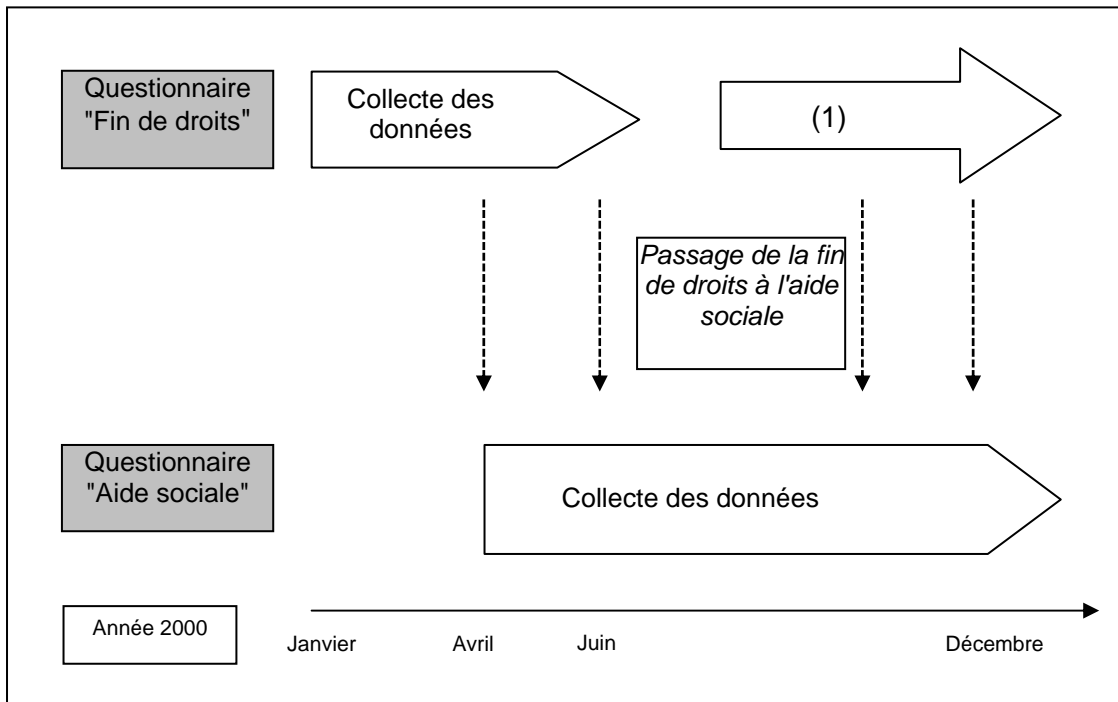
Méthodologie

Dans **une première approche**, les données ont été exploitées de manière quantitative afin de broser le profil socio-démographique des personnes arrivées en fin de droits et des bénéficiaires d'aide sociale.

La deuxième approche, d'orientation qualitative, aborde la problématique en terme de parcours, par le suivi de ces personnes :

- Les 261 personnes arrivées en fin de droits entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2000 ont été questionnées par téléphone à deux reprises, soit quatre et huit mois après la fin des prestations de l'assurance-chômage ;
- Les 214 personnes qui ont déposé une demande d'aide entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2000 ont rempli un questionnaire retraçant leur parcours quatre, huit et douze mois avant le dépôt de la demande d'aide.

Schéma général de l'étude



(1) Suivi de chaque personne interrogée 4 mois et 8 mois après son arrivée en fin de droits.

Hypothèse commune aux deux populations

Les difficultés d'insertion professionnelle constituent un trait commun aux personnes arrivées en fin de droits aux prestations de l'assurance-chômage et aux bénéficiaires de l'aide sociale. Elles sont liées au fait que ces deux groupes présentent des caractéristiques socio-démographiques semblables qui les exposent aux mêmes processus de précarisation. De ce fait, on peut supposer qu'une part importante des personnes arrivées en fin de droits aboutit, après un délai plus ou moins long, à l'aide sociale.

Hypothèses spécifiques à chaque population

Les personnes arrivées en fin de droits aux prestations de l'assurance-chômage

Dans les mois qui suivent leur dernier jour d'indemnités de chômage, la majorité des fin de droits retrouvent un accès au marché du travail par un emploi rémunéré. Cet emploi leur assure une autonomie financière couvrant la totalité de leurs besoins vitaux.

Les personnes arrivant à l'aide sociale

Le parcours précédant l'arrivée à l'aide sociale est marqué par des ruptures sur le plan familial, professionnel ou de la santé. Cependant, ces ruptures ne permettent pas d'expliquer entièrement les trajectoires de précarisation aboutissant au recours à l'aide sociale. Les problèmes de coordination entre les différents régimes du système de protection sociale (LACI, LAMal, LAI, LEMC, LIAS) et les modalités d'accès à l'aide sociale constituent également des facteurs déterminants.

1. LES CHÔMEURS EN FIN DE DROITS AUX PRESTATIONS DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE, OÙ VONT-ILS ?

Population d'étude

Chômeurs en fin de droits recensés	261
- Trace perdue	15
Population de l'étude	246
- AVS	29
- Retour au pays	8
- Interviewés	209

1.1. Caractéristiques des 261 personnes analysées

Les 261 personnes arrivées en fin de droits entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2000 présentent le profil suivant par rapport aux principales variables obtenues de la banque de données du système informatisé de paiement de l'assurance-chômage (SIPAC) :

- Plus d'hommes en fin de droits (FD) que d'hommes demandeurs d'emploi (DE)
- Proportion identique d'étrangers DE / FD
- Après 50 ans, risque plus grand d'être en fin de droits
- Mariés et séparés sur-représentés parmi les FD
- Chômeurs non-qualifiés pas davantage destinés à la fin de droits
- Moins bonne aptitude au placement des chômeurs en fin de droits
- Les FD regroupés autour de trois secteurs d'activité (1. Bâtiment et professions techniques, 2. personnel de bureau, 3. personnel de vente, hôtellerie-restauration et personnel de maison).

Trois profils dominants

Les variables *sexe*, *nationalité*, *âge*, *qualification* et *gain assuré* sont fortement connectées et interdépendantes. Les liens qui les unissent permettent de définir trois profils distincts parmi les chômeurs en fin de droits.

Profil 1 : Fin de droits masculins, plutôt âgés, avec un gain assuré supérieur à 3'000 francs, de nationalité suisse et qualifiés ;

Profil 2 : Fin de droits féminins, moins âgés en moyenne que les chômeurs en fin de droits masculins, avec un gain assuré inférieur à 3'000 francs, de nationalité suisse et qualifiés ;

Profil 3 : Fin de droits féminins, moins âgés en moyenne que les chômeurs en fin de droits masculins, avec un gain assuré inférieur à 3'000 francs, de nationalité étrangère et non-qualifiés.

1.2. Les chômeurs en fin de droits qui ont retrouvé du travail

Près de la moitié des chômeurs en fin de droits suivis (117/246) ont retrouvé du travail après huit mois, dont 57 dès la fin de leur droit aux indemnités de l'assurance-chômage.

Les hommes et les célibataires trouvent plus rapidement un emploi

Les hommes sont plus nombreux que les femmes à avoir retrouvé du travail durant les mois qui ont suivi leur arrivée en fin de droits : la proportion est de 2/3 pour les hommes et de 1/3 pour les femmes. Les femmes ont sans aucun doute plus de peine à se réinsérer professionnellement.

L'âge, la nationalité et la qualification n'influencent pas la reprise d'une activité

Types de contrats de travail

Parmi les personnes qui ont retrouvé un travail durant les quatre mois qui ont suivi leur fin de droits, 90% ont un travail salarié, 6% ont une activité indépendante, et 4% sont au bénéfice d'une allocation d'initiation au travail cantonale ou sociale.

Un tiers des personnes ayant retrouvé du travail bénéficient d'un contrat à durée déterminée. Souvent, ces contrats d'une durée déterminée peuvent être reconduits ou peuvent déboucher sur un engagement pour une durée indéterminée.

Principal moyen de retrouver du travail

C'est principalement par l'intermédiaire d'offres spontanées et par les annonces dans les journaux que les chômeurs en fin de droits ont retrouvé du travail. Beaucoup de personnes ont également retrouvé une activité grâce à leur réseau d'amis, parents et connaissances.

Plus de 50% des chômeurs en fin de droits exercent dans une autre profession

Les hommes sont sur-représentés parmi les personnes changeant d'activité. En effet 58.5% des hommes changent d'activité contre seulement 38% des femmes.

Une personne sur deux gagne moins que ses indemnités de chômage (IC)

Dans ce groupe, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir un nouveau salaire inférieur à leurs indemnités de chômage.

Evolution du revenu différente entre célibataires, mariés/séparés, jeunes et âgés

L'étude ne relève pas de différence entre Suisses et étrangers par rapport à l'augmentation ou à la diminution du revenu ; par contre, les différences sont significatives en ce qui concerne l'état civil. En effet, 79% des célibataires ont un revenu supérieur à leurs indemnités de chômage alors que seulement 42% des « mariés/séparés » sont dans la même situation. Ce sont donc les familles qui se trouvent plus fragilisées.

60% des personnes en contrat d'insertion professionnelle (CIP) déclarent gagner plus d'argent qu'à l'assurance-chômage.

Moins de CIP sont octroyés dans les régions de Sierre et du Haut-Valais

Il est constaté des inégalités d'octroi de CIP au niveau régional proportionnellement au nombre de chômeurs en fin de droits et de demandeurs d'emploi de chaque région. Plus de CIP sont effectués dans les régions de Sion et de Martigny. Ce constat n'est pas imputable au fait qu'il y aurait plus de chômeurs en fin de droits dans les régions de Sion et de Martigny que dans celles de Sierre et du Haut-Valais, car il y a peu de différence entre la répartition régionale des chômeurs en fin de droits et celle des demandeurs d'emploi. La proportion des demandeurs d'emploi, des personnes en fin de droits et des CIP octroyés en 2000 est presque identique dans la région de Monthey.

Le CIP est un bon filet de sécurité

Huit mois après la fin de droits, 17 personnes sont encore en CIP. Même si 16 personnes sur 214 (7.5%) ont reçu des prestations de l'aide sociale durant le premier semestre 2000, le contrat d'insertion professionnelle semble être un bon filet de sécurité pour le chômeur en fin de droits.

1.3. Les chômeurs en fin de droits sans travail

Après quatre mois, 50 personnes sont toujours à la recherche d'un emploi et 32 après huit mois.

Par rapport à l'ensemble des chômeurs en fin de droits et aux personnes ayant retrouvé du travail, il est constaté au sein de la population sans activité professionnelle, une sur-représentation des femmes ainsi que des personnes bénéficiaires ou ayant introduit une demande de rente AI.

Sans nouveau droit : les femmes et les bas salaires sur-représentés

Les femmes sont sur-représentées par rapport à l'ensemble des chômeurs en fin de droits. En effet ce groupe est composé de 64% de femmes et de 36% d'hommes. Ces personnes sans solution professionnelle avaient en moyenne des gains assurés nettement inférieurs à l'ensemble des chômeurs en fin de droits. Ce sont donc ceux qui avaient déjà les revenus les plus faibles à l'assurance-chômage qui ont le plus de difficultés à retrouver du travail.

Comment vivent-ils ?

Durant les quatre premiers mois, on constate que dans 50 % des cas, le chômeur en fin de droits est soutenu par son conjoint et que 20% seulement sont aidés par l'aide sociale.

Un tiers des chômeurs en fin de droits sans travail n'en cherche plus

27 personnes ne cherchent plus de travail après quatre mois contre 29 personnes après huit mois.

- Ce groupe est constitué d'une majorité de **femmes** (55%). Elles ont abandonné leurs recherches d'emploi pour s'occuper de leur famille (femme au foyer, naissance, éducation des enfants). Elles sont mariées dans plus de 90% des cas.
- Pour les **hommes** qui ne cherchent plus de travail, l'invalidité et les problèmes de santé ainsi que l'arrivée imminente à l'âge de la retraite en sont les raisons dans environ 85% des cas.

1.4. Ce qui différencie les chômeurs en fin de droits avec ou sans solution professionnelle

Les chômeurs en fin de droits sans solution qui ont des difficultés de réinsertion professionnelle présentent avec une probabilité plus grande les caractéristiques suivantes :

- féminin,
- gain assuré inférieur à la moyenne,
- étranger,
- non-qualifié.

Inversement, les chances des chômeurs en fin de droits de bénéficier d'une solution (par un emploi) semblent plus élevées pour le profil suivant :

- masculin,
- gain assuré supérieur à la moyenne,
- suisse,
- qualifié.

1.5. Validation de l'hypothèse spécifique aux chômeurs en fin de droits

L'hypothèse retenue postulant que la majorité des chômeurs en fin de droits retrouvent un accès au marché du travail par un emploi rémunéré est en partie vérifiée. Elle laisse cependant apparaître des profils spécifiques de personnes qui ne peuvent réintégrer le marché du travail ; le sexe, la nationalité et la qualification peuvent être des facteurs discriminants.

2. LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE, D'OÙ VIENNENT-ILS ?

2.1. Caractéristiques socio-démographiques (sexe, état civil, type de ménage, nationalité, âge) des 214 personnes analysées

- Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses chez les bénéficiaires de l'aide sociale que chez les demandeurs d'emploi.
- En ce qui concerne l'état civil, les différences constatées avec les demandeurs d'emploi sont significatives :
 - les divorces sont deux fois plus fréquents parmi les bénéficiaires de l'aide sociale ;
 - les célibataires et les couples mariés sont légèrement moins nombreux parmi les bénéficiaires d'aide sociale.
- Près des deux tiers de la population est suisse.
- Les classes d'âge des 25-34 ans et surtout des 35-44 ans sont proportionnellement plus importantes parmi les bénéficiaires d'aide sociale; la part des moins de 25 ans et des plus de 45 ans y est par contre plus faible. L'analyse des classes d'âge pour chaque type de ménage montre que la sur-représentation des 25-34 ans et des 35-44 ans est principalement due aux familles monoparentales et, dans une moindre mesure, aux couples avec enfants.

2.2. Répartition régionale des bénéficiaires de l'aide sociale

Les bénéficiaires d'aide sociale sont proportionnellement plus nombreux dans le Valais romand que dans le Haut-Valais. La région de Sierre se distingue cependant avec un nombre de dossiers pour 10'000 habitants nettement inférieur aux autres régions du Valais romand.

2.3. Synthèse des profils types

Les nouveaux bénéficiaires d'aide sociale sont principalement des personnes seules (44%) et des familles monoparentales (32%).

- Dans ces deux types de ménage, les femmes sont sur-représentées avec respectivement 52% (personnes seules) et 84% (familles monoparentales) des effectifs.
- Parmi les familles monoparentales, les classes d'âge des 25-34 ans (38%) et des 35-44 ans (43%) sont nettement sur-représentées.
- Parmi les couples, avec ou sans enfant(s), les ménages de nationalité étrangère sont sur-représentés.

La variable du sexe permet de compléter cette approche:

- Les **hommes** bénéficiaires d'aide sociale sont le plus souvent mariés ou célibataires avec un niveau de qualification supérieur à celui des femmes.
- Les **femmes** bénéficiaires d'aide sociale sont le plus souvent séparées ou célibataires avec un ou plusieurs enfant(s) à charge ainsi qu'un faible niveau de qualification.

Dans la population des bénéficiaires d'aide sociale, il n'y a pas de lien démontrable entre l'âge ou la nationalité et le sexe.

2.4. Analyse du parcours précédant l'arrivée à l'aide sociale

Emploi exercé ou non

A l'arrivée à l'aide sociale, 36% des personnes (78/214) exercent une activité professionnelle à temps complet ou partiel. Elles se retrouvent le plus souvent dans le personnel de vente, l'hôtellerie et la restauration ainsi que le personnel de maison.

Parmi les 214 personnes de l'enquête, très peu ont bénéficié d'un contrat d'insertion professionnelle dans les 12 mois précédant leur arrivée à l'aide sociale.

Etat civil

RESUME

Si l'on considère globalement les 4 périodes analysées, on constate que 47% des bénéficiaires d'aide sociale ont connu soit un divorce, soit une séparation dans les 12 mois précédant l'arrivée à l'aide sociale.

Types de ménage

A mesure que l'on se rapproche de l'arrivée à l'aide sociale, on constate :

- une forte augmentation de la proportion des familles monoparentales;
- une diminution de la part des couples avec ou sans enfant(s);
- une légère augmentation du nombre de personnes seules.

Maladie / maternité

Au cours de l'année précédant l'arrivée à l'aide sociale, la part des personnes malades passe de 13.5% (12 mois avant) à 33.5%. De plus, cette variable n'est pas liée aux autres caractéristiques marquantes du parcours précédant ***l'arrivée à l'aide sociale*** (état civil, exercice d'un emploi). On peut donc dire que la maladie est une des causes importantes de l'arrivée à l'aide sociale.

2.5. Modalités d'accès à l'aide sociale

Passage de l'assurance-chômage à l'aide sociale

Parmi les 214 bénéficiaires d'aide sociale, 72 personnes (33.5%) ont reçu au moins une fois des indemnités de l'assurance-chômage au cours des 12 mois précédant leur arrivée à l'aide sociale. Le taux d'utilisation des mesures sociales (CIS/AITS) n'a pas d'incidence directe sur l'arrivée à l'aide sociale.

Dégradation du revenu du ménage avant l'arrivée à l'aide sociale

L'aide sociale étant appelée à couvrir les besoins minimaux immédiats des personnes, la demande devrait suivre de peu la dégradation du revenu. Si un délai entre l'existence du besoin et la demande d'aide est compréhensible, il devrait cependant être équivalent dans toutes les régions. Or, on relève des différences relativement importantes.

Deux hypothèses peuvent être avancées :

- Certaines régions utilisent de manière plus restrictive le dispositif légal (LACI/LEMC/LIAS), ce qui peut induire un effet dissuasif se traduisant par un délai d'attente plus important avant l'introduction d'une demande d'aide.
- On pourrait aussi avancer que les réseaux de soutien familiaux sont plus actifs dans certaines régions ou mieux activés et qu'ils diffèrent la nécessité de demander l'aide sociale.

Une analyse des différences régionales plusieurs fois relevées dans cette étude et la recherche d'une harmonisation des pratiques sont nécessaires.

Evolution des dépenses d'aide sociale par région

Un lien étroit existe entre les coûts et le degré d'urbanisation d'une région. Les coûts varient d'une région à l'autre, mais suivent la courbe du chômage avec un délai d'environ 4 à 5 ans.

- Les différences de coût par habitant au sein de chaque région et entre les différentes régions coïncident avec leur degré d'urbanisation.
- Dans chacune des 6 régions, le coût par habitant est toujours plus élevé dans la ville principale que dans le reste de la région.
- Les régions de Brigue, Sion et Monthey, plus urbanisées, présentent un coût par habitant plus élevé que les autres (Viège, Sierre et Martigny).

2.6. Validation de l'hypothèse spécifique aux personnes arrivant à l'aide sociale

Les ruptures dans la situation familiale, les problèmes de santé et la détérioration de la situation professionnelle constituent des causes importantes de l'arrivée à l'aide sociale. L'analyse des modalités d'accès à l'aide sociale complète cette approche en montrant qu'un certain nombre de facteurs externes tels que le contexte économique, le degré d'urbanisation et les pratiques des services de prise en charge de chaque région influencent aussi les trajectoires de précarisation aboutissant au recours à l'aide sociale.

Les deux volets de l'hypothèse spécifique aux bénéficiaires de l'aide sociale peuvent donc être validés.

3. COMPARAISON ENTRE LES PERSONNES EN FIN DE DROITS ET LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE

3.1. Comparaison des profils des populations

Le profil comparé des personnes en fin de droits et des bénéficiaires de l'aide sociale par rapport à la population de référence des demandeurs d'emploi permet d'établir les constats suivants :

- Les chômeurs en fin de droits et les bénéficiaires d'aide sociale présentent des proportions similaires de célibataires, de veufs, de Suisses et de personnes qualifiées.
- Les personnes en fin de droits ont plus de probabilité d'être de sexe masculin, mariées et âgées de plus de 45 ans.
- A l'inverse, les personnes à l'aide sociale présentent avec une probabilité plus grande les caractéristiques suivantes : sexe féminin, divorcé, âge inférieur à 44 ans.

Demands d'emploi – Chômeurs en fin de droits

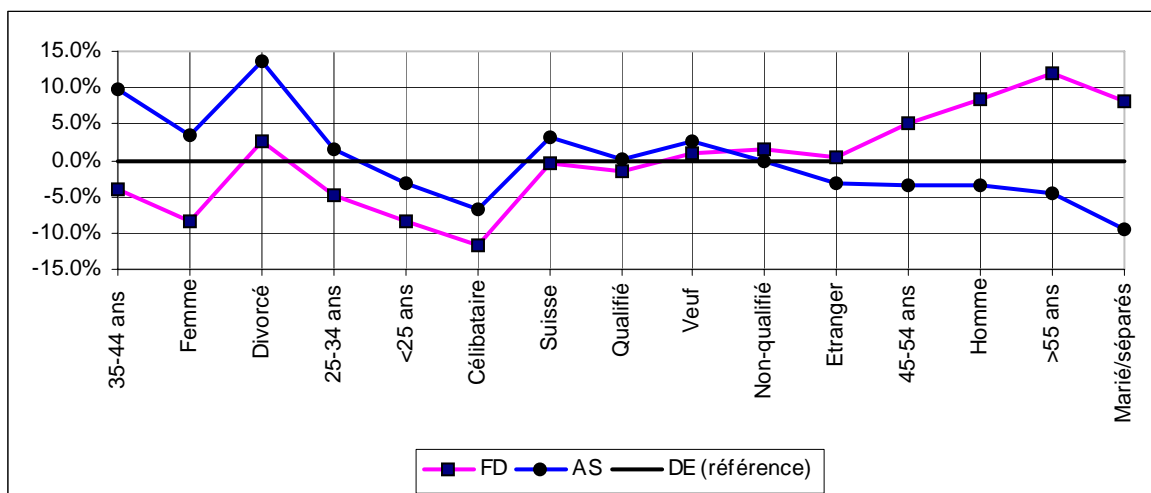
Ces deux populations se distinguent principalement du point de vue de **l'état civil** et de **l'âge**. Les chômeurs en fin de droits sont généralement plus âgés que les demandeurs d'emploi et ils ont une probabilité plus grande d'être mariés. La nationalité, le niveau de qualification et la répartition entre régions ne présentent pas de différence significative.

Demands d'emploi – Bénéficiaires de l'aide sociale

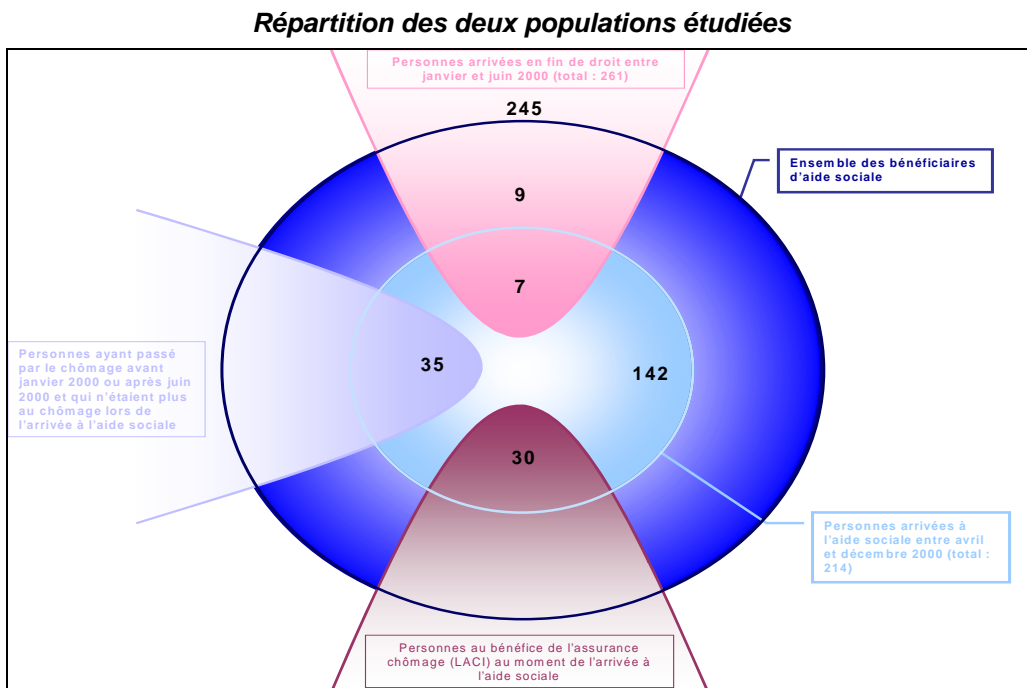
On relève des différences significatives au niveau de **l'état civil**, de **l'âge** et de la **répartition entre les régions**. En effet, par rapport aux demandeurs d'emploi, les bénéficiaires d'aide sociale se retrouvent avec une probabilité plus grande parmi les personnes divorcées ou séparées et ainsi que dans la tranche d'âge 35-44 ans.

Du point de vue du sexe, de la nationalité et du niveau de qualification, les deux populations ne présentent par contre pas de différence significative.

Profils des populations "chômeurs en fin de droits" (FD) et "bénéficiaires de l'aide sociale" (AS) établis en référence à la population des demandeurs d'emploi (DE)



3.2. Répartition des deux populations étudiées dans le dispositif de prise en charge des chômeurs et de l'aide sociale.



261 personnes arrivées en fin de droits entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2000 :

Les constats suivants peuvent être établis :

- 245 personnes n'ont pas eu de contact avec l'aide sociale (94%) ;
- 9 personnes ont connu une période d'aide sociale avant avril 2000 (3.4%) ;
- 7 personnes ont déposé une demande d'aide sociale après leur arrivée en fin de droits (2.6%).

214 personnes arrivées à l'aide sociale entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2000

- 142 personnes ne sont pas passées par le chômage (66.3%) ;
- 30 personnes étaient au bénéfice de l'assurance-chômage (14%);
- 7 personnes proviennent de la population arrivée en fin de droits entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2000 (3.3%);
- 35 personnes ont connu une période de chômage ou sont arrivées en fin de droits entre le 1^{er} avril 1999 et le 31 décembre 1999 ou entre le 1^{er} juillet 2000 et le 31 décembre 2000 (16.4%).

4. CONCLUSION

4.1. Chômeurs en fin de droits – Bénéficiaires de l'aide sociale : des caractéristiques différentes

Ces populations sont significativement différentes du point de vue **du sexe, de l'état civil, de l'âge et de la répartition entre les régions**. Les femmes, les personnes divorcées ainsi que les classes d'âge 25-44 ans sont sur-représentées parmi les bénéficiaires de l'aide sociale par rapport aux fin de droits. Par contre, les classes d'âge supérieures à 45 ans sont sous-représentées.

La nationalité et la qualification ne diffèrent pas d'un groupe à l'autre.

La 1^{ère} partie de l'hypothèse commune qui affirmait que ces deux groupes ont des difficultés d'insertion professionnelle car ils "présentent des caractéristiques socio-démographiques semblables qui les exposent aux mêmes processus de précarisation" doit donc être rejetée. Les processus de précarisation à l'œuvre dans ces deux populations sont différents.

On peut l'expliquer par les raisons suivantes :

- Chez les personnes en fin de droits, les difficultés se manifestent d'abord au niveau professionnel. Pour diverses raisons, ces personnes ne parviennent pas à retrouver un emploi à l'issue de leur droit aux indemnités de chômage.
- Chez les bénéficiaires de l'aide sociale par contre, les difficultés d'insertion découlent de facteurs de précarisation s'exerçant d'abord au niveau personnel tels que des ruptures familiales (séparation, divorce) ou des problèmes de santé. Ils entraînent de manière directe ou indirecte des difficultés financières et, pour les personnes qui exercent encore un emploi lors de l'arrivée à l'aide sociale (36.5%), une désinsertion professionnelle.

4.2. Relation indirecte entre chômage et aide sociale

L'observation des trajectoires des chômeurs en fin de droits et des bénéficiaires de l'aide sociale fournit des indications contradictoires, en apparence tout au moins :

- 6% des chômeurs arrivés en fin de droits durant le premier semestre 2000 ont bénéficié de prestations de l'aide sociale (16/261) ;
- 34% des bénéficiaires de l'aide sociale sont passés par le chômage dans l'année précédant leur arrivée à l'aide sociale (72/214).

Cette contradiction n'est en fait que la confirmation des conclusions relatives à la première partie de l'hypothèse. Ce n'est pas la fin de droit en elle-même qui amène à l'aide sociale, mais la précarisation ou les ruptures de la situation personnelle. Le chômage est aussi un facteur de fragilisation.

- Il existe un certain lien entre le taux de chômage et celui des personnes à l'aide sociale.
- Ce lien se manifeste avec un décalage important dans le temps.
- Les causes d'arrivée à l'aide sociale sont partiellement indépendantes de la situation du chômage.
- Le tissu économique, les modes d'activation des demandeurs d'emploi, les modes d'accessibilité aux prestations LEMC et LIAS, varient d'une région à l'autre. La combinaison de ces facteurs doit être prise en compte pour comprendre les données spécifiques à chaque région et moduler l'action des organisations chargées de la lutte contre le chômage et de l'aide sociale. Les différences régionales sont assez fortes et accentuent les phénomènes de transfert des personnes et des coûts entre régions, selon leur situation vis-à-vis du marché du travail, du chômage, de l'urbanisation, des infrastructures d'aide à disposition.

La deuxième partie de l'hypothèse commune qui affirmait qu'« on peut supposer qu'une part importante des personnes arrivées en fin de droits aboutit, après un délai plus ou moins long, à l'aide sociale » doit être infirmée ou tout au moins fortement relativisée.

En effet, le lien entre fin de droits aux prestations de l'assurance-chômage et dépôt d'une demande auprès de l'aide sociale n'est pas direct selon nos deux enquêtes. La période prise en considération cependant est trop courte (minimum 6 mois/maximum 12 mois selon les personnes) pour avoir un recul suffisant

permettant de mesurer le taux de passage d'un régime à l'autre ; les trajectoires individuelles sont généralement plus complexes. Elles intègrent souvent des périodes de maladie, de reprise d'activité à temps partiel ou de réouverture d'un nouveau délai-cadre.

L'ensemble de l'étude a mis en évidence que l'arrivée en fin de droits ou à l'aide sociale ne résulte pas d'un processus linéaire chômage → aide sociale. C'est la combinaison de facteurs exogènes à la personne (tissu économique, conjoncture, etc.) et d'éléments personnels (compétences, situation familiale, réseau, santé, etc.) qui détermine la capacité à s'adapter aux opportunités et aux contraintes du monde professionnel. Pour être efficace, toute action doit prendre en compte ces deux dimensions.

5. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Les constats et recommandations qui concluent cette étude constituent des pistes de réflexion. Leur mise en œuvre relève de la responsabilité des politiques et des organisations concernées.

Constat 1

L'application et les coûts du dispositif d'aide aux chômeurs en fin de droits et aux bénéficiaires de l'aide sociale varient considérablement d'une région à l'autre. Plusieurs facteurs interviennent dans la « construction » de ces différences :

Le tissu économique (type, taille, densité des entreprises) et donc le marché du travail, ainsi que l'évolution du chômage sont différents dans chaque région et ne réagissent pas de la même manière aux fluctuations de l'économie. Chaque région présente donc des caractéristiques propres en ce qui concerne le taux, l'évolution du chômage, mais aussi le marché de l'emploi.

Le degré d'urbanisation (répartition de la population en zone urbaine ou non urbaine) varie considérablement d'une région à l'autre. Il se traduit par une visibilité sociale plus grande et un réseau relationnel plus dense en zone rurale.

La mobilité géographique des personnes en situation de fragilité va généralement dans le sens d'un déplacement des zones rurales vers les zones urbaines.

L'application du dispositif législatif de prise en charge n'est pas uniforme sur le territoire cantonal. Les pratiques varient non seulement en fonction du contexte économique et social, mais aussi des cultures professionnelles propres à chaque région.

Recommandations politiques

Il y a lieu de réfléchir aux possibilités de renforcer la solidarité entre canton et communes, entre régions et entre communes, et de mieux prendre en compte les charges des centres urbains.

Il est aussi nécessaire de veiller à mieux faire valoir l'accès aux droits aux prestations en région rurale.

Quelques voies pourraient être explorées :

1. Nouvelle répartition des tâches entre canton et commune (désenchevêtrement des tâches).
2. Péréquation financière entre le canton, les régions et les communes.
3. Harmonisation des régimes d'aide cantonaux, particulièrement la LEMC et la LIAS (par exemple : clés de répartition financière à uniformiser).

Recommandations opérationnelles

4. Chercher, avec tous les partenaires publics et privés intéressés, les possibilités de prévention par le développement des réseaux sociaux locaux favorisant l'insertion sociale.
5. Harmoniser les pratiques professionnelles entre les différents services (collaboration interinstitutionnelle) et entre les différentes régions (unité de doctrine dans l'application des législations fédérales et cantonales).
6. Entreprendre une recherche qui mette en parallèle la répartition des dépenses d'aide sociale et les transferts de population en situation de précarisation à deux niveaux :
 - a. entre communes urbaines et rurales au niveau de chaque région ;
 - b. entre régions, en fonction de leur degré d'urbanisation.

Constat 2

Les personnes qui ont les plus grandes difficultés à retrouver un emploi et à éviter une dégradation importante de leur revenu lorsqu'elles en ont trouvé un, présentent des caractéristiques similaires et se retrouvent particulièrement dans les branches de l'hôtellerie/restauration, de la vente et du personnel de maison.

Il s'agit :

- **des femmes**
- **des personnes de plus de 50 ans**
- **des personnes à faibles qualifications professionnelles.**

Le cumul de ces critères multiplie le risque de précarité, voire d'exclusion.

Recommandations politiques

7. Il y a lieu d'améliorer le contrôle des conditions de travail, particulièrement dans certains secteurs utilisant une main-d'œuvre non-qualifiée et sous-rémunérée.
8. Dans certains secteurs, les bas salaires sont une résultante de la faible viabilité économique des entreprises. Pour que les conditions de travail puissent être améliorées ou simplement respectées, la politique d'accompagnement des mutations de ces branches est à maintenir et à renforcer.
9. Le développement de l'Observatoire du marché du travail permettra une meilleure connaissance de l'évolution de l'activité professionnelle et des conditions salariales. Il fournira les éléments d'appréciation indispensables à l'élaboration de mesures politiques et opérationnelles ciblées.

Recommandations opérationnelles

10. Elaborer et mettre en place des processus d'accompagnement adaptés aux besoins des groupes de personnes ayant le plus de difficultés à se réinsérer.
11. Améliorer l'accompagnement des femmes, compte tenu du fait qu'elles sont nombreuses à ne plus chercher de travail une fois arrivées en fin de droits et qu'elles ont tendance à ne plus passer par l'ORP pour effectuer leurs recherches d'emploi.
12. Activer les demandeurs d'emploi dès la première année de chômage, notamment par une utilisation soutenue et cohérente des mesures du marché du travail (MMT) en vue d'atteindre les objectifs définis.
13. Renforcer les possibilités de collaboration interinstitutionnelle entre ORP et CMS notamment, pour l'activation de mesures de stages, de réinsertion ou de réorientation professionnelle, compte tenu du fait que les personnes sont suivies par les ORP.
14. Evaluer les raisons de la non attribution d'une mesure d'insertion professionnelle cantonale (CIP, AITC) aux demandeurs d'emploi et indépendants bénéficiaires de l'aide sociale, compte tenu du fait que les personnes qui ont bénéficié d'une telle mesure ne sont pas arrivées à l'aide sociale.

15. Développer la collaboration entre les services publics et privés concernés et les entreprises pour favoriser, dans la mesure du possible, une insertion professionnelle dans le premier marché et limiter les risques de constitution de ghettos professionnels.

Constat 3

Les ruptures familiales sont la cause directe de plus d'un tiers des arrivées à l'aide sociale. La demande d'aide financière intervient le plus souvent au moment de la séparation du couple. Que ce soit dans cette phase ou lorsque la situation est judiciairement réglée (séparation légale ou divorce), les personnes dans le besoin sont presque toujours des femmes seules avec charge d'enfant(s).

Recommandations politiques

16. La politique familiale doit porter une attention particulière à la situation des familles monoparentales afin d'éviter que le recours à l'aide sociale soit de manière régulière la seule possibilité d'assurer les moyens d'existence.

Recommandations opérationnelles

17. Examiner les possibilités de soutien par le biais de la fiscalité.
18. Faciliter aux femmes seules avec enfant(s) l'accès au marché du travail par le développement de structures d'accueil pour la petite enfance et les écoliers.
19. Réfléchir aux possibilités d'harmoniser les horaires scolaires et professionnels tant au niveau des écoles que de l'adaptation du temps de travail.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
1. Contexte historique et mandat	3
1.1. Contexte	3
1.2. Bref aperçu des recherches sur la question.....	3
1.3. Mandat	3
2. Cadre de référence et problématique	3
2.1. Dispositif cantonal de prise en charge des personnes en fin de droits aux prestations de l'assurance-chômage.....	3
2.2. Dispositif cantonal d'encadrement des personnes à l'aide sociale	3
2.3. Evolution du chômage et de l'aide sociale en Valais	3
2.4. La problématique	3
3. Cadre de l'étude et démarches	3
3.1. Les personnes en fin de droits	3
3.2. Les bénéficiaires de l'aide sociale.....	3
3.3. Démarches communes, les points de rencontre.....	3
PARTIE 1: LES CHOMEURS EN FIN DE DROITS AUX PRESTATIONS DE L'ASSURANCE-CHOMAGE, OÙ VONT-ILS ?	3
1. Introduction : Population des demandeurs d'emploi et population retenue pour l'étude	3
2. Description de la population des chômeurs en fin de droits.....	3
2.1. Mesures du marché du travail (MMT)	3
2.2. Caractéristiques des 261 personnes analysées	3
2.3. Trois profils dominants	3
3. Les trajectoires des chômeurs en fin de droits.....	3
3.1. Répartition des chômeurs en fin de droits analysés	3
3.2. Les chômeurs en fin de droits passés à l'AVS ou retournés au pays	3
3.3. Les chômeurs en fin de droits qui ont retrouvé du travail	3
3.4. Les chômeurs en fin de droits en contrat d'insertion professionnelle (CIP)	3
3.5. Les chômeurs en fin de droits sans travail.....	3
3.6. Ce qui différencie les chômeurs en fin de droits avec ou sans solution professionnelle.....	3
3.7. Conclusion	3
PARTIE 2 : LES BENEFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE, D'OÙ VIENNENT-ILS ?.....	3
1. Introduction	3
2. Description de la population lors de l'arrivée à l'aide sociale.....	3
2.1. Principales caractéristiques socio-démographiques (sexe, état civil, type de ménage, nationalité, âge).....	3
2.2. Situation vis-à-vis de l'emploi.....	3

TABLE DES MATIERES

2.3.	Situation du point de vue des différentes assurances sociales.....	3
2.4.	Répartition régionale des bénéficiaires de l'aide sociale	3
2.5.	Synthèse : profils type des bénéficiaires d'aide sociale	3
3.	Analyse du parcours précédant l'arrivée à l'aide sociale	3
3.1.	Comparaison globale sur la base d'un indice de similitude	3
3.2.	Analyse statistique des trajectoires amenant à l'aide sociale	3
4.	Modalités d'accès à l'aide sociale	3
4.1.	Passage de l'assurance-chômage à l'aide sociale.....	3
4.2.	Dégradation du revenu du ménage avant l'arrivée à l'aide sociale.....	3
4.3.	Evolution des dépenses d'aide sociale par région	3
5.	Validation de l'hypothèse	3
PARTIE 3 : COMPARAISON ENTRE LES CHOMEURS EN FIN DE DROITS ET LES BENEFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE		3
1.	Introduction	3
2.	Caractéristiques communes aux trois populations.....	3
3.	Analyse des caractéristiques socio-démographiques	3
3.1.	Comparaison des profils des populations	3
3.2.	Indices de similitude.....	3
3.3.	Répartition régionale des populations concernées	3
4.	Répartition des deux populations étudiées dans le dispositif de prise en charge des chômeurs et le dispositif d'aide sociale	3
PARTIE 4 : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS		3
ABREVIATIONS.....		3
GLOSSAIRE 3		
LISTE DES TABLEAUX		3
ANNEXES		
1.	Chômeurs en fin de droits : Enquête téléphonique – guide d'entretien	
2.	Bénéficiaires de l'aide sociale : Questionnaire rempli lors de nouvelles demandes d'aide sociale	
3.	Chômeurs en fin de droits : Récapitulatif des pourcentages	
4.	Chômeurs en fin de droits : Mesures du marché du travail	
5.	Chômeurs en fin de droits : Indice de Florence	

INTRODUCTION

1. Contexte historique et mandat

1.1. Contexte

L'augmentation du chômage dès 1991 a conduit la Confédération et les cantons à réorganiser le dispositif de prise en charge des personnes exclues momentanément et durablement du marché du travail.

La Loi sur l'assurance-chômage du 25 juin 1982 (LACI) révisée en 1995 a amené tous les cantons à mettre en place un dispositif cantonal de prise en charge des personnes arrivées en fin de droits à l'assurance-chômage ou n'y ayant pas droit.

En Suisse romande, les cantons de Vaud et de Genève ont opté pour la création d'un régime spécifique de revenu minimal réservé aux personnes arrivées en fin de droits. Cette solution, discutée en Valais dans le cadre de l'élaboration de la Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (LEMC), a été écartée au profit d'une recherche de complémentarité entre la LEMC et une nouvelle Loi sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS). Ce choix évitait l'instauration d'un régime particulier pour les chômeurs en fin de droits et permettait d'intégrer dans la même démarche toute personne exclue du marché du travail.

Par le contrat d'insertion professionnelle (CIP) et l'allocation cantonale d'initiation au travail (AITC), la LEMC propose des mesures d'insertion professionnelle aux chômeurs en fin de droits aux indemnités ainsi qu'aux indépendants.

Par le contrat d'insertion sociale (CIS – contrat social non professionnel), la LIAS offre des possibilités d'amélioration de l'insertion sociale, qui sont le préalable nécessaire à un éventuel retour sur le marché du travail. Le CIS a été complété par l'allocation sociale d'initiation au travail (AITS) et le financement des charges patronales destinées à l'insertion professionnelle de bénéficiaires de l'aide sociale sans droit à l'assurance-chômage.

L'utilisation de deux bases légales appliquées par deux départements nécessitait une collaboration interinstitutionnelle formalisée et soutenue.

La révision de la Loi fédérale sur l'assurance-chômage en 1995 avait pour but un renforcement de l'activation du chômeur fondée sur la contre-prestation par la mise en place des offices régionaux de placement (ORP) et le développement de mesures du marché du travail (MMT). Les programmes d'emploi temporaire subventionnés ne comptant désormais plus comme période de cotisation et le nombre de périodes de cotisation nécessaires à la réouverture d'un 2^{ème} délai-cadre étant porté de 6 à 12 mois, il en est résulté pour les cantons la nécessité de renforcer leur propre dispositif d'insertion.

De 1997 à 1999, les mesures LEMC et LIAS ont été largement appliquées et l'on peut tirer un bilan satisfaisant. Il n'en demeure pas moins que durant la même période, les coûts à charge du Fonds cantonal pour l'emploi et pour l'aide sociale ont progressé de manière régulière. Il devenait donc nécessaire de mieux connaître les mécanismes de passage d'un dispositif légal à l'autre (LACI, fédéral → LEMC, Fonds cantonal pour l'emploi → la LIAS, aide sociale).

1.2. Bref aperçu des recherches sur la question

En 1995 et 1996, quelque 66'000 personnes, au niveau suisse, ont épuisé leur droit aux indemnités de l'assurance-chômage et sont devenues des chômeurs en fin de droits.

INTRODUCTION

Les travaux portant sur les chômeurs en fin de droits peuvent être schématiquement répartis sur le plan fédéral et cantonal en deux groupes :

- le premier groupe comprend les études qui traitent *des trajectoires des chômeurs* en fin de droits, elles sont plutôt réalisées sur plusieurs cantons.
- dans le deuxième groupe, on peut classer les études qui analysent les mécanismes *des dispositifs de prise en charge* des chômeurs en fin de droits ; les recherches sont souvent propres aux cantons.

Les chômeurs en fin de droits et leurs trajectoires

Sur mandat du seco, la situation des chômeurs en fin de droits a fait pour la première fois, en 1995, l'objet d'un projet de recherche (Aeppli et al. 1996¹). Cette étude a été réalisée dans six cantons et deux demi-cantons. Elle a été suivie, en 1997, d'une deuxième recherche qui avait pour objectif de rassembler des informations sur les chômeurs en fin de droits en Suisse, sur le thème : « *Qu'advient-il des chômeurs en fin de droits ?* »². Cette étude a permis de définir les caractéristiques des chômeurs en fin de droits ; elle a consisté en une enquête auprès de 6060 personnes (taux de réponse 35%) afin de déterminer leur situation un à deux ans après leur arrivée en fin de droits. Une troisième étude (octobre 1999)³, basée sur la précédente, a permis de suivre la situation de ces fin de droits.

Ces trois études révèlent que dans l'ensemble, la situation s'est améliorée en 1999 par rapport à 1997 ; elle est comparable à celle de 1995.

Parallèlement aux enquêtes menées sur le plan suisse, les cantons ont essayé de comprendre cette problématique et les conséquences sur les différents systèmes de prise en charge.

L'Observatoire universitaire de l'Emploi (Y. Flückiger et al, 1998⁴) a mené une analyse statistique de la population au chômage et des chômeurs en fin de droits.

A Genève, la commission externe d'évaluation des politiques publiques a traité (en 1997-1998) la question des chômeurs en fin de droits en évaluant la politique cantonale d'emploi temporaire⁵.

Le canton de Fribourg a également mandaté une recherche auprès de la Chaire de travail social dans le but d'examiner des alternatives pour une réorganisation du dispositif de traitement du chômage⁶.

La plupart des cantons romands ont révisé leurs lois sur l'aide sociale (VS, NE, FR, JU) ou introduit des régimes de revenu minimal (GE, VD). L'instauration généralisée d'un système de contre-prestations a amené la mise en place de procédures d'évaluation (GE : RMCAS, VD : RMR).

A notre connaissance, aucune étude n'a traité en parallèle les trajectoires des personnes en fin de droits et des bénéficiaires de l'aide sociale pour comprendre les relais entre les dispositifs cantonaux du chômage (Fonds cantonal pour l'Emploi) et de l'aide sociale.

¹ Aeppli, Daniel et al., *La situation des chômeurs en fin de droits*, Lausanne, Réalités sociales, 1996

² Aeppli, Daniel et al., *Die Situation der Ausgesteuerten in der Schweiz*, Bern, Ed. Paul Haupt, 1998

³ Aeppli, Daniel, *Die Situation des Ausgesteuerten der Schweiz – Die dritte Studie*, Bern, Ed. Paul Haupt, 2000

⁴ Flückiger, Yves et al., *Analyse statistique de la population des chômeurs et des chômeurs en fin de droits à Genève, Rapport n°7 de l'Observatoire universitaire de l'Emploi*, Genève, 1998

⁵ *Chômeurs en fin de droits, Evolution de la politique cantonale d'emploi temporaire, Commission externe d'évaluation des politiques publiques*, Genève, 1998

⁶ Friboulet, Jean-Jacques et al., *Scénarios pour une politique en faveur des chômeurs en fin de droits, Etat des lieux et analyse prospective à partir de l'exemple fribourgeois*, Fribourg, Ed. Universitaires Fribourg, 1997

1.3. Mandat

A défaut d'étude comparative des deux populations, de nombreuses questions restent sans réponse et il est difficile d'évaluer la pertinence et la complémentarité des dispositifs de prise en charge.

Sous l'angle de l'assurance-chômage

Les informations concernant le parcours des personnes arrivées en fin de droits aux indemnités de l'assurance-chômage sont souvent lacunaires. Trouvent-elles un nouvel emploi ? Bénéficient-elles de prestations de l'aide sociale ? Bénéficient-elles de mesures spécifiques pour les personnes en fin de droits ? Ou souhaitent-elles tout simplement sortir de l'assurance-chômage ? Un autre type d'accompagnement aurait-il pu permettre d'éviter une telle situation ? Difficile à dire.

Sous l'angle de l'aide sociale

Les parcours précédant l'arrivée des personnes à l'aide sociale sont méconnus. Les causes directes et indirectes de la perte d'autonomie financière et sociale ne sont actuellement pas systématiquement recensées et analysées. Quelles sont les causes d'arrivée à l'aide sociale ? Y-a-t-il des groupes plus particulièrement fragiles ? Le suivi des trajectoires permettrait-il de connaître les solutions trouvées et d'évaluer la pertinence des mesures qui sont proposées par les différents services chargés de la réinsertion ? Actuellement, on ne peut avancer que des hypothèses.

Recherche commune sur le parcours des personnes arrivées en fin de droits et des bénéficiaires de l'aide sociale

Pour répondre à ces questions, l'Observatoire de l'emploi du Service de l'industrie, du commerce et le Service de l'action sociale du canton du Valais ont entrepris une étude sur le parcours des personnes arrivées en fin de droits aux indemnités de l'assurance-chômage et des bénéficiaires de l'aide sociale. Cette recherche fait également suite à une interpellation de M. le député Yves Ecoeur qui demandait une étude longitudinale sur les personnes en fin de droits dans le canton du Valais.

2. Cadre de référence et problématique

2.1. Dispositif cantonal de prise en charge des personnes en fin de droits aux prestations de l'assurance-chômage

2.1.1. Dispositif légal et organisation

La loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs du 23 novembre 1995 (LEMC) règle les mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle. Le Service de l'industrie, du commerce et du travail est l'autorité compétente pour l'application des dispositions figurant dans la LEMC ; la compétence décisionnelle échoit à la Section de la Logistique des mesures du marché du travail (LMMT) avec le préavis des conseillers ORP qui assistent les demandeurs d'emploi dans leurs choix.

2.1.2. Ayant droits

Les personnes ayant épuisé leurs droits aux prestations de l'assurance-chômage ou exercé précédemment une activité lucrative indépendante peuvent bénéficier de mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle. Pour ce faire, elles doivent être enregistrées en qualité de demandeur d'emploi, suivies par l'ORP, effectuer des recherches personnelles d'emploi régulières et être considérées comme aptes au placement et au travail.

2.1.3. Prestations

Sont prévues au titre des mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle :

Allocations cantonales d'initiation au travail (AITC)

Elles peuvent être versées en faveur de personnes dont le placement est difficile, qui bénéficient d'une initiation professionnelle en entreprise et reçoivent de ce fait un salaire réduit. Au terme de cette période, elles doivent escompter un engagement aux conditions usuelles dans la branche et la région.

Contributions cantonales aux frais de déplacement et de séjour

Les travailleurs auxquels il n'a pas été possible d'attribuer un travail convenable dans la région de leur domicile et qui ont accepté un emploi hors de celle-ci pour ne pas tomber au chômage ou y rester peuvent bénéficier de cette mesure.

Contrats d'insertion professionnelle (CIP)

Programmes destinés à procurer du travail et maintenir dans la vie active les ayants droit de plus de 25 ans dont le placement est très difficile.

Cours pour personnes en fin de droits

Les chômeurs en fin de droits et les personnes ayant exercé une activité indépendante peuvent bénéficier, selon leurs besoins, de mesures de formation pour améliorer leurs compétences.

Les consultations individuelles non subventionnées par l'assurance-chômage

Pour la prise en charge des personnes en difficultés, l'ORP collabore avec des partenaires institutionnels : les centres d'information et d'orientation (CIO), les centres médico-sociaux (CMS), la ligue valaisanne contre la toxicomanie (LVT), l'assurance-invalidité (AI), etc. Des modalités de prise en charge interinstitutionnelle ont été formalisées.

2.2. Dispositif cantonal d'encadrement des personnes à l'aide sociale

2.2.1. Dispositif légal et organisation

En Valais, l'aide sociale est réglée au niveau cantonal par la Loi sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1997. Si le cadre légal, l'organisation et la coordination de l'aide sociale sont définis au niveau cantonal, l'application de la loi revient aux communes qui prennent les décisions d'octroi d'aide sociale (matérielle ou non-matérielle).

2.2.2. Ayant droits

Peuvent bénéficier des prestations de la LIAS, les personnes domiciliées, séjournant ou de passage dans le canton ayant des difficultés d'intégration sociale ou dépourvues des moyens nécessaires à la satisfaction de leurs besoins vitaux et personnels indispensables. L'aide sociale peut être octroyée en complément des prestations des assurances sociales fédérales ou cantonales.

2.2.3. Prestations

L'aide sociale est subsidiaire aux assurances sociales fédérales et cantonales. Elle comprend les prestations suivantes :

Aides non matérielles

Les aides non matérielles favorisent l'intégration sociale et l'autonomie de la personne. Elles comprennent l'activité d'encadrement, de soutien et de conseil dispensée par le personnel des centres médico-sociaux ou d'autres institutions et partenaires publics ou privés.

Aides matérielles

Il s'agit de prestations allouées en argent. Elles visent à la couverture des besoins vitaux et personnels indispensables, mais également à assurer un minimum social. La définition et la reconnaissance de ces besoins sont basées sur les recommandations de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) qui édicte un certain nombre de normes, notamment, le forfait d'entretien⁷.

Dans la pratique, lors d'une demande d'aide sociale, ce forfait est appliqué pour établir le budget du ménage du requérant. Il comprend les postes essentiels du budget d'un ménage (nourriture, vêtements, consommation d'énergie, frais de santé, soins corporels, frais de transport, loisirs et formations, etc.), ainsi que les frais de logement.

Mesures d'insertion sociale

Une innovation importante de la LIAS est la possibilité de conclure des contrats de prestations entre le bénéficiaire de l'aide sociale et la commune. Ces contrats peuvent prendre trois formes différentes :

Le **contrat d'insertion sociale** : Il s'agit d'un contrat moral portant sur une activité de développement personnel, d'amélioration de sa situation ou de participation à la vie sociale. Par ce contrat, la personne s'engage à participer à une activité d'utilité publique, à entreprendre une démarche de formation ou d'intégration professionnelle. Le contrat peut en outre comprendre toute autre disposition de nature à favoriser le recouvrement de l'autonomie (par exemple, le suivi d'un traitement thérapeutique, cure ou séjour dans une institution spécialisée). En contrepartie, la commune accorde un supplément à l'aide sociale accordée et libère la personne de l'obligation de rembourser les montants versés à titre d'aide sociale durant la période couverte par le contrat.

- a) **L'allocation sociale d'initiation au travail (AITS)** : Si le bénéficiaire de l'aide sociale a une capacité de travail, qu'une place de travail adaptée à ses compétences peut être trouvée et qu'il y a accord entre le bénéficiaire et la commune ou le CMS pour s'engager dans cette démarche, le contrat d'insertion sociale peut prendre la forme d'une AITS. Dans ce cas, une contribution de 40% du salaire brut est versée à l'employeur par la commune sur la base d'un contrat à durée déterminée. Il est établi pour une période correspondant à celle où l'aide sociale aurait dû être versée, à défaut de droit aux indemnités de chômage.
- b) **Le financement des charges patronales** : La troisième forme de contrat d'insertion est plus particulièrement destinée aux demandeurs d'emploi âgés pour lesquels le coût du deuxième pilier est un véritable handicap à l'engagement. Cette mesure permet de rembourser à l'employeur l'intégralité des charges patronales durant deux ans (AVS, LAA, APG, LPP).

2.3. Evolution du chômage et de l'aide sociale en Valais

2.3.1. Gestion du chômage et de l'aide sociale en Valais

Les dépenses de l'assurance-chômage (LACI), du Fonds cantonal pour l'emploi (LEMC) et de l'aide sociale (LIAS) évoluent de manière très différente entre les années 1997 et 2000.

⁷ "Le forfait I pour l'entretien correspond au minimum vital indispensable pour mener durablement en Suisse une vie conforme à la dignité humaine" (Extrait des Normes CSIAS, Chapitre B)

Tableau 1 : Dépenses LACI, LEMC, LIAS en francs

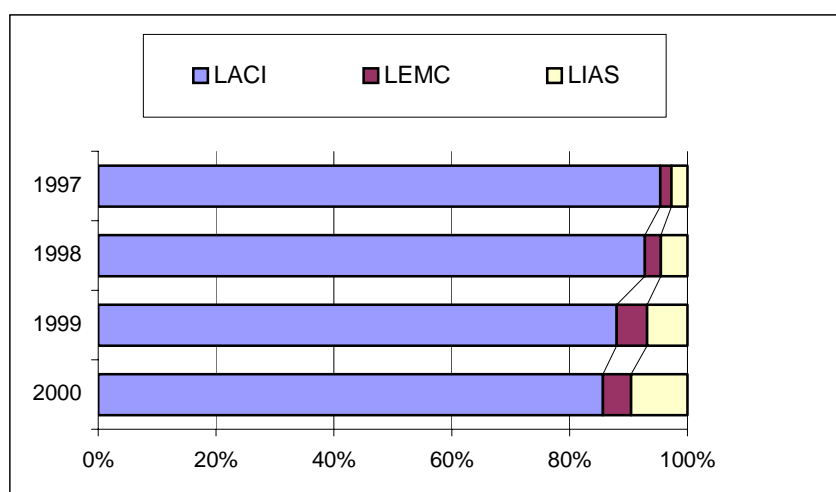
	LACI	LEMC	LIAS	TOTAL
1997	309'169'043	6'271'309	8'766'597 ⁸	324'206'949
1998	277'939'910	8'159'611	13'566'646	299'666'167
1999	204'656'754	12'004'239	15'893'632	232'554'625
2000	147'064'411	8'181'617	16'434'903	171'680'931

- les dépenses du chômage diminuent de plus de 50% entre 1997 et 2000;
- les dépenses engagées dans le cadre du Fonds cantonal pour l'emploi augmentent jusqu'en 1999, puis diminuent nettement en 2000;
- les dépenses d'aide sociale augmentent sur les quatre années avec une certaine stabilisation entre 1999 et 2000.

Ces éléments appellent quelques remarques :

1. La comparaison de l'évolution des coûts doit prendre en compte l'importance des montants engagés selon les différents régimes. Entre 1997 et 2000, les dépenses de l'assurance-chômage en Valais ont diminué de 162 millions, alors que celles de l'aide sociale ont augmenté de 8 millions. Le report de charges du chômage sur l'aide sociale existe, mais reste dans des proportions modestes.
2. Dès 1998, les coûts du chômage diminuent. La baisse des dépenses cantonales pour les mesures en faveur des chômeurs commence deux ans plus tard, en 2000. Les charges de l'aide sociale quant à elles, continuent leur progression, mais tendent à se stabiliser en 2000. L'évolution du chômage se répercute donc sur les charges cantonales LEMC et LIAS, mais avec un décalage dans le temps correspondant à l'organisation subsidiaire des régimes.
3. Avec l'amélioration de la conjoncture, les charges de l'assurance fédérale diminuent, proportionnellement à celle des régimes cantonaux. On ne peut l'interpréter comme un transfert de charges sur les cantons, mais plutôt comme la résultante de la logique du système helvétique de protection sociale :
 - L'assurance, couvrant les risques majeurs, est organisée au niveau national.
 - Les régimes subsidiaires, partiellement ou totalement sous conditions de ressources, sont organisés à un niveau plus proche des bénéficiaires concernés. Ils incombent prioritairement aux cantons.

Figure 1 : Comparaison des dépenses LACI, LEMC et LIAS en %



⁸ Les dépenses d'aide sociale de 1997 doivent être relativisées, car cette année correspond à l'entrée en vigueur de la LIAS et, en raison des nouvelles procédures administratives, certains frais concernant 1997 ont été imputés par les communes sur le compte 1998.

INTRODUCTION

2.3.2. Evolution des mesures cantonales d'insertion découlant de la LEMC et des mesures d'insertion découlant de la LACI

Tableau 2 : Evolution des dépenses pour les MMT cantonales et participation aux coûts des mesures fédérales

MMT cantonales	1997		1998		1999		2000	
	Nombre décisions	Dépenses	Nombre décisions	Dépenses	Nombre décisions	Dépenses	Nombre décisions	Dépenses
Contrats d'insertion professionnelle (CIP)	163	2'230'294	262	4'221'719	492	7'986'293	302	5'451'140
Allocations cantonales d'initiation au travail (AITc)	13	65'714	28	193'151	54	335'632	29	219'223
Contributions cantonales aux frais de déplacement et de séjour	0		4	3'808	27	10'610	14	6'129
Cours pour personnes en fin de droits (nouveau à partir de l'année 2000)							9	49'575
Autres mesures		50'000		94'800		34'500		190'633
Total MMT cantonales (LEMC)		2'346'008		4'513'478		8'367'035		5'917'400
Participation forfaitaire au coût de chaque mesure fédérale		3'834'000		3'582'000		3'531'000		2'171'214
TOTAL des coûts cantonaux pour MMT	176	6'180'008	294	8'095'478	573	11'898'035	354	8'088'614

Tableau 3 : Evolution des mesures d'insertion sociale (LIAS)

Mesures d'insertion sociale	1998	1999	2000
Contrats d'insertion sociale	65	107	93
Allocations sociales d'initiation au travail	39	95	87
Financement des charges patronales	5	6	1
TOTAL	109	208	181

On constate une nette progression des mesures LEMC et LIAS de 1998 à 1999, puis une baisse en 2000.

Les dépenses liées aux mesures LIAS sont englobées dans les dépenses générales d'aide sociale. Pour les mesures LEMC par contre, les dépenses sont connues car elles sont financées par le Fonds cantonal pour l'emploi.

2.4. La problématique

Ces quelques informations chiffrées, particulièrement celles concernant les mesures cantonales d'insertion professionnelle et sociale, mettent en évidence de manière concrète la complémentarité voulue au niveau législatif entre les dispositifs de prise en charge des personnes en fin de droits aux indemnités chômage et des personnes dépendant de l'aide sociale.

Cependant, rien ne permet jusqu'à ce jour d'affirmer qu'il existe effectivement des transferts entre ces deux dispositifs. Que l'on se place du point de vue de l'assurance-chômage ou de l'aide sociale, de nombreuses interrogations quant aux trajectoires individuelles suivant ou

INTRODUCTION

précédant l'arrivée dans l'un ou l'autre des dispositifs d'encadrement et sur les facteurs influençant ces trajectoires sont actuellement sans réponse.

Ces questions amènent à poser les hypothèses de travail suivantes qui guideront les différentes étapes de recherche.

Cadre de réflexion de l'étude et hypothèses

Il existe un lien probable entre la fin de droits et l'aide sociale. Cependant :

1. La fin de droits n'amène pas nécessairement à l'aide sociale, d'autres solutions peuvent être trouvées : emploi, abandon d'activité, passage à un autre régime (AVS, AI, LEMC).
2. Le délai entre la fin de droits et l'arrivée à l'aide sociale dépend de plusieurs facteurs notamment :
 - les offres d'emploi sur le marché du travail ;
 - les mesures cantonales de réinsertion mises en place et leur accès ;
 - la situation personnelle et familiale des fin de droits.
3. L'arrivée à l'aide sociale peut résulter de causes indépendantes du chômage.

L'objectif de cette étude est d'analyser si ce lien est direct ou pas et de mettre en évidence les modalités de prise en charge des personnes et la répartition des coûts entre le Fonds cantonal pour l'emploi et l'aide sociale.

Hypothèse commune aux deux populations

Les difficultés d'insertion professionnelle constituent un trait commun aux personnes arrivées en fin de droits aux prestations de l'assurance-chômage et aux bénéficiaires de l'aide sociale. Elles sont liées au fait que ces deux groupes présentent des caractéristiques socio-démographiques semblables qui les exposent aux mêmes processus de précarisation. De ce fait, on peut supposer qu'une part importante des personnes arrivées en fin de droits aboutit, après un délai plus ou moins long, à l'aide sociale.

Hypothèses spécifiques à chaque population

Les personnes arrivées en fin de droits aux prestations de l'assurance-chômage

Dans les mois qui suivent leur dernier jour d'indemnités de chômage, la majorité des fin de droits retrouvent un accès au marché du travail par un emploi rémunéré. Cet emploi leur assure une autonomie financière couvrant la totalité de leurs besoins vitaux.

Les personnes arrivant à l'aide sociale

Le parcours précédant l'arrivée à l'aide sociale est marqué par des ruptures sur le plan familial, professionnel ou de la santé. Cependant, ces ruptures ne permettent pas d'expliquer entièrement les trajectoires de précarisation aboutissant au recours à l'aide sociale. Les problèmes de coordination entre les différents régimes du système de protection sociale (LACI, LAMal, LAI, LEMC, LIAS) et les modalités d'accès à l'aide sociale constituent également des facteurs déterminants.

3. Cadre de l'étude et démarches

3.1. Les personnes en fin de droits

3.1.1. La notion de « chômeur en fin de droits »

Les termes de « chômeur en fin de droits », « fin de droits », « personnes arrivées en fin de droits » sont utilisés dans la pratique administrative pour désigner les personnes qui n'ont plus de droits à des indemnités de l'assurance-chômage.

Pour le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), la définition du chômeur en fin de droits est la suivante : « *Une personne arrivée en fin de droits est une personne qui a épuisé son droit aux indemnités journalières à l'expiration d'un délai-cadre de deux ans et qui n'a pas pu entamer ensuite un nouveau délai-cadre* ». Notons déjà que cette définition ne tient pas compte de la problématique des personnes soumises au programme de stabilisation entré en vigueur le 1^{er} septembre 1999. Ce programme prévoit en effet l'abaissement de la durée maximale de perception à 260 indemnités journalières pour les assurés libérés des conditions relatives à la période de cotisation et les assurés pouvant se prévaloir de la période éducative. En d'autres termes, même si elles ont épuisé leur droit aux indemnités journalières, ces personnes ne correspondent pas à la définition de la fin de droits, leur délai-cadre n'étant pas expiré.

Pour la présente étude, les chômeurs en fin de droits (FD) correspondront à la définition suivante : « *Un fin de droits est une personne qui a épuisé son droit aux indemnités de l'assurance-chômage et qui ne peut prétendre à de nouvelles indemnités journalières dans le cadre de la LACI (loi sur l'assurance-chômage)* ».

3.1.2. Sources statistiques

Techniquement, le chiffre des arrivées en fin de droits est calculé sur la base du fichier statistique SIPAC qui contient des informations en provenance des caisses de chômage (publiques et privées).

Méthodologiquement, le seco a transmis mensuellement au Service de l'industrie, du commerce et du travail, soit d'avril à septembre 2000, les chiffres des personnes arrivées en fin de droits (a.f.d.) disponibles après deux mois (le chiffre des a.f.d. du mois de janvier 2000 était ainsi disponible en avril 2000)⁹.

A partir de ces données contrôlées par les caisses, il a été tenu compte des personnes qui avaient épuisé leurs droits aux indemnités, qui ne pouvaient ouvrir un nouveau délai-cadre et étaient sans emploi, y compris les personnes au bénéfice de 260 indemnités durant le délai-cadre.

Pour la période de janvier à juin 2000, ce sont donc 261 personnes retenues pour l'étude selon la définition des chômeurs en fin de droits qui constituent la population de référence.

3.1.3. Méthode et démarches

Du point de vue de la fin de droits aux prestations de l'assurance-chômage, l'étude a été orientée sur les trajectoires des fin de droits.

Dans **une première approche**, les données ont été exploitées de manière quantitative afin de broser le profil socio-démographique des fin de droits et mettre en évidence les caractéristiques émergentes de cette population.

La deuxième approche, d'orientation qualitative, a abordé la problématique des fin de droits en termes de processus, par le suivi de ces personnes au cours d'enquêtes par téléphone. Cette partie centrale permet de compléter les profils et surtout d'éclairer les trajectoires des personnes et leur accès au marché du travail.

⁹ Ces chiffres sont considérés comme provisoires : les données définitives sont calculées annuellement, et ne sont disponibles qu'après 6 mois, soit dès le deuxième semestre de l'année suivante. La différence entre les chiffres provisoires et définitifs provient du fait qu'au moment du calcul du nombre provisoire des a.f.d., l'information concernant les personnes pouvant immédiatement ouvrir un nouveau délai-cadre n'est pas encore disponible. Souvent, les personnes inscrites à l'assurance-chômage retrouvent, quelques mois avant la fin de droits, un nouvel emploi ; elles ne remplissent plus le formulaire mensuel : « Indication de la personne assurée », leurs périodes de cotisation ne sont pas enregistrées, et donc leurs données pas mises à jour.

L'enquête longitudinale nécessitait de pouvoir questionner quatre mois après la fin de droits, les personnes qui avaient épuisé leur droit aux indemnités. Sur la base des chiffres obtenus mensuellement par le seco, chaque cas a été soumis pour contrôle auprès des caisses de chômage afin de déterminer si la personne a.f.d. pouvait ouvrir un nouveau délai-cadre d'indemnisation le lendemain de la fin du dernier délai-cadre.

INTRODUCTION

Pour la partie qualitative, la démarche consistait à interroger les personnes par téléphone pour en atteindre le maximum et éviter les problèmes liés à l'expression écrite. Les personnes ont été préalablement informées par écrit de l'enquête. Elles ont été contactées à deux reprises soit :

- quatre mois
- huit mois

après leur arrivée en fin de droits. Il est à relever que les personnes qui ont mené les entretiens ont une très bonne connaissance du dispositif de prise en charge des demandeurs d'emploi.

Le questionnaire semi-directif (cf. annexe 1) était construit sur une question initiale : « Avez-vous retrouvé du travail ? » Si oui, *lequel ? Comment ? Depuis quand ? Quel type ? Pour quel salaire ?* etc. Si non, *recherchez-vous toujours du travail ? Avec l'aide de qui ? Comment financez-vous vos besoins vitaux ?* etc.

Il comprenait également des questions sur la situation personnelle et familiale des fin de droits. Au questionnaire était jointe une fiche composée de données personnelles. La phase de pré-test du questionnaire effectuée sur les chômeurs en fin de droits de décembre 1999 a permis d'affiner l'outil d'entretien et les procédures de vérification des données.

A quelques exceptions près, les enquêteurs ont reçu un bon accueil, les personnes interrogées ont répondu à l'ensemble des questions en apportant souvent des éléments personnels sur leur situation et leur vécu. Lors du deuxième téléphone, il a été plus difficile d'atteindre les personnes, plusieurs d'entre elles ayant résilié leur abonnement fixe au profit d'un natel ou changé d'opérateur.

3.2. Les bénéficiaires de l'aide sociale

3.2.1. Définition : dossiers d'aide sociale pris en compte pour cette étude

L'étude porte sur les nouveaux bénéficiaires de l'aide sociale (cf. Introduction, point 2.2.2) dont la demande a été déposée entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2000, soit 214 personnes qui bénéficient d'une aide financière régulière. Nous désignerons ce groupe de personnes par l'expression "nouveaux bénéficiaires de l'aide sociale" ou simplement "bénéficiaires de l'aide sociale" lorsque aucune ambiguïté n'est possible.

3.2.2. Présentation du questionnaire "Aide sociale"

L'analyse des bénéficiaires de l'aide sociale est basée sur un questionnaire fermé visant à mettre en évidence la situation des ménages ayant déposé une demande d'aide sociale et le parcours ayant abouti à cette demande. Le questionnaire a été rempli, pour chaque nouvelle demande d'aide sociale, par l'assistant social en charge du dossier. Il a ensuite été transmis à l'Office cantonal de l'aide sociale en annexe au dossier de demande d'aide sociale.

Le questionnaire (cf. annexe 2) regroupe des informations sur le titulaire du dossier d'assistance et son conjoint éventuel à quatre moments distincts :

- lors de l'arrivée à l'aide sociale
- quatre mois avant
- huit mois avant
- douze mois avant.

A chacune de ces périodes, les mêmes informations ont été collectées. Le questionnaire comprend quatre sections avec des données portant sur la situation familiale,

INTRODUCTION

professionnelle, financière et vis-à-vis des assurances sociales (LACI, LEMC, LIAS, AI, LAA, LAMa).

Des informations supplémentaires sont également disponibles pour la situation du ménage lors de l'arrivée à l'aide sociale puisque chaque questionnaire est lié à la demande d'aide sociale établie par la commune. Celle-ci comporte notamment des informations détaillées sur la situation financière de la personne (budget d'aide sociale) ainsi que sur les motifs et causes de la demande d'aide sociale.

3.2.3. Démarches

L'étude des données extraites du questionnaire "Aide sociale" vise à reconstruire les trajectoires des personnes arrivées à l'aide sociale entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2000 et à mieux comprendre les causes entraînant la précarisation de leurs situations.

L'analyse comprend une partie descriptive qui met en évidence les principales caractéristiques socio-démographiques de la population des bénéficiaires de l'aide sociale.

La deuxième partie étudie en détail l'évolution de ces caractéristiques socio-démographiques au cours des quatre périodes du questionnaire. L'analyse est développée de manière à aborder les différentes problématiques soulevées dans l'hypothèse spécifique à la population des bénéficiaires de l'aide sociale (cf. Introduction, point 2.4.) : Quelles ruptures précèdent l'arrivée à l'aide sociale ? Quelle est l'influence sur ces trajectoires des modalités d'accès à l'aide sociale ?

3.3. Démarches communes, les points de rencontre

Les deux chapitres précédents présentent une démarche spécifique permettant d'appréhender chacune des populations. Cependant, les questionnaires servant de base à l'étude ont été conçus en parallèle afin de permettre une mise en évidence des passages ou des liens entre les deux populations et les deux dispositifs d'encadrement (*figure 2 : Schéma général de l'étude*).

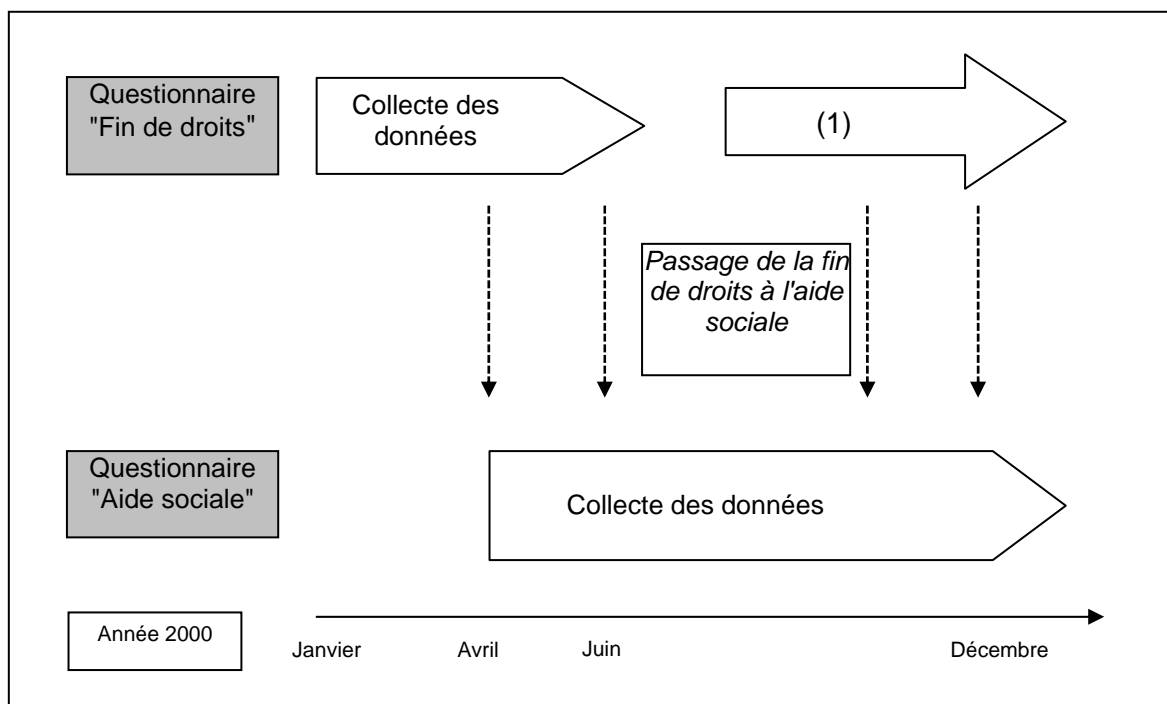
En effet, le questionnaire "Fin de droits" a suivi les personnes sur une période de 8 mois après la perte de leur droit aux indemnités de l'assurance-chômage de janvier à juin 2000 et le questionnaire "Aide sociale" visait à reconstruire le parcours des personnes arrivées à l'aide sociale entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2000. Les périodes examinées se recoupent et permettent de mettre en évidence les éventuels "passages" du dispositif de prise en charge des chômeurs vers celui de l'aide sociale.

La méthode d'analyse comportait deux étapes. Dans un premier temps, ont été étudiées les caractéristiques socio-démographiques communes des deux populations (sexe, âge, état civil, domicile, etc.) qui, sur la base d'un indice statistique, permettraient de déterminer le degré de similitude entre ces populations.

Dans un deuxième temps, les personnes apparaissant à la fois dans les deux questionnaires ont été analysées. Il s'agissait, soit de personnes ayant déclaré bénéficier de l'aide sociale quatre mois ou huit mois après leur perte du droit aux indemnités de l'assurance-chômage, soit de nouveaux bénéficiaires de l'aide sociale ayant eu recours aux prestations de l'assurance-chômage durant les douze mois précédents.

Schéma général de l'étude

Figure 2 : Schéma général de l'étude



(1) *Suivi de chaque personne interrogée 4 mois et 8 mois après son arrivée en fin de droits.*

Les questions étudiées plus particulièrement étaient les suivantes :

- Quel est le délai entre la fin de droits et l'arrivée à l'aide sociale ?
- Comment évolue la situation personnelle, familiale et financière de la personne dans cet intervalle ?

Ces personnes constituent-elles un groupe particulier par rapport à l'ensemble des personnes en fin de droits et par rapport aux bénéficiaires de l'aide sociale du point de vue de leurs caractéristiques socio-démographiques ?

PARTIE 1: LES CHOMEURS EN FIN DE DROITS AUX PRESTATIONS DE L'ASSURANCE- CHOMAGE, OÙ VONT-ILS ?

1. Introduction : Population des demandeurs d'emploi et population retenue pour l'étude

Pour la période du 1er janvier au 30 juin 2000, selon les relevés mensuels du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), le nombre d'arrivées en fin de droits (a.f.d.) en Valais variait de 55 à 67 personnes, soit entre 0.57% et 1.05% de l'ensemble des demandeurs d'emploi (DE).

Pour la période de janvier à juin 2000, le pourcentage d'arrivées en fin de droits en Valais était inférieur à l'ensemble de la Suisse.

Tableau 4 : Personnes arrivées en fin de droits de janvier à juin 2000

Mois	DE en Valais	Arrivées en fin de droits	% de l'ensemble DE	DE en Suisse	Arrivées en fin de droits	% de l'ensemble DE
Janvier	9'695	55	0.57%	152'261	1'600	1.05%
Février	9'088	58	0.64%	148'127	1'597	1.07%
Mars	7'816	67	0.85%	140'225	2'185	1.55%
Avril	7'002	62	0.88%	132'761	1'784	1.34%
Mai	6'093	63	1.05%	125'283	1'593	1.27%
Juin	5'542	57	1.03%	119'828	1'785	1.48%

Phase test

Une phase test de la méthodologie et de la pertinence des outils s'est déroulée durant le mois d'avril 2000. Elle a permis d'adapter certains outils et surtout de réaliser que le chiffre mensuel du seco sur les a.f.d. ne pouvait être utilisé comme base nominative de questionnement.

En effet, lors des premiers contacts téléphoniques, certains a.f.d., en emploi, indiquaient qu'ils avaient suffisamment de périodes de cotisation pour ouvrir un nouveau délai-cadre le lendemain de la fin du dernier délai-cadre. Ce constat a été attribué au fait que ces personnes n'avaient pas rapporté, auprès de leur caisse de chômage, le formulaire : « Indication de la personne assurée » pour la comptabilisation des dernières périodes de cotisation. Il a donc été décidé de soumettre chaque cas pour vérification du droit auprès des caisses de chômage.

Cette étape préliminaire mensuelle permettait ainsi de distinguer et d'écarter des arrivées en fin de droits, les personnes qui :

- pouvaient ouvrir un nouveau délai-cadre le jour suivant leur dernier délai-cadre,
 - étaient arrivées à l'AVS durant le délai-cadre non prolongé,
- afin de questionner les chômeurs en fin de droits sans ressources, qui correspondent à la définition retenue pour l'étude (cf. Introduction, point 3.1.1.)

PARTIE 1: LES CHOMEURS EN FIN DE DROITS AUX PRESTATIONS DE L'ASSURANCE-CHOMAGE, OÙ VONT-ILS ?

Tableau 5 : Personnes arrivées en fin de droits de janvier à juin 2000

Mois	Arrivées en fin de droits (a.f.d.) selon seco	DONNEES CONTROLEES PAR LES CAISSES DE CHOMAGE		
		Pouvant réouvrir un nouveau délai-cadre	Arrivées à l'AVS durant délai-cadre	Fin de droits selon l'étude
Janvier	55	11	4	40
Février	58	14	4	40
Mars	67	8	2	57
Avril	62	20	1	41
Mai	63	12	7	44
Juin	57	13	5	39
TOTAL	362	78	23	261

2. Description de la population des chômeurs en fin de droits

Avant d'aborder la problématique des chômeurs en fin de droits, les caractéristiques de cette population ainsi que les mécanismes de prise en charge dans le cadre de la LEMC, il est utile de connaître les mesures du marché du travail (MMT) effectuées par les 261 personnes suivies.

Ces mesures ont pour objectif de compléter les lacunes des demandeurs d'emploi et d'améliorer leur aptitude au placement.

2.1. Mesures du marché du travail (MMT)

Les mesures du marché du travail sont un instrument visant à prévenir le chômage imminent et à combattre le chômage existant (art.1, al.2, LACI). Elles doivent améliorer l'aptitude au placement (art.59, al.3, LACI) et assurer une réintégration rapide et durable des assurés. L'assuré a l'obligation, lorsque l'office régional de placement (ORP) le lui enjoint, de suivre des cours de reconversion ou de perfectionnement professionnel qui améliorent son aptitude au placement (art.17, al.3, let.a, LACI). Il est du rôle du conseiller ORP de déceler les lacunes du demandeur d'emploi et d'activer les mesures du marché du travail appropriées, dès le début du chômage. (REMC art.13, al. 1, let.a).

Dès lors, on est en droit d'attendre que tous les chômeurs en fin de droits aient suivi au moins une mesure du marché du travail durant leur dernier délai-cadre.

Tableau 6 : Types de mesures suivies par les FD durant leur dernier délai-cadre

	*Mesure effectuée ?		Si oui, quand?	
	Non	Oui	La 1ère année	La deuxième année
			du dernier DC	du dernier DC
Emploi temporaire	40.7% (100)	59.3% (146)	13.4% (33)	45.9% (113)
Programme de base	56.1% (138)	43.9% (108)	21.1% (52)	22.8% (56)
Cours de formation	61.8% (152)	38.2% (94)	15.4% (38)	22.8% (56)
Au moins une MMT	17.1% (42)	82.9% (204)	39.0% (96)	69.9% (172)

*Les personnes dont la trace a été perdue n'ont pas été prises en compte.

Au total, 82.9% des FD ont suivi au moins une mesure du marché du travail durant leur dernier délai-cadre. En revanche, 42 FD (17.1%) n'ont suivi aucune mesure du marché du travail durant leur dernier délai-cadre. Il s'agit, pour près de la moitié, de personnes qui se sont trouvées à l'AVS suite à leur arrivée en fin de droits. Cependant, même en retranchant

PARTIE 1: LES CHOMEURS EN FIN DE DROITS AUX PRESTATIONS DE L'ASSURANCE-CHOMAGE, OÙ VONT-ILS ?

de notre analyse tous les individus « fin de droits AVS » qui forment une catégorie à part, on constate que **10.1% de la population restante** (22 personnes) est demeurée **totalelement inactive** durant le dernier délai-cadre. On doit se poser la question : *Pourquoi ces 22 personnes n'ont-elles pas été activées ?*

Il est à noter que durant l'année précédant l'arrivée en fin de droits, environ 70% des personnes ont suivi une MMT, alors qu'elles ne sont que 39% à en avoir suivie une la première année du délai-cadre. On doit aussi se poser la question : *Si ces 61% avaient bénéficié de mesures durant la première année déjà, seraient-elles arrivées en fin de droits ?*

2.2. Caractéristiques des 261 personnes analysées

Les 261 personnes arrivées en fin de droits entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2000 présentent le profil suivant par rapport aux principales variables obtenues de la banque de données SIPAC :

Tableau 7 : Principales caractéristiques des chômeurs en fin de droits analysés

Variable	Modalité	Effectif	Proportion
Sexe	Masculin	153	58.6%
	Féminin	108	41.4%
Nationalité	Suisse	169	64.8%
	Italien	19	7.3%
	Portugais	15	5.7%
	Ex-Yougoslave	23	8.8%
	Autres	35	13.4%
Age	< 29 ans	33	12.6%
	30 à 49 ans	126	48.3%
	50 à 65 ans	102	39.1%
Etat civil	Célibataire	58	22.2%
	Marié/séparé	173	66.3%
	Divorcé/veuf	30	11.5%
Qualification	Qualifié	152	58.2%
	Non-qualifié/semi-qualifié	109	41.8%
Région	Haut-Valais	30	11.5%
	Sierre	45	17.2%
	Sion	105	40.2%
	Martigny	36	13.8%
	Monthey	45	17.2%
Gain assuré	< 2000	56	21.5%
	2000 - 3499	104	39.8%
	3500 - 5000	60	23.0%
	>5000	41	15.7%
Nbre de délai-cadre	1	139	53.3%
	2	66	25.3%
	3 et +	56	21.5%
Nbre de pers. à charge	0	122	46.7%
	1	69	26.4%
	2 et+	70	26.8%
Aptitude au placement	1 - 2	19	7.3%
	3	109	41.8%
	4 - 5	133	51.0%

PARTIE 1: LES CHOMEURS EN FIN DE DROITS AUX PRESTATIONS DE L'ASSURANCE-CHOMAGE, OÙ VONT-ILS ?

Afin de mesurer la pertinence des caractéristiques, il était nécessaire de les comparer avec un groupe de référence, en l'occurrence les demandeurs d'emploi (DE) du mois de septembre 2000¹⁰. Ce choix d'arrêter un mois fixe pour effectuer la comparaison ne change en rien la validité des résultats, car les caractéristiques principales (sexe, âge, nationalité...) de la population des demandeurs d'emploi n'évoluent pratiquement pas durant l'année.

Plus d'hommes en fin de droits que de DE

Il y a, de manière significative, **une sur-représentation des hommes** parmi les chômeurs en fin de droits (*figure 3*). En effet, 59% des fin de droits sont des hommes alors qu'ils ne représentent que 50% des demandeurs d'emploi.

Une fois au chômage, le risque serait-il plus élevé pour eux que pour les femmes de se retrouver en fin de droits ?

Figure 3 : Variable "sexe"

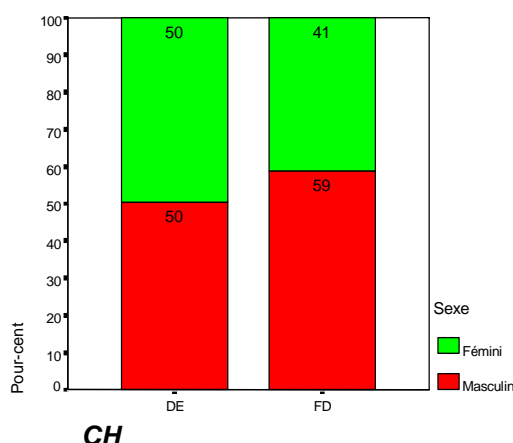
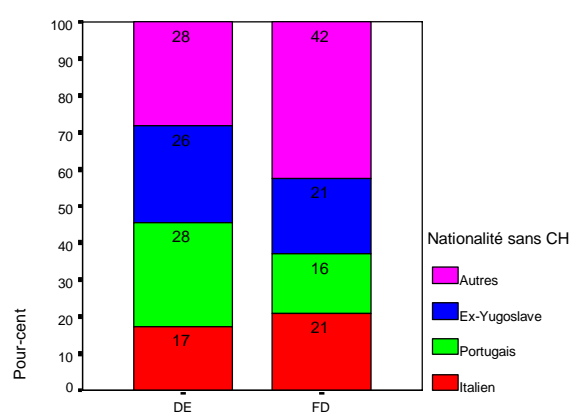


Figure 4 : Variable "nationalité" sans



Proportion identique d'étrangers DE / FD

Les étrangers n'encourent pas un risque plus fort de se retrouver en fin de droits que les Suisses. Que ce soit chez les demandeurs d'emploi ou chez les chômeurs en fin de droits, la proportion d'étrangers (35%) est identique. En revanche, il existe des différences significatives en ce qui concerne la composition de cette population étrangère. Les Portugais et les Ex-Yougoslaves sont sous-représentés parmi les chômeurs en fin de droits comparés aux demandeurs d'emploi. A l'inverse, les Italiens et les ressortissants des pays « Autres » sont sur-représentés parmi les chômeurs en fin de droits étrangers (*figure 4*).

Malgré ces différences de structure dans la population étrangère, la répartition des permis de séjour des fin de droits est identique à celle des demandeurs d'emploi. Les étrangers

¹⁰ Certes, les proportions prises par certaines variables peuvent varier de quelques pour-cent selon les fluctuations saisonnières du chômage, mais le mois de septembre représente une sorte de socle résiduel : c'est à cette période que le nombre de DE est le plus faible. Il correspond à peu de chose près à « une moyenne » des caractéristiques remarquables de la population des demandeurs d'emploi sur l'ensemble de l'année.

D'autre part, vu la définition des fin de droits sur la cessation du droit aux indemnités financières de l'assurance-chômage et pour qu'il n'y ait aucun biais possible, ont été éliminés de la comparaison: tous les demandeurs d'emploi n'ayant pas de gain assuré (n'étant pas en droit de recevoir des indemnités de l'assurance-chômage) et n'étant donc pas des fin de droits potentiels au sens de la définition retenue. Ainsi, les différences de répartition entre 3971 demandeurs d'emploi et 261 fin de droits pour toutes les caractéristiques ont été comparées selon le test Chi-carré. Les différences sont significatives lorsque la probabilité d'erreur est inférieure à 0.1%.

PARTIE 1: LES CHOMEURS EN FIN DE DROITS AUX PRESTATIONS DE L'ASSURANCE-CHOMAGE, OÙ VONT-ILS ?

établis (permis C) forment le plus grand pourcentage de ce groupe (69%), 27% sont au bénéfice d'un permis annuel (permis B) et 4% d'un permis « *Autres* ».

Après 50 ans, risque plus grand d'être en fin de droits

La figure 5 décrit la répartition des demandeurs d'emploi et des chômeurs en fin de droits selon trois classes d'âge. Le groupe le plus important est à chaque fois constitué de personnes entre 30 et 49 ans, les moins représentés sont les personnes de moins de 30 ans. Toutefois, **les chômeurs en fin de droits de 50 ans et plus sont de manière significative sur-représentés**. Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans ont beaucoup plus de risques d'arriver en fin de droits que les autres. *Ce risque est-il dû à un manque de compétences, de flexibilité ou à des charges salariales élevées pour ces personnes ?*

On peut aussi imaginer que la combinaison de ces facteurs est un frein à la reprise d'un emploi. A l'inverse, le risque décroît fortement pour les demandeurs d'emploi de moins de 30 ans.

Figure 5 : Variable "âge"

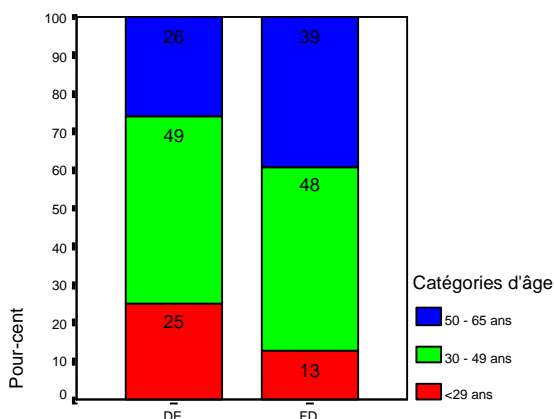
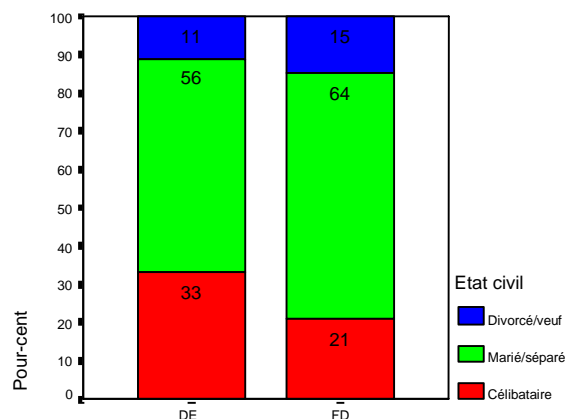


Figure 6 : Variable "état civil"



Mariés et séparés sur-représentés parmi les FD

En ce qui concerne l'état civil, les célibataires sont sous-représentés parmi les chômeurs en fin de droits comparés aux demandeurs d'emploi alors que les « *mariés/séparés* » sont sur-représentés. Une fois au chômage, **le risque de se trouver en fin de droits est beaucoup plus grand pour une personne mariée ou séparée** que pour un célibataire. Il n'y a pas de différence significative en ce qui concerne la catégorie « *divorcé/veuf* ».

L'impossibilité de distinguer les personnes mariées et séparées empêche toute interprétation des données sur l'état civil. En effet, pour établir un lien entre l'absence d'emploi et la situation personnelle et familiale, les personnes séparées devraient être rattachées au groupe « *divorcés* ».

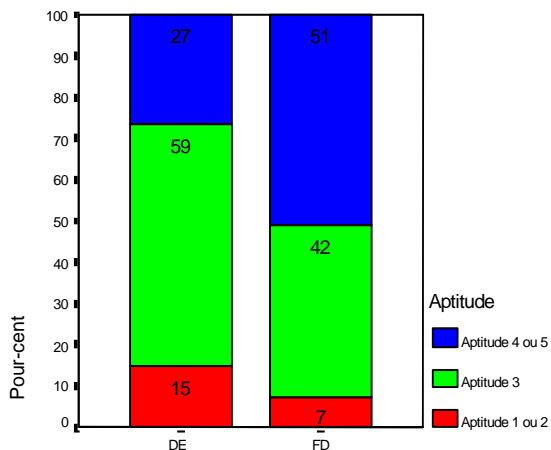
Chômeurs non-qualifiés pas davantage destinés à la fin de droits

Parmi les chômeurs en fin de droits, on trouve 58% de personnes qualifiées et 42% de non-qualifiées. En comparaison, 60% des demandeurs d'emploi sont qualifiés et 40% ne le sont pas. Cette légère différence au niveau de la **qualification** n'est pas significative.

De même, le **gain assuré** des personnes qui arrivent en fin de droits est en moyenne identique au gain assuré des demandeurs d'emploi. Les personnes ayant un gain assuré faible n'ont pas plus de risques que les autres de se retrouver en fin de droits.

Moins bonne aptitude au placement des chômeurs en fin de droits

Figure 7 : Variable "aptitude au placement"



Les chômeurs en fin de droits ont une moins bonne aptitude au placement que l'ensemble des demandeurs d'emploi. Ils sont sur-représentés dans les catégories d'aptitude 4 et 5 (figure 7). Cette différence est très significative. Elle demande cependant à être relativisée, certains critères d'appréciation de l'employabilité étant plus ou moins subjectifs. Il n'en demeure pas moins que cette subjectivité s'applique également à la catégorisation des demandeurs d'emploi.

Les FD regroupés autour de trois secteurs d'activité

Il a été impossible de comparer de manière fiable les demandeurs d'emploi et les chômeurs en fin de droits au sujet de **la profession exercée**. Cette variable est en effet trop évolutive compte tenu des fluctuations saisonnières. Nous nous sommes limités à répertorier les 261 chômeurs en fin de droits selon les catégories professionnelles.

Tableau 8 : Répartition des chômeurs en fin de droits selon le secteur d'activité

Secteurs d'activité	Fréquence	Pour cent
Agriculture/Sylviculture	7	2.7%
Industrie/Métallurgie	27	10.3%
Bâtiment/Dessinateurs/Ingénieurs et prof. techniques	53	20.3%
Personnel de bureau	26	10.0%
Pers. vente/Hôtellerie-Restoration/ Personnel maison	82	31.4%
Soins médicaux	12	4.6%
Professions artistiques/Enseignants	7	2.7%
Autres professions/Magasiniers/Chauffeurs	28	10.7%
Professions indéterminées	19	7.3%
TOTAL	261	100.0%

Trois groupes peuvent être mis en évidence :

1. Bâtiment, dessinateurs/ingénieurs et professions techniques : 20.3%
2. Personnel de bureau : 10.0%
3. Personnel de vente, hôtellerie-restauration, personnel de maison : 31.4%

Si l'importance des deux premiers groupes peut se comprendre par l'évolution du marché de l'emploi dans la branche et l'évolution des techniques, il faut chercher d'autres explications au fait que près d'un tiers des chômeurs en fin de droits se retrouvent dans les catégories : personnel de la vente, hôtellerie-restauration, personnel de maison.

PARTIE 1: LES CHOMEURS EN FIN DE DROITS AUX PRESTATIONS DE L'ASSURANCE-CHOMAGE, OÙ VONT-ILS ?

Que ces professions soient essentiellement féminines, nécessitant de faibles qualifications pour une rémunération inférieure à 3'000 francs et à des horaires contraignants, n'est probablement pas un hasard.

2.3. Trois profils dominants

Le *tableau 9*, par les relations significatives qu'il met en évidence, permet d'identifier les profils émergents ainsi que la structure de la population étudiée.

Tableau 9 : Relations significatives internes à la population des chômeurs en fin de droits

	<i>Sexe</i>	<i>Nationalité</i>	<i>Gain assuré</i>
<i>Nationalité</i>	Parmi la population étrangère, les femmes sont de manière significative sur-représentées. A l'inverse, elles sont de manière significative sous-représentées parmi la population helvétique des chômeurs en fin de droits.		
<i>Gain assuré</i>	Les hommes ont de manière significative un gain assuré en moyenne plus élevé que les femmes chez les chômeurs en fin de droits.	Les chômeurs en fin de droits helvétiques ont de manière significative un gain assuré plus élevé que les chômeurs en fin de droits étrangers.	
<i>Age</i>	Les hommes sont plus âgés que les femmes. Ils sont de manière significative sur-représentés dans la catégorie 50-65 ans, alors que les femmes sont sur-représentées dans la catégorie 15-29 ans.	Les Suisses sont de manière significative plus âgés que les étrangers parmi la population des chômeurs en fin de droits.	Le gain assuré augmente de manière significative avec l'âge chez les chômeurs en fin de droits.
<i>Qualification</i>	Parmi les chômeurs en fin de droits, les hommes sont de manière significative plus qualifiés que les femmes. Ils sont sur-représentés parmi les personnes qualifiées.	Parmi les chômeurs en fin de droits, les Suisses sont de façon significative plus qualifiés que les étrangers.	Les chômeurs en fin de droits qualifiés ont de manière significative un gain assuré plus élevé que les non-qualifiés.

On constate que les variables *sexe*, *nationalité*, *âge*, *qualification* et *gain assuré* sont fortement connectées et interdépendantes. Les liens qui les unissent permettent de définir des groupes distincts parmi les chômeurs en fin de droits, bien que ces caractéristiques puissent se retrouver également chez les demandeurs d'emploi.

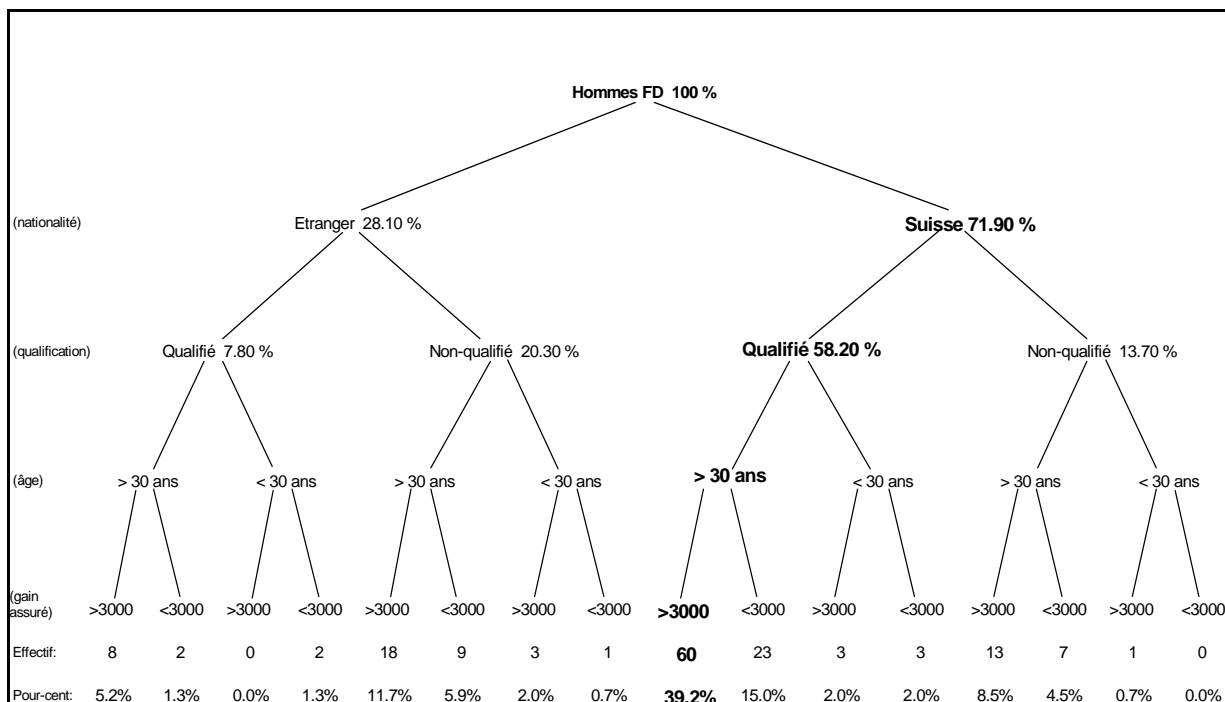
Profil 1 : Chômeurs en fin de droits masculins, plutôt âgés, avec un gain assuré supérieur à 3'000 francs, de nationalité suisse et qualifiés ;

Profil 2 : Fin de droits féminins, moins âgés en moyenne que les chômeurs en fin de droits masculins, avec un gain assuré inférieur à 3'000 francs, de nationalité suisse et qualifiés ;

Profil 3 : Fin de droits féminins, moins âgés en moyenne que les chômeurs en fin de droits masculins, avec un gain assuré inférieur à 3'000 francs, de nationalité étrangère et non-qualifiés.

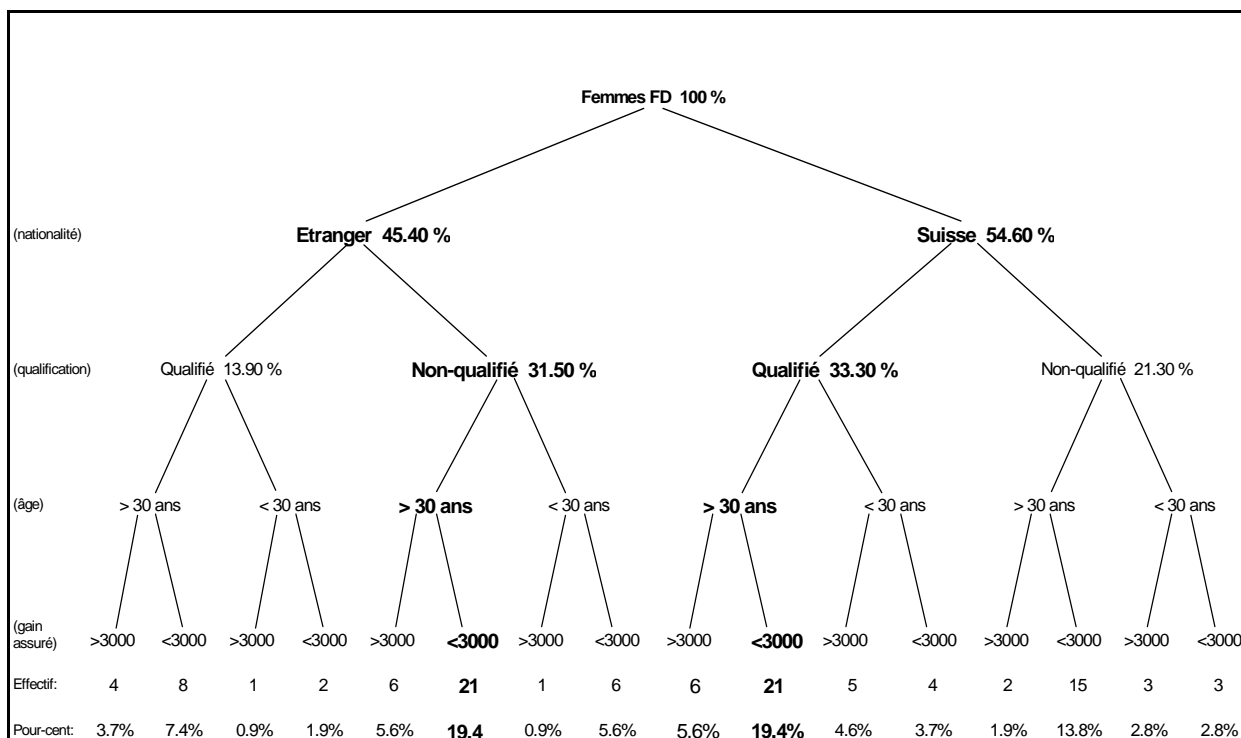
PARTIE 1: LES CHOMEURS EN FIN DE DROITS AUX PRESTATIONS DE L'ASSURANCE-CHOMAGE, OÙ VONT-ILS ?

Figure 8 : Structure de la population des chômeurs en fin de droits masculins



La figure 8 montre que près de 40% des hommes correspondent aux critères énoncés plus haut : Suisse, qualifié, plus de 30 ans et plus de 3'000 francs de gain assuré. Les 60% restants sont répartis dans les quinze autres catégories possibles obtenues en croisant ces variables¹¹.

Figure 9 : Structure de la population des chômeurs en fin de droits féminins



¹¹ Dans les figures, un homme ou une femme ayant 30 ans se trouve dans la catégorie >30 ans. De même un gain assuré de 3'000 francs appartient à la catégorie >3000.

PARTIE 1: LES CHOMEURS EN FIN DE DROITS AUX PRESTATIONS DE L'ASSURANCE-CHOMAGE, OÙ VONT-ILS ?

Le constat est moins évident chez les femmes (*figure 9*) où les deux profils mis en évidence correspondent chacun à 19.4% de l'ensemble de la population féminine en fin de droits. L'hétérogénéité de structure est nettement supérieure chez les femmes où la population se répartit de façon plus régulière entre les diverses catégories que chez les hommes.

Il existe vraisemblablement un lien entre les trois profils dominants définis plus hauts et la répartition des chômeurs en fin de droits par catégories professionnelles, ce qui peut être illustré par les profils suivants obtenus en croisant ces paramètres :

Profil 1 : Homme, suisse, qualifié, âgé de plus de trente ans ayant travaillé dans le bâtiment ou une profession technique ;

Profil 2 : Femme, suisse, qualifiée, âgée de plus de trente ans ayant exercé une profession dans le secteur des services ;

Profil 3 : Femme, étrangère, non-qualifiée, plus de trente ans ayant travaillé dans l'hôtellerie, la restauration, la vente ou le service de maison.

Il faut bien évidemment éviter de généraliser ces profils : une part des chômeurs en fin de droits n'appartient pas à ces catégories. Ces résultats sont à considérer comme des indications sur la structure de la population d'étude. Ils ouvrent des pistes de réflexion sur la combinaison des facteurs qui facilitent ou entravent la réinsertion professionnelle :

- l'évolution économique d'un secteur ;
- l'évolution des techniques ;

mais aussi ;

- la pénibilité du travail (horaires, conditions, exigences physiques) ;
- la qualification, l'âge et la mobilité du demandeur d'emploi ;
- l'état de santé physique et psychique ;
- le degré d'insertion sociale et culturelle.

Tous ces paramètres doivent être pris en compte pour chercher la meilleure adéquation possible entre les besoins spécifiques et la prise en charge des demandeurs d'emploi (types d'accompagnement, mesures d'emploi ou de formation, opportunités et possibilités de remise à niveau ou de réorientation professionnelle).

3. Les trajectoires des chômeurs en fin de droits

3.1. Répartition des chômeurs en fin de droits analysés

Parmi les 261 personnes en fin de droits recensées du 1^{er} janvier au 30 juin 2000, il a été possible de disposer d'informations sur la situation de 246 personnes tout au long de l'étude, soit 94.3%.

Tableau 10 : Population d'étude

Chômeurs en fin de droits recensés	261
- Trace perdue	15
Population de l'étude	246
- AVS	29
- Retour au pays	8
- Interviewés	209

3.1.1. Trace perdue

Les 15 personnes pour lesquelles nous ne disposons d'aucune information ont refusé de répondre à nos questions ou sont demeurées inatteignables.

3.1.2. AVS et Retour au pays

37 personnes au total sont rentrées au pays ou ont passé à l'AVS durant les quatre premiers mois de l'étude : 8 personnes sont retournées dans leur pays selon les informations du contrôle des habitants des communes concernées et 29 personnes ont bénéficié des prestations de l'AVS. Ces chiffres n'ont pas varié les mois suivants.

3.1.3. Trajectoires des 246 chômeurs en fin de droits

Activité professionnelle

Travail : Quatre mois après leur arrivée en fin de droits, environ 40% des personnes interrogées (99/246 personnes) ont retrouvé du travail, soit une activité salariée (37.8%), soit une activité indépendante (2.4%). Ce pourcentage passe à 47.6% après huit mois (117/246 personnes). Sur les 99 personnes qui ont retrouvé un emploi durant les quatre mois suivant l'arrivée en fin de droits, 4 sont retournées au chômage et 3 ont perdu leur travail sans en retrouver un autre.

Contrat d'insertion professionnelle (CIP) : 25 personnes y étaient quatre mois après leur arrivée en fin de droits, 17 après huit mois.

Sans travail

Assurance-chômage : 8 personnes étaient revenues à l'assurance-chômage durant les quatre premiers mois, 14 après huit mois.

Sans solution : 50 personnes n'avaient pas trouvé une solution après quatre mois. Elles étaient encore 32 après huit mois. Les chômeurs en fin de droits qui ne voulaient ou ne pouvaient plus travailler après quatre mois n'ont pas modifié leur situation durant les quatre mois suivants.

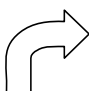
Après huit mois, comme après quatre mois, ce sont les femmes, les « non-célibataires » et les personnes à faible revenu (inférieur à 3'000 francs) qui sont sur-représentées dans la population sans travail. Une fois en fin de droits, ces personnes ont en moyenne plus de peine à retrouver une activité professionnelle que les hommes, les célibataires et les personnes dont le revenu était supérieur à 3'000 francs.

Par contre, huit mois après l'arrivée en fin de droits, on ne peut toujours pas différencier de façon significative, selon la qualification, la nationalité, l'âge et la région socio-économique, les personnes qui retrouvent une activité de ceux qui restent sans emploi.

PARTIE 1: LES CHOMEURS EN FIN DE DROITS AUX PRESTATIONS DE L'ASSURANCE-CHOMAGE, OÙ VONT-ILS ?

Tableau 11 : Trajectoires des chômeurs en fin de droits

Evolution de la situation après 8 mois



			AVS	Retour au pays	Activité prof.		Sans travail		
					Travail	CIP	Ne cherche plus	AC	Sans solution
Etat après 4 mois	AVS		29						
	Retour au pays		8						
	Activité prof.	Travail	99			92		4	3
		CIP	25			6	13	2	4
	Sans travail	Ne cherche plus	27					27	
		AC	8			2		6	
		Sans solution	50			17	4		29
		246	29	8	117	17	29	14	32

3.2. Les chômeurs en fin de droits passés à l'AVS ou retournés au pays

29 personnes à l'AVS : il s'agit principalement d'hommes âgés de 65 ans (21) et de femmes âgées de 62 ans (8). Les Suisses sont fortement représentés (24), ainsi que les personnes « mariées/séparées » (21).

Si l'on se projette une année après la fin de droits, 5 personnes supplémentaires toucheront des prestations de l'AVS. Ces personnes ne cherchent plus de travail huit mois après la fin de leurs droits aux indemnités de chômage, la plupart bénéficiant d'une retraite anticipée.

8 chômeurs en fin de droits retournés dans leur pays : les hommes (7) constituent la majorité de ce groupe. Cette catégorie est composée uniquement d'étrangers, ayant tous plus de 30 ans et appartenant tous à la catégorie d'état civil « marié/séparé ».

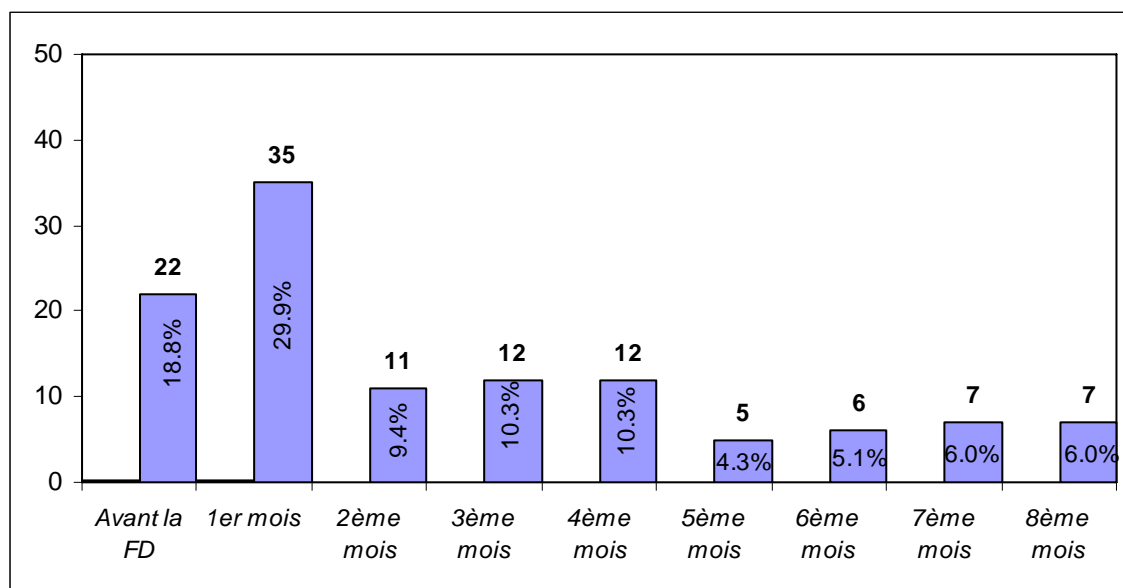
Contrairement aux autres catégories de fin de droits, les catégories « AVS, retour au pays » n'ont pas été analysées plus en détail. Ces personnes n'ont pas été interrogées, car elles ne sont plus sur le marché du travail et n'entrent plus dans la problématique de l'étude.

3.3. Les chômeurs en fin de droits qui ont retrouvé du travail

La moitié des chômeurs en fin de droits (117/246) ont retrouvé du travail après huit mois et la moitié d'entre eux (57/117) ont retrouvé un emploi avant ou dans le premier mois suivant leur arrivée en fin de droits. 19% avaient déjà une activité professionnelle au moment de la cessation de leurs droits. Ils ont poursuivi cette même activité. Parmi les personnes qui ont retrouvé un emploi, 30% se sont réinsérées durant le premier mois après la fin de droits, 30% entre le deuxième et le quatrième mois, le 20% restant les quatre mois suivants.

La durée écoulée entre la prise d'un emploi et la fin des droits est similaire chez les hommes et chez les femmes. Concernant les classes d'âge et la qualification, on ne constate pas de différences significatives.

Figure 10 : Travail retrouvé le Xième mois après l'arrivé en fin de droits



3.3.1. Les hommes et les célibataires trouvent plus rapidement un emploi

Par rapport à l'ensemble des chômeurs en fin de droits, les hommes sont de manière significative¹² plus nombreux que les femmes à avoir retrouvé du travail durant les mois qui ont suivi la fin de leurs droits : la proportion est de 2/3 (hommes) 1/3 (femmes). Les femmes ont sans aucun doute plus de peine à se réinsérer professionnellement. On peut d'ailleurs imaginer aisément que certaines femmes mariées ne sont pas dans la nécessité absolue de retrouver un emploi rapidement et qu'elles ont même cessé toute recherche d'une activité salariée (cf. Partie 1, point 3.5.2.).

La différence est encore plus significative lorsque l'on compare uniquement la population qui a retrouvé du travail et celle restée sans activité (*figure 12*).

De la même manière, les célibataires retrouvent de façon significative du travail plus facilement et rapidement que les personnes « marié/séparé » et « divorcé/veuf » (*figure 13*). **Plus jeunes, plus mobiles et plus flexibles**, les célibataires ont en effet moins de difficulté à se réinsérer sur le marché de l'emploi. On peut s'interroger sur le fait que ces personnes n'aient pas pu trouver de travail durant leur délai-cadre de deux ans. Une réflexion sur l'activation de ce groupe est souhaitable.

¹² Si aucune précision n'est apportée, toute relation significative a une probabilité d'erreur inférieure à 0.5%

PARTIE 1: LES CHOMEURS EN FIN DE DROITS AUX PRESTATIONS DE L'ASSURANCE-CHOMAGE, OÙ VONT-ILS ?

Figure 12 : Répartition "travail" selon le sexe

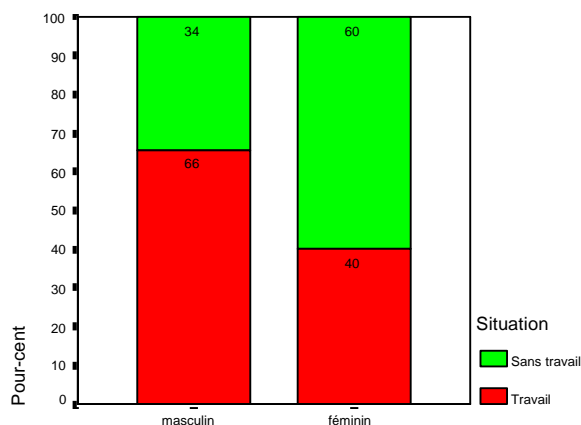
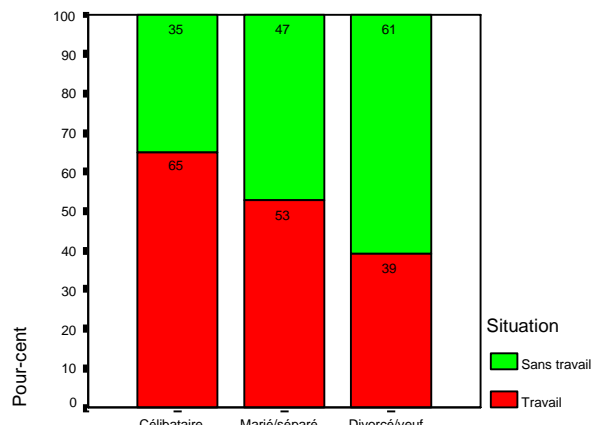


Figure 13 : Répartition "travail" selon état civil



Pour des raisons plus évidentes, mais tout aussi significatives, la proportion des personnes bénéficiaires ou en attente d'une rente AI est nettement plus faible parmi les chômeurs en fin de droits qui travaillent que parmi ceux qui demeurent sans activité (figure 14).

En ce qui concerne l'aspect financier, les personnes ayant un gain assuré supérieur à 3'500 francs retrouvent de façon significative du travail plus facilement et plus rapidement que les autres (figure 15).

Figure 14 : Répartition "travail" selon demande de prestations AI

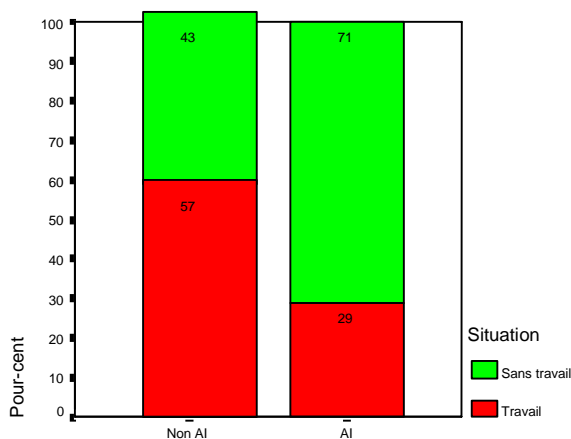
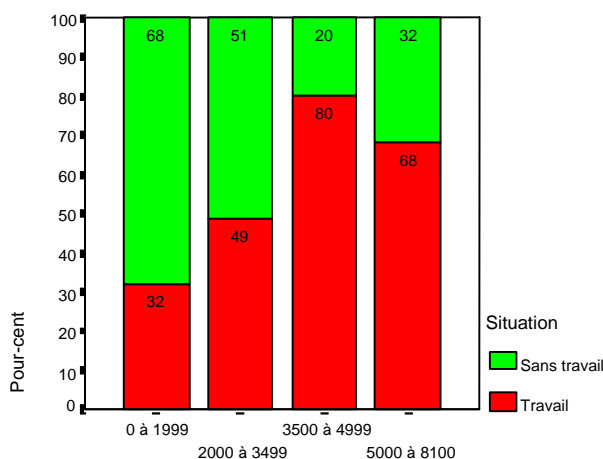


Figure 15 : Répartition "travail" selon le gain assuré



3.3.2. L'âge, la nationalité et la qualification n'influencent pas la reprise d'une activité

En revanche, il faut souligner qu'il n'existe aucune relation significative entre le fait de retrouver du travail ou non et les autres variables telles que l'âge, la nationalité ou même la qualification qui n'influencent en rien la reprise d'une activité chez les personnes en fin de droits. Un jeune Suisse qualifié n'aura pas moins de difficulté à se réinsérer professionnellement qu'un étranger âgé et non-qualifié. On constate que des facteurs aussi importants que l'âge et la qualification ne sont pas déterminants. Il est difficile de dresser le profil type du chômeur en fin de droits qui retrouvera du travail.

PARTIE 1: LES CHOMEURS EN FIN DE DROITS AUX PRESTATIONS DE L'ASSURANCE-CHOMAGE, OÙ VONT-ILS ?

3.3.3. Types de contrats de travail

Parmi les personnes qui ont retrouvé un travail durant les quatre mois qui ont suivi leur arrivée en fin de droits, 90% ont un travail salarié normal, 6% ont une activité indépendante, et 4% sont au bénéfice d'une allocation d'initiation au travail (AIT) cantonale ou sociale.

En ce qui concerne les types de contrat, le *tableau 12* nous montre qu'environ un tiers des personnes ayant retrouvé du travail ont un contrat à durée déterminée. Selon les personnes interrogées, ces contrats d'une durée déterminée peuvent souvent être reconduits ou peuvent déboucher sur un engagement pour une durée indéterminée. Il s'agira donc d'être attentif à l'évolution de la situation pour ces personnes afin de savoir si leur réinsertion sur le marché de l'emploi s'effectue de manière durable ou non.

On constate **une augmentation des contrats à durée indéterminée**, 70.1% huit mois après l'arrivée en fin de droits contre 59.6% après 4 mois. A l'inverse, le nombre de contrats à durée déterminée diminue, passant de 34.3 à 24%. Cette différence provient du fait que certaines personnes ont eu droit à une révision de leur contrat et d'autres, qui entre-temps ont changé de travail, ont également trouvé un emploi fixe.

Tableau 12 : Répartition des personnes en activité selon type de contrat de travail

Types de contrat	Après quatre mois	Après huit mois
Contrat à durée indéterminée (CDI)	59.6%	70.1%
Contrat à durée déterminée (CDD)	34.3%	24.0%
Aucun (pour indépendant)	6.1%	5.9%
TOTAL	100.0%	100.0%

3.3.4. Principal moyen de retrouver du travail

Comme le montre le *tableau 13*, c'est principalement par l'intermédiaire d'offres spontanées et par les offres d'emploi proposées dans les journaux que les chômeurs en fin de droits ont retrouvé un emploi. Beaucoup de personnes ont également retrouvé une activité grâce à leur réseau d'amis, parents et connaissances. Certaines différences peuvent être relevées selon le sexe : les femmes ont en majorité retrouvé du travail en faisant des offres spontanées et en répondant aux annonces ; tandis que les hommes sollicitent davantage leur réseau (amis, parents, connaissances). Ils sont aussi plus nombreux que les femmes à retrouver du travail par l'intermédiaire d'un office régional de placement (ORP). Les hommes sont proportionnellement deux fois plus nombreux que les femmes parmi les chômeurs en fin de droits ayant retrouvé du travail à être toujours en contact avec l'ORP (23% des hommes contre 12% des femmes).

Tableau 13 : Travail retrouvé par l'intermédiaire de

Intermédiaire	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
ORP	13 (20%)	3 (8.8 %)	16 (16.2 %)
Bureau de placement privé	6 (9.2%)	2 (5.9 %)	8 (8.1 %)
Amis, parents, connaissances	20 (30.8%)	8 (23.5 %)	28 (28.3 %)
Service social/office communal travail	4 (6%)	0	4 (4%)
Offre spontanée/sur annonce	16 (24.6%)	18 (52.9 %)	34 (34.3 %)
*Autres	6 (9.2%)	3 (8.8 %)	9 (9.1 %)
TOTAL	65 (100%)	34 (100 %)	**99 (100 %)

*Sous la rubrique « Autres » on trouve notamment les personnes qui ont repris une activité indépendante, inclassables dans les autres rubriques.

** Chômeurs en fin de droits qui ont retrouvé du travail après quatre mois.

PARTIE 1: LES CHOMEURS EN FIN DE DROITS AUX PRESTATIONS DE L'ASSURANCE-CHOMAGE, OÙ VONT-ILS ?

3.3.5. Plus de 50% des chômeurs en fin de droits exercent dans une autre profession

Environ la moitié des chômeurs en fin de droits travaillent dans la même profession qu'avant leur période de chômage. De manière significative, les hommes sont sur-représentés parmi les personnes changeant d'activité : 58.5% contre 38.2 % pour les femmes. Celles-ci sont sur-représentées parmi les personnes gardant la même profession. De façon significative, les personnes avec un faible gain assuré (inférieur à 2'000 francs) sont moins nombreuses à retrouver du travail dans une autre profession qu'avant le chômage (77%). Il en va autrement pour les catégories de gain assuré plus élevé où en moyenne moins de 50% des personnes gardent la même activité professionnelle.

Ces deux constatations sont liées, puisque les hommes ont en moyenne un gain assuré supérieur aux femmes chez les chômeurs en fin de droits. *Peut-on l'expliquer par le fait que, en moyenne, les femmes sans qualification et moins mobiles n'ont pas de choix réels ?*

Tableau 14 : Travail exercé dans la même profession qu'avant le chômage

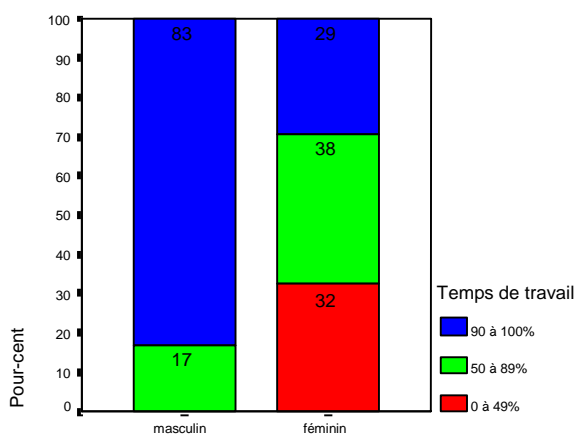
	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Oui	27 (41.5%)	21 (61.8%)	48 (48.5%)
Non	38 (58.5%)	13 (38.2%)	51 (51.5%)
TOTAL	65 (100%)	34 (100%)	99* (100%)

* Chômeurs en fin de droits qui ont retrouvé du travail après quatre mois.

3.3.6. Maintien du temps de travail

En ce qui concerne le temps de travail, 65% des personnes ayant retrouvé une activité travaillent à plein temps, 24% travaillent à temps partiel (entre 50 et 89%) et 11% ont un temps de travail inférieur à 50%. Les hommes ont de manière significative un temps de travail plus élevé que les femmes. Cet état de fait se remarque également au sein de la population des demandeurs d'emploi. Par conséquent, les chômeurs en fin de droits retrouvent la plupart du temps un taux d'activité semblable à celui connu avant le chômage.

Figure 16 : Temps de travail



De même, plus le gain assuré des chômeurs en fin de droits était élevé lorsqu'ils étaient au chômage, plus le temps de travail de la nouvelle activité professionnelle est élevé (corrélation de Pearson significative)¹³.

3.3.7. Pour quel salaire ?

Une personne sur deux gagne moins que ses indemnités de chômage (IC)

Afin de vérifier, si les chômeurs en fin de droits ayant retrouvé du travail maintiennent leur niveau salarial, il leur a été demandé s'ils gagnaient plus d'argent dans leur nouvelle activité professionnelle que lorsqu'ils étaient au chômage.

¹³ La corrélation de Pearson a une significativité lorsque la probabilité d'erreur est inférieure à 1%.

PARTIE 1: LES CHOMEURS EN FIN DE DROITS AUX PRESTATIONS DE L'ASSURANCE-CHOMAGE, OÙ VONT-ILS ?

Environ **une personne sur deux (51.5%) voit son revenu baisser** par rapport à ce qu'elle touchait à l'assurance-chômage (*tableau 15*). On pourrait penser que globalement la situation est stable et, qu'en moyenne, il y aurait un maintien au niveau salarial. Cependant, il est à préciser que les indemnités de chômage représentent le 80 ou 70% du salaire avant chômage. De plus des différences significatives importantes qui apparaissent selon le sexe, l'âge, l'état civil, la qualification laissent entrevoir une précarisation assez nette de certaines catégories.

Notons que selon la LACI, les bénéficiaires de l'assurance-chômage peuvent refuser un emploi si le salaire proposé n'est pas conforme aux usages professionnels et locaux et, en particulier, ne satisfait pas aux conditions des conventions collectives ou des contrats-type de travail (art.16, 2^e al., let. a, LACI). Pour les chômeurs en fin de droits, la situation est différente, cette « protection » disparaît et certains d'entre eux sont obligés pour vivre d'accepter des postes à faible rémunération. A ce propos, 8% des chômeurs en fin de droits ayant retrouvé du travail sont à l'aide sociale quatre mois après la fin de droits. Il s'agit principalement de personnes devant subvenir aux besoins d'un grand ménage ou n'ayant retrouvé qu'un emploi à temps partiel.

Les femmes gagnent moins que leurs indemnités de chômage

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir un nouveau salaire inférieur à leurs indemnités de chômage (*tableau 15*).

Tableau 15 : Augmentation ou non du revenu selon le sexe

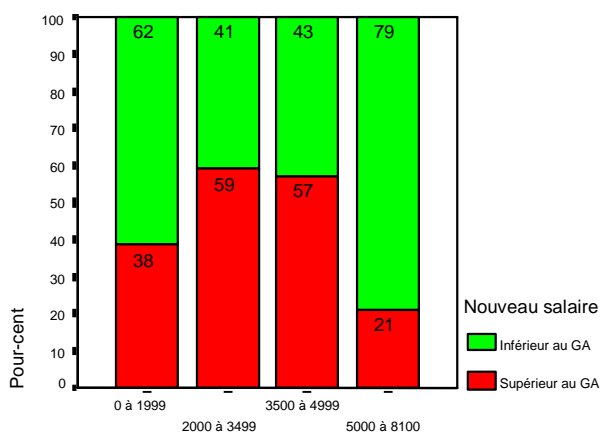
	Plus d'argent gagné qu'au chômage ?	
	Oui	Non
Masculin	38 (59,5%)	27 (41,5%)
Féminin	10 (29,4%)	24 (70,6%)
TOTAL	48* (48,5%)	51* (51,5%)

* Chômeurs en fin de droits qui ont retrouvé du travail après quatre mois.

Si l'on prend comme référence le gain assuré (salaire avant chômage) et non les indemnités de chômage, cette évolution est encore plus marquée.

En croisant les données sur le gain assuré (*figure 17*) et le sexe (*tableau 15*), on obtient des indications importantes sur les catégories qui sont plus particulièrement touchées.

Figure 17 : Nouveau salaire



Les personnes dont le gain assuré était inférieur à 2'000 francs (des femmes dans 70% des cas) sont préférentiellement touchées lorsqu'elles arrivent en fin de droits ; en effet, elles sont sur-représentées (62%) parmi la population qui gagne moins d'argent qu'au chômage. Des personnes dont le gain assuré était supérieur à 5'000 francs (des hommes dans 90% des cas), 79% voient aussi leur revenu baisser. On peut penser que les personnes qui avaient de hauts salaires avant leur(s) période(s) de chômage acceptent des conditions salariales inférieures ; les causes peuvent être multiples et combinées (réajustement des salaires, manque ou perte de qualification, âge, etc.). La *figure 17* révèle aussi que les

PARTIE 1: LES CHOMEURS EN FIN DE DROITS AUX PRESTATIONS DE L'ASSURANCE-CHOMAGE, OÙ VONT-ILS ?

catégories de gain assuré entre 2'000 et 5'000 maintiennent, voire améliorent leur situation financière.

Evolution du revenu différente entre célibataires, mariés/séparés, jeunes et âgés

Il n'y a pas de différence entre Suisses et étrangers par rapport à l'augmentation ou à la diminution du revenu ; par contre, les différences sont significatives en ce qui concerne **l'état civil**. En effet, 78.6% des célibataires ont un revenu supérieur à leurs indemnités de chômage alors que seulement 41.9% des « mariés/séparés » sont dans la même situation. Ce sont donc les familles qui se trouvent plus fragilisées. Il faut ici tenir compte que l'indemnité de chômage d'un célibataire se monte à 70% du gain assuré alors qu'elle est de 80% pour les personnes avec charge de famille, ce qui limite la pertinence de la comparaison.

Tableau 16 : Augmentation ou non du revenu selon l'état civil

	Plus d'argent gagné qu'au chômage ?	
	Oui	Non
Célibataire	22 (78.6%)	6 (21.4%)
Marié/séparé	26 (41.9%)	36 (58.1%)
Divorcé/veuf		9 (100%)
TOTAL	48* (48.5%)	51* (51.5%)

* Chômeurs en fin de droits qui ont retrouvé du travail après quatre mois.

Cette constatation à propos de l'état civil est à mettre en rapport avec le fait que les jeunes (large majorité des célibataires) gagnent plus que leurs IC lorsqu'ils (re)trouvent du travail. En effet, le nombre de personnes qui ont retrouvé un emploi et déclarent gagner plus d'argent que leurs IC est inversement proportionnel à **l'âge** (corrélation de Pearson significative). C'est-à-dire que plus l'âge est élevé, moins le nombre de personnes ayant un revenu supérieur à leurs IC est grand.

Les chômeurs en fin de droits « âgés » (50 ans et plus), qui souvent ont un revenu plus élevé que la moyenne, doivent donc, en règle générale, revoir leurs prétentions salariales à la baisse lorsqu'ils trouvent une nouvelle activité.

3.4. Les chômeurs en fin de droits en contrat d'insertion professionnelle (CIP)

Les personnes ayant retrouvé un emploi et celles engagées en CIP ont été traitées de manière distincte. Il s'agit en effet d'une mesure du marché du travail cantonale¹⁴ destinée à venir en aide aux personnes qui n'ont pas retrouvé de solution.

3.4.1. 60% des personnes en contrat d'insertion professionnelle déclarent gagner plus d'argent qu'à l'assurance-chômage

Quatre mois après l'arrivée en fin de droits, 10.2% des personnes (25/246) étaient au bénéfice d'un contrat d'insertion professionnelle. Il s'agit majoritairement d'hommes de nationalité suisse (56% des CIP).

Le contrat d'insertion professionnelle ne débute pas forcément le mois qui suit l'arrivée en fin de droits ; le délai peut varier de un à douze mois jusqu'à la réinsertion professionnelle de la personne ou la réinscription à l'assurance-chômage. Dans le cas présent, 56% ont

¹⁴ Ce sont les conseillers des offices régionaux de placement qui proposent ou non un contrat d'insertion professionnelle aux assurés qu'ils suivent et qui arrivent en fin de droits. Ensuite, l'autorité cantonale compétente accepte ou refuse le CIP sur la base de la loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (LEMC).

PARTIE 1: LES CHOMEURS EN FIN DE DROITS AUX PRESTATIONS DE L'ASSURANCE-CHOMAGE, OÙ VONT-ILS ?

commencé leur CIP le mois suivant la fin de droits, 28% le deuxième mois et 16% durant le troisième ou quatrième mois.

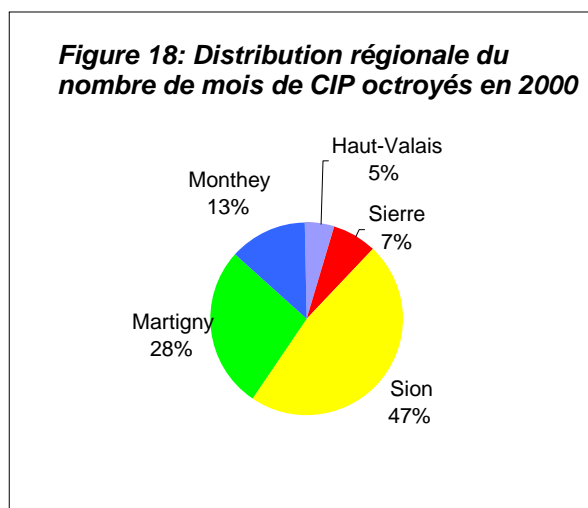
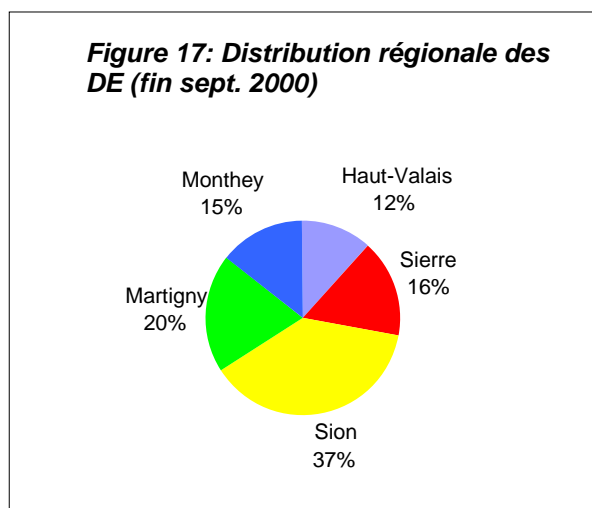
La quasi-totalité des personnes sont occupées à plein temps en CIP. Dans quelques cas, on observe des CIP à mi-temps ou plus qui sont le complément d'une activité salariée à temps partiel : pratiquement toutes les femmes et la moitié des hommes sont dans ce cas. Le CIP peut donc être financièrement attractif pour les personnes dont les gains assurés étaient faibles (gain assuré inférieur à 2'600 francs). Parmi les 40% des personnes en CIP qui gagnent moins d'argent qu'au chômage, la moitié avait un gain assuré supérieur à 4'000 francs. Selon les témoignages recueillis par téléphone, elles se retrouvent dans une situation délicate. Notons encore que 12% des personnes en CIP au moment du premier entretien téléphonique sont inscrites à l'aide sociale.

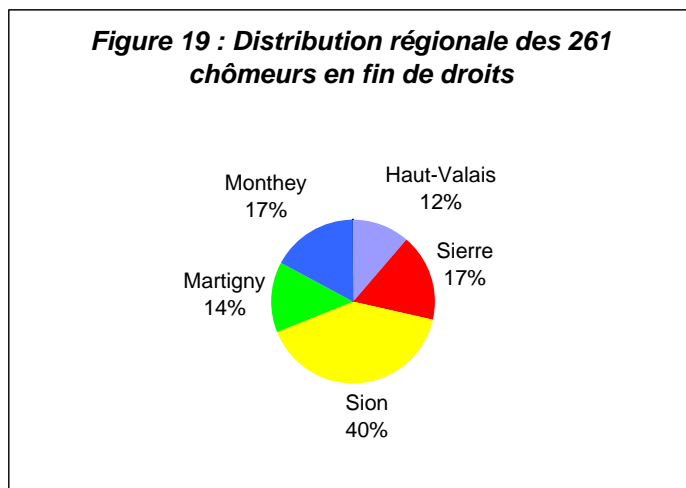
Les personnes qui effectuent des CIP doivent trouver rapidement un emploi, car les contrats qui leurs sont proposés sont en général de courte durée (3 à 6 mois). Néanmoins plus de la moitié des personnes (52%) qui étaient en CIP quatre mois après l'arrivée en fin de droits, le sont toujours quatre mois plus tard. Les autres ont retrouvé du travail (24%, 6 p.), ne cherchent plus (8%, 4 p.) ou sont de nouveau au chômage (16%, 8 p.). D'autre part, quatre personnes qui se trouvaient sans solution quatre mois après la fin de droits ont débuté un CIP.

Ainsi, huit mois après l'arrivée en fin de droits, 17 personnes sont encore en CIP dont 70% déclarent gagner plus d'argent qu'au chômage.

3.4.2. Moins de CIP sont octroyés dans les régions de Sierre et du Haut-Valais

Il semblerait que tous les chômeurs en fin de droits n'aient pas les mêmes chances de se voir proposer un contrat d'insertion professionnelle. En effet, des inégalités de distribution au niveau régional entre le nombre de CIP (nombre de mois de CIP effectués durant l'année 2000) octroyés et le nombre de demandeurs d'emploi (*figures 17 et 18*) peuvent être constatées. Le mois de septembre 2000 a été pris comme référence pour comptabiliser les demandeurs d'emploi de chaque région; il en ressort ainsi des différences significatives selon le test du Chi-carré.





Proportionnellement au nombre de demandeurs d'emploi, moins de contrats d'insertion professionnelle sont octroyés dans les régions de Sierre et du Haut-Valais. En ce qui concerne la région de Monthey, la distribution de DE et de CIP est presque identique.

Au contraire, plus de CIP sont effectués dans les régions de Sion et de Martigny. Ce constat n'est pas imputable au fait qu'il y aurait plus de fin de droits dans les régions de Sion et de Martigny que dans celles de Sierre et du Haut-Valais, **car il y a peu de différence entre la répartition régionale des chômeurs en fin de droits et celle des demandeurs d'emploi.**

Il s'agit bien ici de différences de pratiques régionales. Dès lors, en considérant le CIP comme un filet de sécurité, il serait intéressant de constater si la sur/sous-exploitation des contrats d'insertion professionnelle selon la région entraîne un moindre ou un surcoût au niveau de l'aide sociale dans ces mêmes régions (cf. Partie 2, point 4.3.). Au-delà de cet aspect des coûts, il y a lieu de veiller à ce que l'égalité de traitement dans l'attribution de cette mesure soit assurée sur l'ensemble du canton.

3.4.3. Le CIP, un bon filet de sécurité : un quart des personnes en CIP ont retrouvé du travail dans les huit mois.

Environ 25% ont retrouvé du travail et 25% se sont réinscrites au chômage ou ne voulaient/pouvaient plus travailler. Il faut noter également qu'entre-temps, quatre personnes sans travail ont commencé un CIP.

Afin de pouvoir juger de l'efficacité des CIP, l'évolution de la situation de toutes les personnes ayant terminé un CIP entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 octobre 2000 a été observée. 212 personnes ont été dénombrées. Cette population est formée de chômeurs en fin de droits des années 1998, 1999 (en grande majorité) et 2000. Elle est composée de 69% d'hommes et 31% de femmes, trois personnes sur quatre étant de nationalité suisse.

Ainsi, au mois de février 2001, nous constatons que 61% des chômeurs en fin de droits ayant effectué un CIP ont de nouveau droit à des indemnités de chômage. Près de la moitié d'entre eux sont au chômage complet, 20% en gain intermédiaire, 19% en emploi temporaire et le solde en statut « Autres ».

En ce qui concerne les autres chômeurs en fin de droits ayant achevé un CIP avant le 31 octobre 2000 (39.2%), soit ces personnes ont retrouvé du travail, soit elles ont une autre

PARTIE 1: LES CHOMEURS EN FIN DE DROITS AUX PRESTATIONS DE L'ASSURANCE-CHOMAGE, OÙ VONT-ILS ?

source de revenu. De toute évidence, ces personnes ont une solution puisqu'elles ne se sont pas réinscrites à l'assurance-chômage.

Même si 16 personnes sur 212 (7.5%) ont reçu des prestations d'aide sociale durant le premier semestre 2000, **le contrat d'insertion professionnelle** semble être un bon filet de sécurité pour le chômeur en fin de droits, car **il ne le laisse pas sans solution**, s'il est toujours en recherche d'activité au terme des prestations LACI.

3.5. Les chômeurs en fin de droits sans travail

3.5.1. Les femmes sur-représentées

85 personnes (34.6% de l'ensemble des chômeurs en fin de droits étudiés) sans travail ont été recensées au moment de la première enquête téléphonique. Par rapport à l'ensemble des chômeurs en fin de droits et aux personnes ayant retrouvé du travail, les femmes ainsi que les personnes bénéficiaires ou ayant introduit une demande de rente AI sont sur-représentées. Parmi les personnes qui n'ont pas retrouvé du travail durant les quatre mois qui ont suivi leur arrivée en fin de droits, deux groupes peuvent être distingués :

- ceux qui ne cherchent plus de travail ;
- ceux qui recherchent toujours du travail.

3.5.2. Un tiers ne cherche plus de travail

Environ un tiers (32%, 27/85) des gens n'ayant pas d'activité professionnelle au moment de l'enquête déclarent ne plus chercher de travail.

Les femmes

Dans ce groupe, il y a une majorité de femmes (55%). Elles ont abandonné leurs recherches d'emploi pour s'occuper de leur famille (femme au foyer, naissance, éducation des enfants). **Elles sont mariées dans plus de 90%** des cas et leur conjoint subvient aux besoins du ménage. Ces femmes qui ont décidé de ne plus chercher de travail (du moins pour le moment) déclarent tout de même, dans la moitié des cas, avoir dû réduire leurs dépenses. Elles ont également recours, quelques fois, à leur épargne ou à des financements « *Autres* ».

Les hommes

En ce qui concerne les hommes qui ne cherchent plus de travail, **l'invalidité et les problèmes de santé ainsi que l'arrivée imminente à l'âge de la retraite en sont la raison dans environ 85% des cas.**

Les personnes qui sont bénéficiaires ou en attente d'une décision AI représentent près de 60% des hommes ayant abandonné leurs recherches d'emploi. On peut supposer que certaines de ces personnes étaient malades avant le chômage et que l'origine du problème qui a motivé une demande de rente invalidité soit étroitement liée au chômage et à l'arrivée en fin de droits. Les personnes qui ont déposé une demande AI mais qui ne sont pas encore bénéficiaires touchent des prestations de l'aide sociale. Certaines financent également leurs besoins vitaux grâce à leur conjointe, à des petits boulots, à leurs économies et à l'aide de la famille.

Comment vivent-ils ?

Les sources de financement des besoins vitaux pour les 27 personnes en fin de droits qui ne cherchent plus de travail sont diverses. On relèvera l'importance de l'aide du conjoint (67%).

PARTIE 1: LES CHOMEURS EN FIN DE DROITS AUX PRESTATIONS DE L'ASSURANCE-CHOMAGE, OÙ VONT-ILS ?

Tableau 17 : Financement des besoins vitaux (en % des personnes ne recherchant plus de travail)

Type de financement	Pour cent
Conjoint	67%
Autres	33%
Economies, épargne	15%
Rente AI	15%
Travail de temps en temps, petits boulots	11%
Retraite anticipée	11%
Aide sociale (service social et commune)	11%
Demande AI mais pas encore bénéficiaire	11%
Aide de la famille, amis, connaissances	7%

Les réponses étant à choix multiple, la somme des pourcentages est largement supérieur à 100. Sous « Autres » sont compris notamment les crédits bancaires et les pensions alimentaires.

3.5.3. Deux tiers cherchent toujours un emploi

Au sein de la population sans travail quatre mois après leur arrivée en fin de droits, deux tiers (68%, 58/85) recherchent toujours un emploi.

Retour à l'assurance-chômage

8 personnes touchent à nouveau des indemnités de chômage : 6 personnes ayant cotisé durant un emploi et 2 par le biais d'un CIP de courte durée ; il manquait à ces personnes moins de quatre mois de cotisation pour réouvrir un délai-cadre. Les hommes et les femmes y sont représentés en nombre égal et aucun n'est célibataire. La quasi-totalité de ces personnes ont vu leur nouveau gain assuré diminuer par rapport à l'ancien.

Après huit mois, on constate une augmentation du nombre de personnes de nouveau inscrites à l'assurance-chômage. En effet, huit personnes supplémentaires bénéficient d'un nouveau droit. La moitié d'entre elles travaillaient lors du premier entretien mais ont perdu leur emploi entre temps. Elles ont obtenu les périodes de cotisation nécessaires à l'ouverture d'un nouveau droit d'indemnisation. L'autre moitié s'est réinscrite au chômage au terme d'un contrat d'insertion professionnelle.

D'autre part, deux personnes qui s'étaient réinscrites au chômage lors du premier entretien exercent une activité salariée huit mois après la fin de leur droit et ne sont plus inscrites à l'ORP.

Sans nouveau droit : les femmes et les bas salaires sur-représentés

Après quatre mois, 50 personnes sont toujours à la recherche d'un emploi et elles ne peuvent pas bénéficier d'indemnités de chômage. Les femmes sont sur-représentées par rapport à l'ensemble des fin de droits. En effet, ce groupe est composé de 64% de femmes et de 36% d'hommes. Ces personnes sans solution professionnelle ont en moyenne des gains assurés nettement inférieurs à l'ensemble des autres chômeurs en fin de droits¹⁵. **Par rapport à l'ensemble des chômeurs en fin de droits, ce sont donc les personnes qui avaient déjà les revenus les plus faibles qui ont le plus de difficultés à retrouver du travail.**

En revanche, tant au niveau de la nationalité que de l'âge et de la qualification, il n'est pas possible de mettre en évidence d'autres relations significatives concernant ces personnes, qui les distingueraient de celles ayant retrouvé du travail.

30% bénéficient d'un soutien extérieur dans leurs recherches d'emploi. Plus de six hommes sur dix déclarent être aidés soit par l'ORP, par le service social ou par une aide « Autres ». Les femmes sollicitent moins souvent un appui externe que les hommes.

¹⁵ (Test T pour l'égalité des moyennes significatif à 99.9%)

PARTIE 1: LES CHOMEURS EN FIN DE DROITS AUX PRESTATIONS DE L'ASSURANCE-CHOMAGE, OÙ VONT-ILS ?

Après huit mois, 32 personnes sont sans solution après la cessation des indemnités de chômage. Ce chiffre représente 13% de toutes les personnes en fin de droits. Après quatre mois, les personnes sans solution représentaient 20.3% des chômeurs en fin de droits. Cette nette diminution de 7 points est due au fait qu'entre le premier et le second entretien téléphonique, **17 chômeurs en fin de droits sans solution ont retrouvé du travail** et 4 ont commencé un CIP, alors que dans le même laps de temps seulement trois personnes qui avaient une solution (travail) ont perdu leur emploi.

Comme constaté quatre mois après la fin de droits, la catégorie de personnes sans solution comprend une large majorité de femmes (65.6%) et de personnes ayant un gain assuré inférieur à la moyenne (75% ont un gain assuré inférieur à 3'000 francs). Par rapport à l'ensemble des chômeurs en fin de droits, ces sur-représentations sont significatives.

Par contre, entre le quatrième et le huitième mois suivant l'arrivée en fin de droits, on observe parmi les gens sans solution des changements importants de structure de la population selon la qualification, la nationalité, l'état civil (*tableau 18*).

Tableau 18 : Chômeurs en fin de droits toujours en recherche d'un emploi

		Après quatre mois	Après huit mois
Qualification	non-qualifié	46%	56.2%
Nationalité	étranger	40%	50.0%
Etat civil	mariés/séparés	64%	71.9%
	célibataires	22%	15.6%

Ce sont donc surtout les célibataires qui ont retrouvé une solution durant les quatre derniers mois. A l'inverse, les « mariés/séparés » semblent avoir plus de peine à trouver une solution.

Comment vivent-ils ?

Les chômeurs en fin de droits en recherche d'emploi qui ne bénéficient pas de nouvelles indemnités de chômage subviennent à leurs besoins vitaux de la façon suivante (*tableau 19*):

Tableau 19 : Financement des besoins vitaux (en % des personnes recherchant du travail)

Type de financement	Après quatre mois	Après huit mois
Conjoint	50%	59.4%
Aide de la famille, amis, connaissances	26%	21.9%
Economies, épargne	24%	18.8%
Autres	14%	15.6%
Aide sociale (service social et commune)	20%	12.5%
Travail de temps en temps, petits boulots	12%	9.4%
Rente AI	6%	9.4%
Demande AI mais pas encore bénéficiaire	6%	0.0%

Les réponses proposées dans le tableau 18 étant à choix multiple, la somme des pourcentages est largement supérieure à 100. Sous « Autres » sont compris notamment les crédits bancaires et les pensions alimentaires.

Durant les quatre premiers mois, on constate que dans 50 % des cas, le chômeur en fin de droits est soutenu par son conjoint et que 20% seulement sont aidés par l'aide sociale.

Après analyse, 75% des hommes bénéficient de multiples moyens de financement alors qu'à l'inverse les femmes ont, dans plus de 70% des cas, une source unique qui finance leurs besoins vitaux (pour la plupart le conjoint).

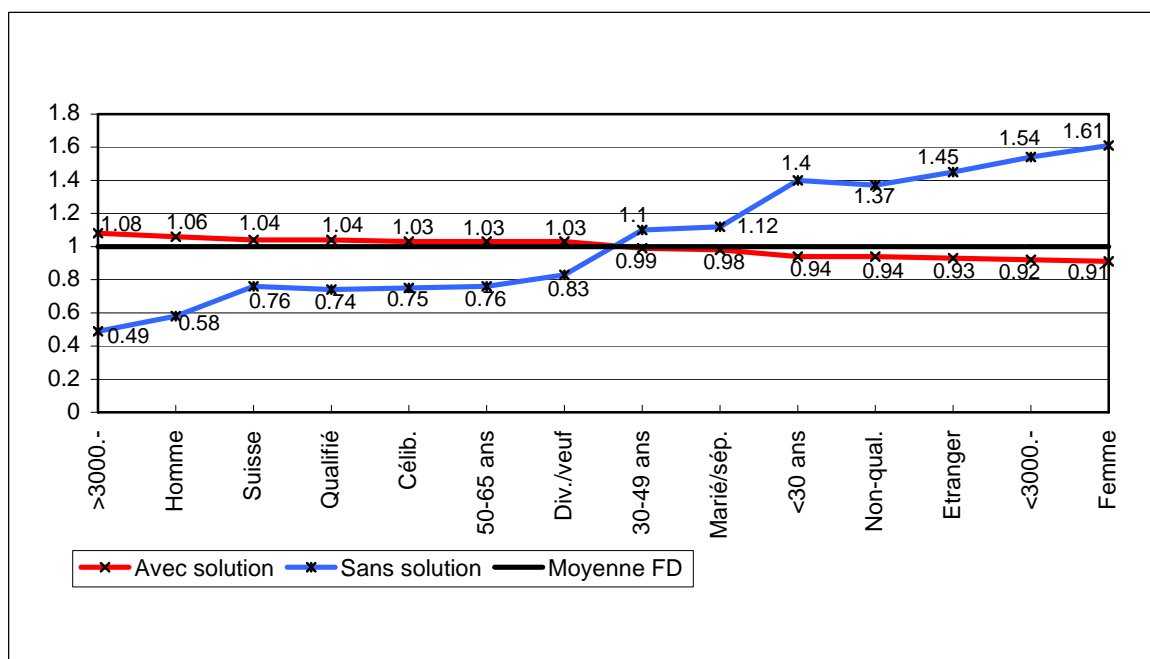
Après huit mois, on relèvera l'importance toujours plus grande prise par le conjoint ainsi que la diminution du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale.

3.6. Ce qui différencie les chômeurs en fin de droits avec ou sans solution professionnelle

La figure 20 met en évidence un ensemble de caractéristiques socio-démographiques propres aux deux types de situations présentes dans notre population :

- les chômeurs en fin de droits qui ont une solution,
- les chômeurs en fin de droits sans solution.

Figure 20 : Caractéristiques des populations avec ou sans solution professionnelle



Les deux courbes de ce graphique indiquent les sous-groupes de population plus ou moins représentés en regard des caractéristiques de l'ensemble des chômeurs en fin de droits qui servent ici de norme de référence. La valeur de l'indice (Indice de Florence¹⁶) reportée sur le graphique permet donc d'identifier les catégories de population sur-représentées dans les personnes avec ou sans solution.

Ainsi, par exemple, le chiffre 1.37 (de la courbe sans solution) indique que le pourcentage de non-qualifiés représenté dans le groupe des personnes sans solution est de 37% supérieur au pourcentage de non-qualifiés de l'ensemble des chômeurs en fin de droits. A l'inverse, le chiffre 0,91 indique que le pourcentage de femmes ayant une solution est de 9% inférieur (100-91) au pourcentage de chômeurs en fin de droits féminins.

En d'autres termes, l'indice est supérieur à 1 si les personnes vérifiant la modalité indiquée ont une plus forte probabilité que le groupe de référence (l'ensemble des chômeurs en fin de droits) d'avoir une solution ou non.

Ces indices permettent d'identifier les profils propres à chaque groupe de population. Il apparaît ainsi, que **les chômeurs en fin de droits sans solution qui ont des difficultés de réinsertion professionnelle** présentent avec une probabilité plus grande les caractéristiques suivantes :

¹⁶ Tableau de calcul et résultat de l'indice de Florence en annexe.

PARTIE 1: LES CHOMEURS EN FIN DE DROITS AUX PRESTATIONS DE L'ASSURANCE-CHOMAGE, OÙ VONT-ILS ?

- féminin,
- gain assuré inférieur à la moyenne,
- étranger,
- non-qualifié.

Inversement, **les chances des chômeurs en fin de droits de bénéficier d'une solution (par un emploi)** semblent plus élevées pour le profil suivant :

- masculin,
- gain assuré supérieur à la moyenne,
- suisse,
- qualifié.

Toutefois, compte tenu du faible effectif des chômeurs en fin de droits sans solution, ces profils doivent être considérés comme des tendances.

Les deux autres variables que sont l'état civil et l'âge ne figurent pas dans les profils présentés à cause de la trop faible variation de leur modalité par rapport à la moyenne ou parce que les modalités s'écartant le plus de la moyenne (notamment « *en dessous de 30 ans* »), n'étaient pas suffisamment représentatives au niveau de l'effectif. En effet, une légère variation dans des modalités à faible effectif comme « *divorcé/veuf* » ou « *en dessous de 30 ans* » peut changer considérablement la valeur de l'indice correspondant. De plus, en ce qui concerne l'âge, le fait que nous considérons la retraite comme "ayant une solution" biaise quelque peu l'analyse en terme de solution pour les autres catégories d'âge.

3.7. Conclusion

L'analyse des parcours des personnes arrivées en fin de droits aux prestations de l'assurance-chômage avait pour objectif de vérifier l'hypothèse suivante :

<p>Dans les mois qui suivent leur dernier jour d'indemnités de chômage, la majorité des chômeurs en fin de droits retrouvent un accès au marché du travail par un emploi rémunéré. Cet emploi leur assure une autonomie financière couvrant la totalité de leurs besoins vitaux.</p>

- 117 personnes soit 48% de la population de l'étude ont retrouvé du travail dans les mois qui ont suivi l'arrivée en fin de droits.
- Si on y ajoute les 29 personnes qui sont passées à l'AVS, on peut conclure que le 60% des chômeurs en fin de droits ont retrouvé une solution permettant l'autonomie financière.
- 17 personnes en contrat d'insertion professionnelle et 14 personnes retournées à l'assurance-chômage restent intégrées au dispositif de prise en charge du chômage (13%).
- 32 personnes sont toujours en recherche d'emploi et 29 ont renoncé à le faire. Aucune solution professionnelle n'a donc été trouvée pour 25% des chômeurs en fin de droits.
- Relevons encore que l'absence de solution ne touche pas les personnes au hasard, mais se concentre sur certains groupes professionnels et sociaux.

L'hypothèse retenue est en partie vérifiée, mais laisse apparaître des profils spécifiques de personnes qui ne peuvent réintégrer le marché du travail ; le sexe, la nationalité et la qualification peuvent être des facteurs discriminants.

PARTIE 2 : LES BENEFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE, D'OÙ VIENNENT-ILS ?

1. Introduction

L'analyse statistique des nouveaux bénéficiaires de l'aide sociale est basée sur les questionnaires retournés par les centres médico-sociaux ou les communes pour chaque nouveau dossier ouvert entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2000.

Sur les 256 questionnaires récoltés, 42 (16%) ont été écartés parce qu'ils contenaient des informations trop lacunaires pour pouvoir être traités.

Le profil des personnes lors de leur arrivée à l'aide sociale a été dressé, pour les 214 dossiers restants, en se basant sur leurs principales caractéristiques socio-démographiques. Lorsque les données étaient disponibles, elles ont été comparées avec celles de la population des demandeurs d'emplois.

Dans un deuxième temps, l'étude a cherché à identifier les facteurs influençant les trajectoires individuelles aboutissant à l'aide sociale sur la base de l'hypothèse générale suivante :

Le parcours précédant l'arrivée à l'aide sociale est marqué par des ruptures sur le plan familial, professionnel ou de la santé. Cependant, ces ruptures ne permettent pas d'expliquer entièrement les trajectoires de précarisation aboutissant au recours à l'aide sociale. Les problèmes de coordination entre les différents régimes du système de protection sociale (LACI, LAMal, LAI, LEMC, LIAS) et les modalités d'accès à l'aide sociale constituent également des facteurs déterminants.

2. Description de la population lors de l'arrivée à l'aide sociale

Afin d'avoir un point de référence, les caractéristiques socio-démographiques des bénéficiaires de l'aide sociale ont été comparées avec une population de référence. Les données sur la population valaisanne étant lacunaires ou obsolètes (elles datent du recensement fédéral 1990), la même population de référence que pour l'étude des chômeurs en fin de droits a été retenue : celle des demandeurs d'emploi au mois de septembre 2000 (3'971 personnes¹⁷).

Au moment de l'arrivée à l'aide sociale, le profil des titulaires des nouveaux dossiers d'aide sociale ouverts entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2000 se présente de la manière suivante (*tableau 20*):

¹⁷ cf note 4

PARTIE 2 : LES BENEFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE, D'OÙ VIENNENT-ILS ?

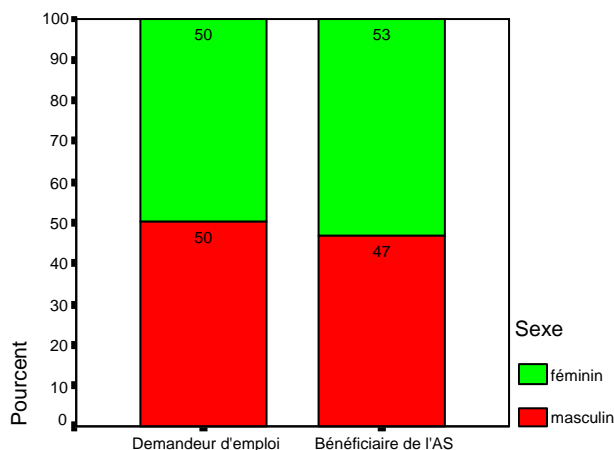
Tableau 20 : Profil des titulaires des nouveaux dossiers d'aide sociale

<i>Caractéristiques</i>	<i>Modalités</i>	<i>Effectif</i>	<i>Proportion</i>
Sexe	masculin	100	46.7%
	féminin	114	53.3%
Etat civil	célibataire	55	25.7%
	marié	51	23.8%
	veuf	9	4.2%
	divorcé	50	23.4%
	séparé	49	22.9%
Type de ménage	Personne seule	95	44.4%
	Famille	68	31.8%
	Couple sans enfant	11	5.1%
	Couple avec enfant	40	18.7%
Classes d'âges	24 ans et moins	23	10.7%
	25 à 34 ans	55	25.7%
	35 à 44 ans	76	35.5%
	45 à 54 ans	36	16.8%
	55 à 65 ans	20	9.3%
	66 ans et plus	4	1.9%
Nationalité	Suisse	146	68.2%
	Yougoslavie	11	5.1%
	Portugal	18	8.4%
	Italie	9	4.2%
	Autre	30	14.0%
Qualification	Qualifié	128	59.8%
	Non-qualifié	86	40.2%
Emploi exercé	Non	136	63.6%
	Oui	78	36.4%
Taux d'activité	sans emploi	154	71.9%
	moins de 50%	7	3.3%
	de 50 à 80%	24	11.2%
	Plus de 80%	29	13.6%
Région	Monthey	48	22.4%
	Martigny	46	21.5%
	Sion	65	30.4%
	Sierre	22	10.3%
	Brigue	26	12.1%
	Viège	7	3.3%
LACI (indemnités de chômage)	non	184	86.0%
	oui	30	14.0%
CIP	non	211	98.6%
	oui	3	1.4%
AITC	non	214	100.0%
	oui	0	0.0%
Maladie	non	142	66.4%
	oui	72	33.6%
Accident	non	204	95.3%
	oui	10	4.7%
AI	non	190	88.8%
	oui	24	11.2%
En formation	non	202	94.4%
	oui	12	5.6%

2.1. Principales caractéristiques socio-démographiques (sexe, état civil, type de ménage, nationalité, âge)

Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses chez les titulaires de dossiers d'aide sociale que chez les demandeurs d'emploi (figure 21).

Figure 21 : Variable "sexe"



Cette différence n'est cependant pas significative au niveau statistique et ne tient pas compte du fait que, dans la pratique, les dossiers des couples bénéficiaires de l'aide sociale sont généralement établis au nom du mari.

Les figures 22 et 23 permettent d'affiner cette première approche. En effet, les deux types de ménage les plus représentés (les personnes seules, 44% et les familles monoparentales, 32%) sont également ceux qui comptent la plus grande proportion de femmes avec respectivement 52% et 84% des effectifs (figure 23).

Figure 22 : Type de ménage à l'arrivée à l'aide sociale

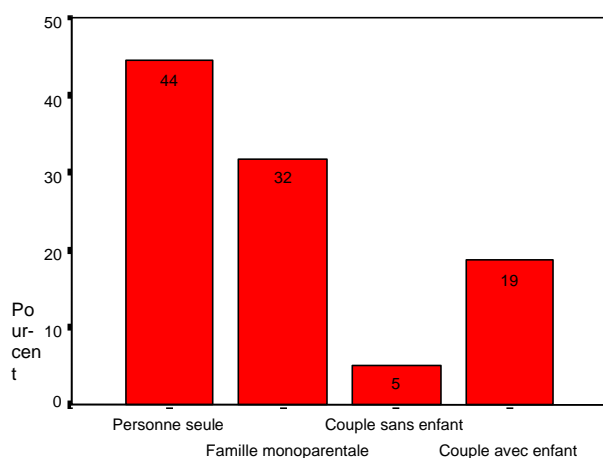
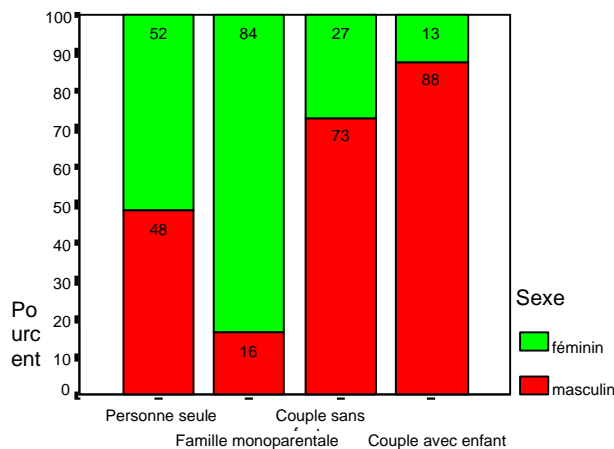


Figure 23 : Type de ménage à l'arrivée à l'aide sociale selon "sexe"

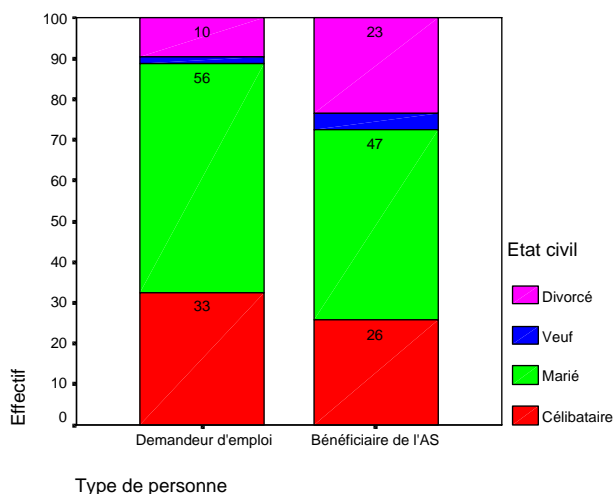


De plus, si l'on considère que dans les couples, la situation du ménage et pas uniquement celle de l'époux, nécessite le recours à l'aide sociale, **on peut conclure à une sur-représentation des femmes parmi les bénéficiaires d'aide sociale.**

En ce qui concerne l'état civil, les différences avec les demandeurs d'emploi sont significatives :

- Les divorces sont deux fois plus fréquents parmi les bénéficiaires de l'aide sociale ;
- Les célibataires et les couples mariés sont légèrement moins nombreux parmi les bénéficiaires d'aide sociale.

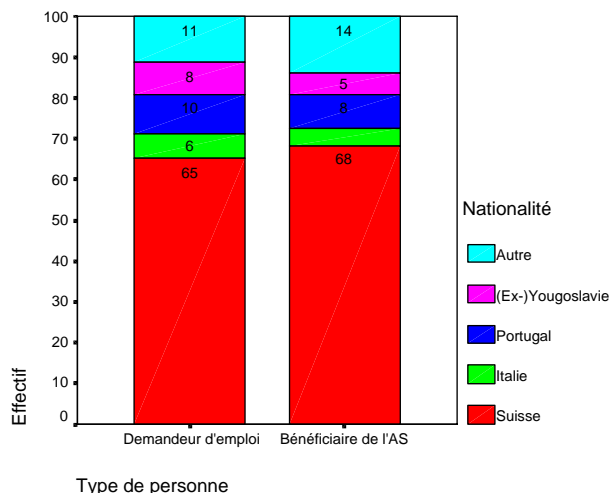
Figure 24 : Variable "état civil"



Ce dernier constat doit être nuancé par le fait que, pour les demandeurs d'emploi, il n'y a pas de distinction entre couples mariés et couples séparés. Pour les bénéficiaires d'aide sociale cette information est disponible : dans les 47% de couples mariés, la moitié sont séparés. Ainsi près de la moitié des nouveaux bénéficiaires à l'aide sociale sont divorcés ou séparés.

La comparaison des bénéficiaires d'aide sociale et des demandeurs d'emploi au niveau de la **nationalité** ne permet pas de mettre en évidence de différence significative. Dans les deux cas, près des deux tiers de la population est suisse¹⁸.

Figure 25 : Variable "nationalité"

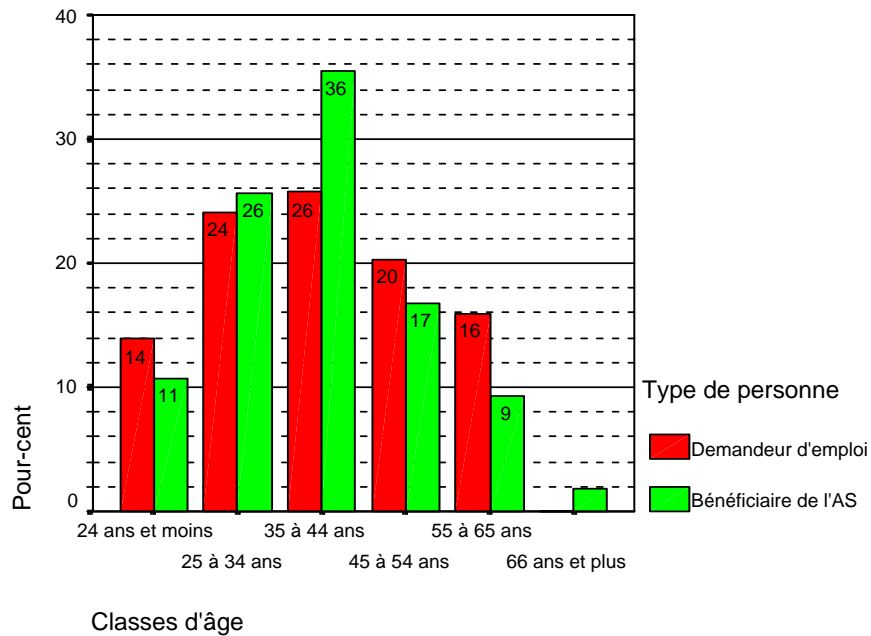


La **répartition par classes d'âge** met en évidence des différences significatives entre les deux populations considérées :

- les classes d'âge des 25-34 ans et surtout des 35-44 ans sont proportionnellement plus importantes parmi les bénéficiaires d'aide sociale;
- la part des moins de 34 ans et des plus de 45 ans y est par contre plus faible.

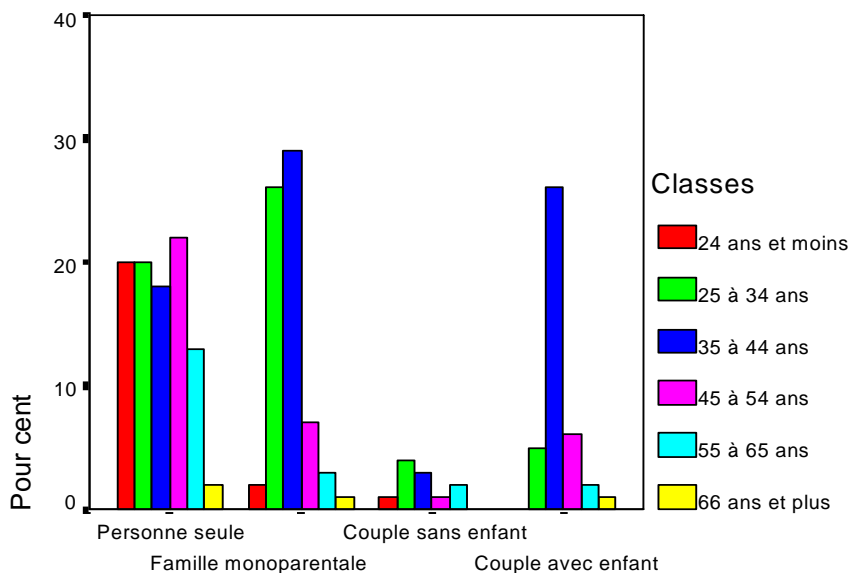
¹⁸ Par rapport à l'ensemble de la population valaisanne, il y a par contre probablement sur-représentation des étrangers dans les bénéficiaires d'aide sociale puisque les résultats du recensement fédéral de 1990 indiquent une proportion de 83% de Suisse contre 17% d'étrangers.

Figure 26 : Structure des âges



L'analyse des classes d'âge pour chaque type de ménage (*figure 27*) montre que la sur-représentation des 25-34 ans et des 35-44 ans est principalement due aux familles monoparentales et, dans une moindre mesure, aux couples avec enfants. En effet, les familles monoparentales représentent le 32% de l'ensemble des bénéficiaires d'aide sociale alors que la part des couples avec enfant est de 19% (*figure 22*).

Figure 27 : Type de ménage



2.2. Situation vis-à-vis de l'emploi

La proportion des personnes qualifiées s'élève pour les deux populations à 60%. Parmi les bénéficiaires d'aide sociale, 78 personnes sur 214 (36.4%) exerçaient encore une activité professionnelle lorsqu'elles se sont adressées à leur commune, dont 37% avec un taux d'activité de 80% à 100%.

Tableau 21 : Taux d'activité des bénéficiaires d'aide sociale

<i>Taux d'activité</i>	<i>Effectif</i>	<i>Proportion</i>
moins de 50%	25	32%
50% - 80%	24	31%
80% et plus	29	37%
TOTAL	78	100%

Ramenés à l'ensemble de la population étudiée, ces chiffres restent significatifs puisqu'on constate que 14% (29 personnes sur 214) de l'ensemble des bénéficiaires d'aide sociale exerçaient encore une activité lucrative avec un taux de 80% à 100% lors de leur arrivée à l'aide sociale.

On peut donc affirmer que, pour **une part non négligeable de personnes bénéficiant de l'aide sociale, une activité salariée à plus de 80% ne permet pas d'assurer un revenu suffisant.**

2.3. Situation du point de vue des différentes assurances sociales

La proportion de personnes malades ou en congé maternité est élevée, avec 33.6% des effectifs. 14% des personnes, lors de l'arrivée à l'aide sociale sont au bénéfice d'indemnités de l'assurance-chômage fédérale (LACI).

Les mesures d'insertion professionnelle cantonales sont par contre très peu répandues parmi les personnes arrivant à l'aide sociale. Seules 1,4 % de celles-ci suivent un CIP et aucune n'est engagée dans une AIT cantonale.

2.4. Répartition régionale des bénéficiaires de l'aide sociale

Les bénéficiaires d'aide sociale sont proportionnellement plus nombreux dans le Valais romand que dans le Haut-Valais. La région de Sierre se distingue cependant avec un nombre de dossiers pour 10'000 habitants nettement inférieur à celui des autres régions du Valais romand.

Dans le Haut-Valais, l'écart entre Viège et Brigue est très marqué. L'interprétation de cette différence est difficile compte tenu du faible nombre de nouveaux dossiers dans la région de Viège sur la période couverte par notre étude (7 questionnaires reçus). On relèvera tout de même que la région de Viège est la moins « urbanisée » du canton.

Tableau 22 : Nombre de dossiers d'aide sociale par région

Régions	Population		Ensemble des dossiers ouverts en 1999		Nouveaux bénéficiaires d'aide sociale (avril-décembre 2000)		Proportion des nouveaux bénéficiaires d'aide sociale pour 10'000 habitants
	Effectif	en%	Effectif	en %	Effectif	en %	
Monthey	45'357	16.5%	599	28.9%	48	22.4%	10.6
Martigny	44'183	16.0%	345	16.7%	46	21.5%	10.4
Sion	66'589	24.2%	605	29.2%	65	30.4%	9.8
Sierre	40'469	14.7%	167	8.1%	22	10.3%	5.4
Brig	31'351	11.4%	198	9.6%	26	12.1%	8.3
Visp	47'683	17.3%	152	7.3%	7	3.3%	1.5
non affecté			5	0.2%			
TOTAL	275'632	100.0%	2'071	100.0%	214	100.0%	7.8

2.5. Synthèse : profils type des bénéficiaires d'aide sociale

L'analyse croisée des différentes caractéristiques socio-démographiques montre que plusieurs d'entre elles sont interdépendantes, en particulier le sexe, l'état civil, l'âge, la nationalité et la qualification. Pour définir les profils type des bénéficiaires d'aide sociale, deux variables de référence ont été retenues : le type de ménage et le sexe.

L'unité de base du dossier d'aide sociale est constituée par le ménage. La variable "type de ménage" qui est en fait la combinaison de l'état civil et du nombre de personnes à charge, est donc pertinente pour distinguer les principaux profils des bénéficiaires d'aide sociale. De ce point de vue, les profils suivants peuvent être mis en évidence :

- Les nouveaux bénéficiaires d'aide sociale sont principalement des personnes seules (44%) et des familles monoparentales (32%).
- Dans ces deux types de ménage, les femmes sont sur-représentées avec respectivement 52% et 84% des effectifs.
- Parmi les familles monoparentales, les classes d'âge des 25-34 ans (38%) et des 35-44 ans (43%) sont nettement sur-représentées.
- Parmi les couples, avec ou sans enfants, les ménages de nationalité étrangère sont sur-représentés.

La variable "sexe" permet de compléter cette approche par une analyse axée uniquement sur les titulaires de dossiers d'aide sociale :

- Les **hommes** bénéficiaires d'aide sociale sont le plus souvent mariés ou célibataires avec un niveau de qualification supérieur à celui des femmes.
- Les **femmes** bénéficiaires d'aide sociale sont le plus souvent séparées, divorcées ou célibataires avec un ou plusieurs enfants à charge ainsi qu'un faible niveau de qualification.

En outre, on peut noter que pour la population des bénéficiaires d'aide sociale, il n'y a pas de lien démontrable entre l'âge ou la nationalité et le sexe.

3. Analyse du parcours précédant l'arrivée à l'aide sociale

3.1. Comparaison globale sur la base d'un indice de similitude

Dans un premier temps, un indice de similitude¹⁹ a permis de comparer la distribution de deux populations en fonction de différentes caractéristiques. Cet indice varie entre un minimum de 0, lorsque aucune similitude n'est détectée et un maximum de 1 qui indique au contraire une similitude parfaite entre les deux groupes analysés²⁰.

3.1.1. Comparaison de chaque caractéristique au cours des quatre périodes

Les tableaux suivants présentent pour chaque caractéristique la proportion d'individus pour chaque modalité. Ces données servent de base au calcul des indices de similitude regroupés dans le *tableau 29*.

Etat civil

Tableau 23 : Etat civil du titulaire du dossier d'aide sociale

	12 mois avant	8 mois avant	4 mois avant	Arrivée à l'aide sociale
célibataire	26.17%	26.17%	26.17%	25.70%
marié	34.11%	33.18%	31.31%	23.83%
veuf	3.74%	3.74%	3.27%	4.21%
divorcé	20.56%	21.50%	22.90%	23.36%
séparé	15.42%	15.42%	16.36%	22.90%
TOTAL	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%

Les changements d'état civil dans les périodes précédant l'arrivée à l'aide sociale concernent surtout les personnes mariées (-) et séparées (+).

Niveau de qualification professionnelle

Pour les quatre périodes considérées, la proportion de personnes qualifiées est de 60%. Il y a très peu de variation d'une période à l'autre.

Les bénéficiaires d'aide sociale exerçant un emploi se retrouvent le plus souvent dans le personnel de vente, l'hôtellerie/restauration ainsi que le personnel de maison. La répartition entre ces catégories professionnelles varie peu entre les quatre périodes considérées. A relever que ce sont les personnes issues des mêmes catégories professionnelles qui ont le plus de difficulté à retrouver un emploi et à éviter la dégradation de leur revenu lorsqu'elles arrivent en fin de droits de l'assurance-chômage (cf. Partie 1, point 2.2.).

¹⁹ Cet indice est tiré du Rapport n°7 de l'Observatoire universitaire de l'Emploi, "Analyse statistique de la population considérées comme distinctes des chômeurs et des chômeurs en fin de droits à Genève", Y. Flückiger et al., 1998. Il est

défini de la manière suivante :
$$I_s = 1 - \frac{1}{2} \sum_{i=1}^n |p_i - q_i|$$
, où n représente le nombre de valeurs que peut prendre la caractéristique étudiée, pi et qi les proportions d'individus présentant la modalité i dans chaque population.

²⁰ Pour l'étude, les données de chacune des périodes analysées représentent des populations considérées comme distinctes. L'indice de similitude permet ainsi de comparer la situation lors de l'arrivée à l'aide sociale avec chacune des trois autres périodes (4 mois avant l'arrivée à l'aide sociale, 8 mois avant et 12 mois avant). On pourra ainsi mettre rapidement en évidence les caractéristiques qui présentent les plus grands changements au cours de l'année précédant l'arrivée à l'aide sociale.

Tableau 24 : Catégorie professionnelle (pour les personnes exerçant un emploi)

Secteurs d'activité	12 mois avant	8 mois avant	4 mois avant	Arrivée à l'aide sociale
Agriculture/Sylviculture	3.03%	3%	3.45%	1.52%
Industrie/Métallurgie	3.03%	4%	6.90%	6.07%
Bâtiment	10.10%	11%	9.20%	6.06%
Personnel de bureau	7.07%	5%	5.75%	6.06%
Personnel de la vente	13.13%	13%	12.64%	15.15%
Hôtellerie/Restauration	15.15%	18%	16.09%	13.64%
Personnel de maison	14.14%	14%	12.64%	16.67%
Soins médicaux	5.05%	5%	3.45%	6.06%
Professions artistiques/ Enseignants	6.06%	6%	4.60%	4.55%
Autres prof./Magasiniers/Chauffeurs	9.09%	9%	12.65%	12.13%
Prof. indéterminée	14.14%	12%	12.64%	12.12%
TOTAL	100.00%	100%	100.00%	100.00%

Emploi exercé ou non, taux d'activité et chômage

On constate que la diminution du nombre de personnes exerçant une activité professionnelle n'est pas linéaire. Elle s'accélère fortement au cours des quatre derniers mois précédant l'arrivée à l'aide sociale.

De plus, 16% des personnes sans emploi douze mois avant l'arrivée à l'aide sociale n'ont aucune autre ressource à disposition pour subvenir à leurs besoins (pas d'indemnité de l'assurance-chômage, maladie, AI ou accident). Cette proportion passe à plus de 20% quatre mois avant l'arrivée à l'aide sociale.

Tableau 25 : Emploi exercé ou non

	12 mois avant	8 mois avant	4 mois avant	Arrivée à l'aide sociale
sans emploi	51.4%	50.5%	54.2%	63.6%
emploi exercé	48.6%	49.5%	45.8%	36.4%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Une partie d'entre elles étaient mineures et donc à charge de leur famille. Mais pour les autres, les informations récoltées dans le cadre de l'étude ne permettent pas d'expliquer comment ces personnes ont pu assurer leur subsistance.

Tableau 26 : Taux d'activité des personnes exerçant un emploi

	12 mois avant	8 mois avant	4 mois avant	Arrivée à l'aide sociale
pas précisé	12.5%	12.3%	15.3%	23.1%
moins de 50%	7.7%	5.7%	6.1%	9.0%
de 50% à 80%	23.1%	23.6%	23.5%	30.8%
plus de 80%	56.7%	58.5%	55.1%	37.2%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

PARTIE 2 : LES BENEFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE, D'OÙ VIENNENT-ILS ?

Tableau 27 : Indemnités chômage perçues ou non (LACI)

	12 mois avant	8 mois avant	4 mois avant	Arrivée à l'aide sociale
non	78.50%	81.31%	82.16%	85.98%
oui	21.50%	18.69%	17.84%	14.02%
TOTAL	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%

On remarque une diminution régulière du nombre de chômeurs entre les périodes. Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que, avant de s'adresser à l'aide sociale, une partie des personnes sont arrivées en fin de droits au chômage.

Au bénéfice d'un contrat d'insertion professionnelle ou d'une allocation cantonale d'initiation au travail (AITC)

L'alternance entre périodes de chômage (LACI) et de travail peut entraîner une diminution progressive du gain assuré aboutissant, sur une plus longue période, à la dépendance à l'aide sociale si des mesures d'insertion professionnelle cantonales (LEMC) ne sont pas activées.

Parmi les 214 personnes de l'enquête, très peu ont bénéficié d'un contrat d'insertion professionnelle dans les 12 mois précédant leur arrivée à l'aide sociale. La proportion va de 1.4% lors de l'arrivée à l'aide sociale à 2.8% huit mois avant. Concernant les AITC, aucune personne n'en a bénéficié dans les 12 mois précédant l'arrivée à l'aide sociale.

Les bénéficiaires d'aide sociale ont donc très rarement passé par les mesures d'insertion organisées dans le cadre de la loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (LEMC). Sachant qu'environ 300 mesures de ce type ont été organisées en 2000, on peut déduire que les contrats d'insertion professionnelle préviennent l'arrivée à l'aide sociale, soit parce qu'ils permettent une réinsertion rapide, soit parce qu'ils recréent un droit aux prestations de l'assurance-chômage.

Maladie

Tableau 28 : Malade ou en congé maternité (maladie)

	12 mois avant	8 mois avant	4 mois avant	Arrivée à l'aide sociale
non	86.45%	82.71%	75.70%	66.36%
oui	13.55%	17.29%	24.30%	33.64%
TOTAL	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%

Parmi tous les facteurs pris en compte, la maladie est, avec l'état civil, celui où les modifications de la situation sont les plus importantes au cours des 12 mois précédant l'arrivée à l'aide sociale.

Accident

La proportion de personnes ayant eu un accident ou étant au bénéfice de prestations de l'assurance accident varie entre 4% et 5% pour les quatre périodes.

Au bénéfice de prestations de l'assurance invalidité (AI)

La proportion de personnes au bénéfice de prestations de l'assurance invalidité varie entre 9% et 12% pour les quatre périodes.

En formation

Quelle que soit la période considérée, près de 95% des personnes n'ont pas suivi de formation dans les 12 mois précédant leur arrivée à l'aide sociale.

Indices de similitude

Tableau 29 : Indices de similitude

	Indice de similitude entre la situation lors de l'arrivée à l'aide sociale et ...		
	<i>la situation 12 mois avant</i>	<i>la situation 8 mois avant</i>	<i>la situation 4 mois avant</i>
Etat civil	0.893	0.902	0.921
Qualification	0.991	0.993	0.993
Catégorie professionnelle	0.991	0.993	0.993
Emploi exercé	0.878	0.869	0.906
Taux d'activité	0.999	0.999	0.998
LACI	0.925	0.953	0.962
CIP	1.000	0.986	0.995
AITC	1.000	1.000	1.000
Maladie	0.799	0.836	0.907
Accident	0.995	0.995	0.995
AI	0.981	0.991	0.986
Personne en formation	0.995	0.990	0.990

Les caractéristiques "état civil", "emploi exercé", "taux d'activité" et "maladie" présentent les changements les plus importants. Ce sont les seules caractéristiques pour lesquelles l'indice de similitude présente des valeurs inférieures à 0.925.

La similitude entre d'une part, l'**état civil** lors de l'arrivée à l'aide sociale et, d'autre part l'état civil quatre mois avant et huit mois avant est encore relativement forte (indice de 0.921 et 0.902). Cette similitude est par contre nettement plus faible douze mois avant l'arrivée à l'aide sociale. **Ce décalage dans le temps semble donc indiquer que la précarisation de la situation personnelle liée au divorce ou à la séparation n'entraîne pas immédiatement le recours à l'aide sociale.**

Concernant l'**exercice d'une activité professionnelle**, la similitude entre l'arrivée à l'aide sociale et la situation quatre mois avant est plus élevée que pour les deux périodes précédentes (huit mois et douze mois avant). L'exercice ou non d'une activité professionnelle étant directement en relation avec les ressources financières du ménage, le lien avec l'arrivée à l'aide sociale est ici beaucoup plus direct que pour l'état civil.

Le fait d'être malade ou non est l'information qui présente les indices les plus faibles et donc les différences les plus importantes, douze mois et huit mois avant l'arrivée à l'aide sociale. Par contre, dans les quatre mois précédant immédiatement l'arrivée à l'aide sociale la situation a tendance à se stabiliser.

Ces premiers résultats vont dans le sens de l'hypothèse générale puisqu'on constate que les caractéristiques les moins stables au cours des quatre périodes étudiées ont un lien direct avec la situation familiale (état civil), professionnelle (emploi exercé et taux d'activité) et la santé (maladie).

3.2. Analyse statistique des trajectoires amenant à l'aide sociale

L'analyse basée sur l'indice de similitude a permis de déterminer les caractéristiques les plus fluctuantes dans le parcours aboutissant à l'aide sociale : état civil, exercice d'un emploi, maladie. Une analyse plus approfondie tenant compte à la fois de la dimension temporelle (les quatre périodes du questionnaire) et de l'influence éventuelle d'autres facteurs a été réalisée.

PARTIE 2 : LES BENEFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE, D'OÙ VIENNENT-ILS ?

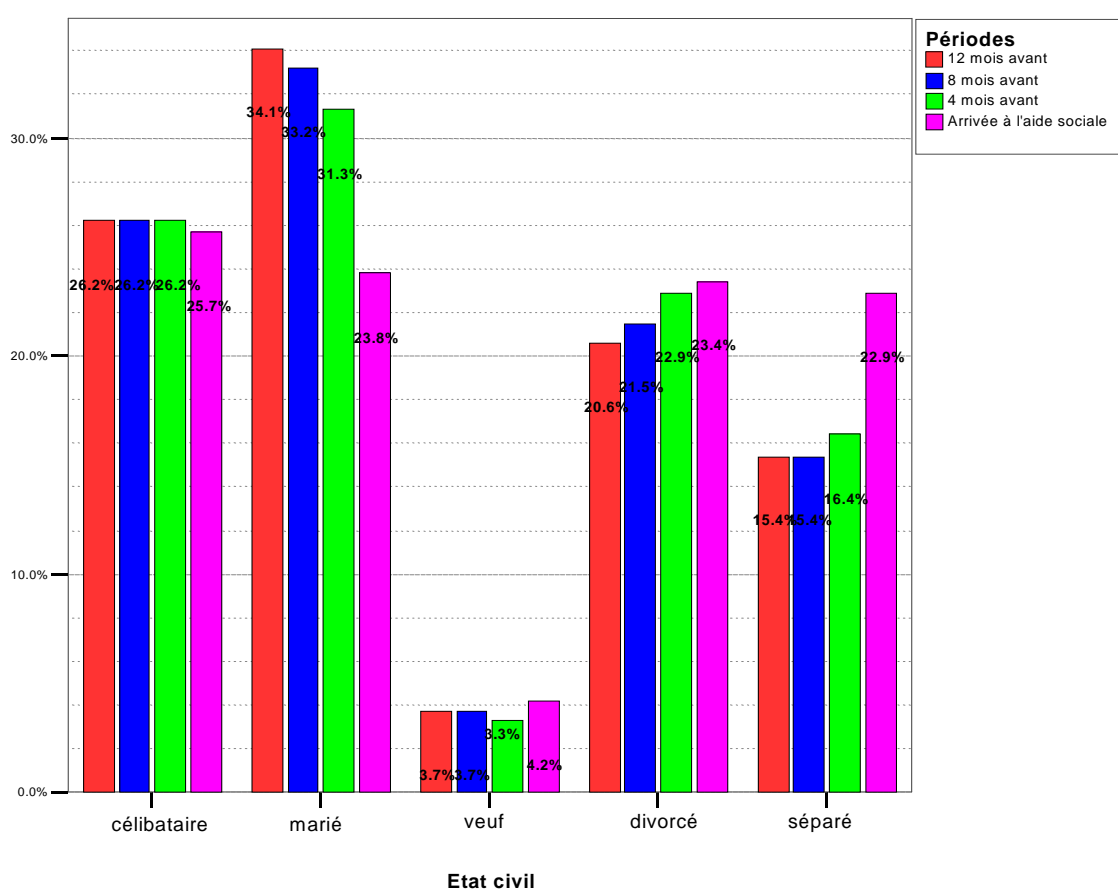
Afin de pouvoir cerner au mieux les différents axes découlant de l'hypothèse générale, cette analyse a été divisée en trois parties :

- la situation personnelle et familiale
- la situation professionnelle
- les modalités d'accès à l'aide sociale

Pour mettre en évidence les changements intervenus dans la situation personnelle et familiale des bénéficiaires de l'aide sociale, l'évolution des caractéristiques suivantes a été prise en compte : l'état civil, le type de ménage, la maladie et le domicile.

3.2.1. Etat civil

Figure 28 : Evolution de l'état civil

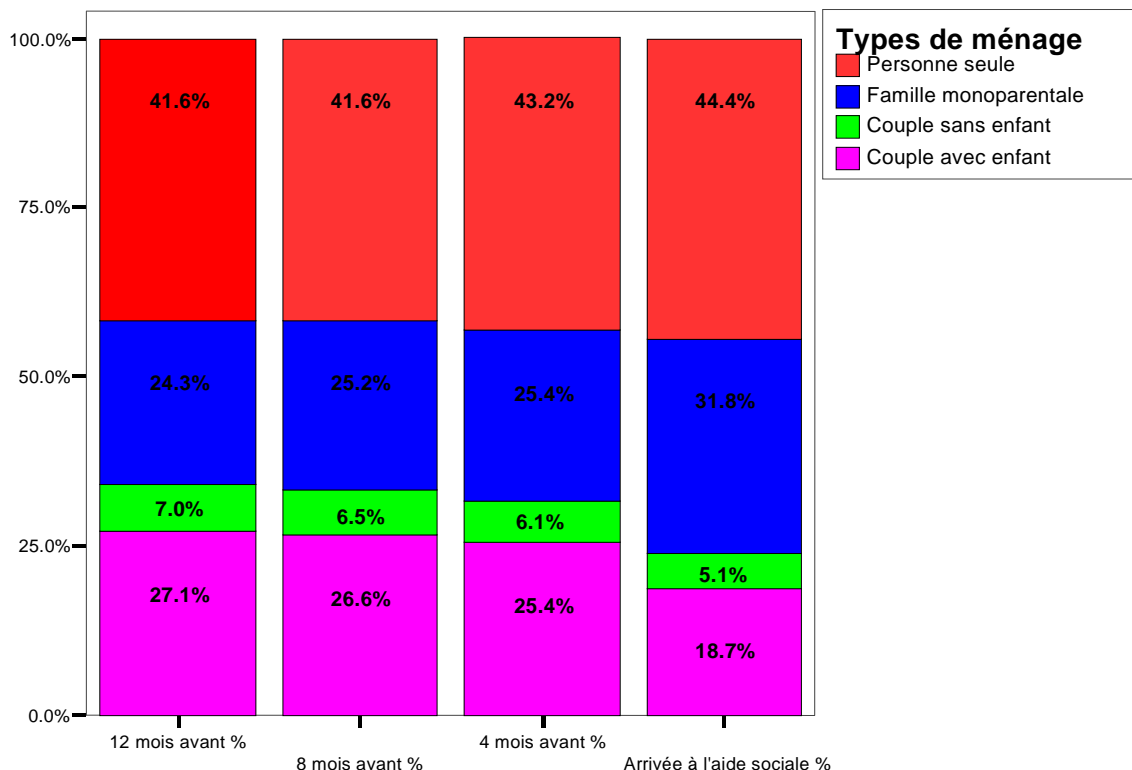


La *figure 28* montre une très nette diminution des couples mariés et une forte augmentation des personnes divorcées et séparées lorsqu'on se rapproche de l'arrivée à l'aide sociale. La proportion des célibataires et des veufs reste relativement stable.

Si l'on considère globalement les quatre périodes analysées, on constate que 46.7% des bénéficiaires d'aide sociale ont connu soit un divorce, soit une séparation dans les 12 mois précédant l'arrivée à l'aide sociale.

Types de ménage

Figure 29 : Evolution des types de ménage



A mesure que l'on se rapproche de l'arrivée à l'aide sociale on constate :

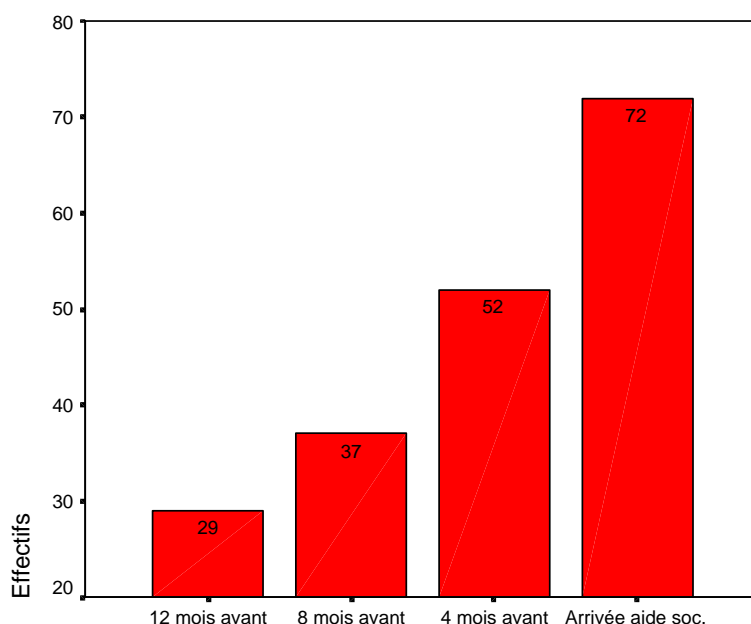
- une forte augmentation de la proportion des familles monoparentales;
- une diminution de la part des couples avec et sans enfants;
- une légère augmentation du nombre de personnes seules.

3.2.3. Maladie / maternité

La *figure 30* présente le nombre de titulaires de dossiers d'aide sociale malades ou en congé maternité pour chaque période étudiée. L'effectif total pour chaque période est de 214 (nombre de questionnaires retenus pour notre étude).

Au cours de l'année précédant l'arrivée à l'aide sociale, la part des personnes malades passe de 13.5% (12 mois avant) à 33.6%. De plus, cette variable n'est pas liée aux autres caractéristiques marquantes du parcours précédant l'arrivée à l'aide sociale (état civil, exercice d'un emploi). **On peut donc dire que la maladie est une des causes importantes de l'arrivée à l'aide sociale.**

Figure 30 : Maladie / Maternité



3.2.4. Mobilité géographique des bénéficiaires d'aide sociale

Tableau 30 : Nombre de changements de domicile²¹ dans les 12 mois précédant l'arrivée à l'aide sociale

	Effectifs		Pour cent
Aucun changement		187	87.4
Au moins un changement		27	12.6
dont, 1 changement	21		9.8
plus de 2	6		2.8
TOTAL		214	100.0

Sur l'année précédant l'arrivée à l'aide sociale, 12.6% des bénéficiaires d'aide sociale ont changé de commune de domicile au moins une fois. Même si les données de référence permettant d'établir une comparaison manquent, on peut considérer, compte tenu de la période analysée, que cette proportion est élevée.

Sur les 27 personnes qui ont changé de domicile dans les 12 mois précédant leur arrivée à l'aide sociale, seules 7 d'entre elles ont emménagé dans un village, 14 ont quitté un village pour se rendre en ville et 7 ont déménagé d'une ville à une autre. Les changements de domicile se font donc essentiellement vers des zones urbaines.

Les changements fréquents de domicile des personnes en situation de précarité sont un phénomène qui demande une analyse plus fine. La présente étude prend en compte la période précédant l'arrivée à l'aide sociale. Sur la base des données à disposition du Service de l'action sociale, on peut relever que cette tendance à déménager perdure au-delà de l'attribution de l'aide.

²¹ Les données à disposition ne nous permettent pas de voir si des changements de domicile au sein d'une même commune ont eu lieu.

PARTIE 2 : LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE, D'OÙ VIENNENT-ILS ?

Ces constats sont à mettre en relation avec les autres facteurs de précarisation qui ont déjà été mis en évidence (séparation et divorce, maladie), mais ils devront également être étudiés sous l'angle des modalités d'accès aux prestations d'aide sociale.

3.2.5. Situation professionnelle

La situation professionnelle des bénéficiaires d'aide sociale a déjà été abordée au point 3.1. avec les résultats suivants :

- la situation professionnelle varie beaucoup sur les quatre périodes analysée et est directement liée à l'arrivée à l'aide sociale;
- une part non négligeable des bénéficiaires d'aide sociale ne dispose d'aucune ressource financière sur toute la période de notre étude.

Le *tableau 31* présente le nombre de changements d'emploi pour les bénéficiaires d'aide sociale ayant exercé une activité professionnelle pendant au moins une des quatre périodes analysées (129 personnes, soit 60.3% des bénéficiaires d'aide sociale, remplissent cette condition).

Tableau 31 : Nombre de changements d'emploi au cours de l'année qui précède l'arrivée à l'aide sociale

	<i>Fréquence</i>	<i>Pourcentage</i>
Aucun changement	46	35.7
1 changement	53	41.1
2 changements	21	16.3
3 changements	9	7.0
TOTAL	129	100.0

64.3% des personnes considérées ont changé d'emploi au moins une fois au cours de l'année précédant leur arrivée à l'aide sociale. En comparaison avec l'ensemble des nouveaux bénéficiaires d'aide sociale cette proportion est de 38.8%.

4. Modalités d'accès à l'aide sociale

Le dispositif légal des assurances et de l'aide sociale est identique sur l'ensemble du canton. Son application peut cependant varier selon le degré d'équipement des services et la culture professionnelle de chaque région. L'analyse des critères pris en considération par notre étude amène aux constats suivants :

4.1. Passage de l'assurance-chômage à l'aide sociale

Parmi les 214 bénéficiaires d'aide sociale, 72 personnes (33.6%) ont reçu au moins une fois des indemnités de l'assurance-chômage au cours des 12 mois précédant leur arrivée à l'aide sociale. 30 personnes (41.7%) en recevaient encore au moment de leur demande d'aide sociale.

Tableau 32 : Dernière période de chômage des bénéficiaires d'aide sociale

<i>Dernière période de chômage</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Pourcentage</i>
lors de l'arrivée à l'aide sociale	30	41.7%
4 mois avant	25	34.7%
8 mois avant	9	12.5%
12 mois avant	8	11.1%
TOTAL	72*	100.0%

** Pour les couples un seul dossier d'aide sociale est établi, ce qui explique la différence avec les 74 FD ayant déposé une demande d'aide sociale.*

PARTIE 2 : LES BENEFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE, D'OÙ VIENNENT-ILS ?

Sur l'ensemble du canton, la demande d'aide sociale a donc tendance à se faire rapidement après l'arrivée en fin de droits.

En regroupant les résultats des trois périodes précédant l'arrivée à l'aide sociale, il est possible de mettre en évidence, pour chaque région, la part des personnes ayant connu au moins une période de chômage dans les 12 mois précédant leur arrivée à l'aide sociale :

Tableau 33 : Bénéficiaires de l'aide sociale passés par le chômage, selon les régions

Régions	Pourcentage
Monthey	25.0%
Martigny	21.7%
Sion	30.8%
Sierre	54.5%
Haut-Valais	9.1%
Valais	26.6%

- Trois régions (Sion, Martigny, Monthey) présentent des résultats comparables. La part des personnes ayant passé par le chômage dans l'année précédant l'arrivée à l'aide sociale est de 20 à 30%;
- Cette part est plus faible dans le Haut-Valais (9%);
- Elle est plus forte dans la région sierroise (54.5%).

Le passage plus direct du chômage à l'aide sociale peut s'expliquer par l'absence d'activation de mesures LEMC, particulièrement le CIP. Cette hypothèse semble vérifiée pour Sierre qui a un faible taux de CIP (4% des demandeurs d'emploi), et un très fort taux de personnes ayant passé par le chômage dans les douze mois précédant l'arrivée à l'aide sociale. A relever pourtant qu'en 1999, le taux de chômage de la région sierroise (3.2%) a été plus faible que dans le Centre (5.2%). La situation du Haut-Valais est particulière, cette région n'ayant jamais eu un taux de chômage dépassant 4.2%, ce qui explique partiellement le faible nombre de CIP et le faible taux de bénéficiaires de l'aide sociale ayant passé par le chômage.

Tableau 34 : Nombre de CIP organisés en 2000, comparaison par région

Régions	<i>Population</i>	<i>Nombre de CIP</i>	<i>CIP pour 10'000 hab.</i>	<i>% de CIP par rapport aux demandeurs d'emplois</i>
Haut-Valais	79'034	12	1.5	3%
Région Sierre	40'469	23	5.7	4%
Région Sion	66'589	157	23.6	10%
Région Martigny	45'357	71	15.7	10%
Région Monthey	44'183	39	8.8	6%
TOTAL	275'632	302	11.0	8%

Le taux d'utilisation des mesures sociales (CIS/AITS) n'a pas d'incidence directe sur l'arrivée à l'aide sociale mais confirme les pratiques régionales homogènes entre ORP et CMS qui accréditent l'hypothèse de cultures professionnelles variables selon les régions et non seulement selon les services.

Tableau 35 : Contrats d'insertion sociale établis au cours des années 1998 à 2000

Régions	1998				1999				2000			
	CIS*	AITs*	FCP*	Total par région	CIS	AITs	FCP	Total par région	CIS	AITs	FCP	Total par région
Région Brig	11	3		14	14	16		30	9	2		11
Région Visp	21			21	32	14	2	48	14	4	1	19
Région Sierre	3			3	1			1	7	2		9
Région Sion	17	11	1	29	9	23		32	10	36		46
Région Martigny	5	12	3	20	4	11	3	18	8	17		25
Région Monthey	8	13	1	22	47	31	1	79	45	26		71
TOTAL par type	65	39	5	109	107	95	6	208	93	87	1	181
TOTAL des contrats	109				208				181			

* CIS : contrat d'insertion sociale
 AITs : allocation sociale d'initiation au travail
 FCP : financement des charges patronales

4.2. Dégradation du revenu du ménage avant l'arrivée à l'aide sociale

Pour étudier la dégradation du revenu dans les douze mois précédant l'arrivée à l'aide sociale, trois variables permettent de mettre en évidence les diminutions de revenu à disposition des ménages entre chacune des quatre périodes analysées :

- Diminution de revenu 1 : diminution de revenu entre la situation 12 mois avant et la situation 8 mois avant;
- Diminution de revenu 2 : diminution de revenu entre la situation 8 mois avant et la situation 4 mois avant;
- Diminution de revenu 3 : diminution de revenu entre la situation 4 mois avant et la situation à l'arrivée à l'aide sociale.

Pour chacune de ces variables, 3 modalités ont été définies :

1. pas de différence de revenu;
2. différence entre 1 franc et 500 francs ;
3. différence supérieure à 500 francs.

Pour les ménages qui ont subi des diminutions de revenu d'une période à l'autre, ces diminutions sont, dans la plupart des cas, d'un montant supérieur à 500 francs et surviennent plutôt dans les derniers quatre mois précédant l'arrivée à l'aide sociale.

Cependant, il est important de relever que dans chaque période analysée, un certain nombre de ménages n'ont aucune ressource à disposition :

- 15.9%, 12 mois avant;
- 16.3%, 8 mois avant;
- 20.6%, 4 mois avant;
- 21.0%, lors de l'arrivée à l'aide sociale.

Si le taux de ménage sans ressources lors de l'arrivée à l'aide sociale est compréhensible, celui des périodes qui précèdent amène quelques questions :

- *Quels ont été les moyens d'existence de ces personnes : famille, endettement, activités et revenus non déclarés ?*
- *Pourquoi n'ont-elles pas présenté de demande plus tôt ?*
- *Le décalage dans le temps entre la dégradation du revenu est-il une constante cantonale ou varie-t-il selon les régions ?*

Tableau 36 : Récapitulatif des diminutions de revenu

Modalités	Diminution de revenu 1 12 mois – 8 mois		Diminution de revenu 2 8 mois – 4mois		Diminution de revenu 3 4 mois – arrivée à l'aide sociale	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Pas de différence	164	76.6%	137	64.0%	96	44.9%
entre 1 et 250 francs	2	0.9%	6	2.8%	3	1.4%
entre 251 et 500 francs	4	1.9%	6	2.8%	7	3.3%
Plus de 500 francs	11	5.1%	33	15.4%	86	40.2%
Revenu inconnu ou augmentation du revenu	33	15.4%	32	15.0%	22	10.3%
TOTAL	214	100.0%	214	100.0%	214	100.0%

L'aide sociale étant appelée à couvrir les besoins minimaux des personnes, la demande devrait suivre de peu la dégradation du revenu. Elle est néanmoins un acte difficile, fréquemment perçu comme la reconnaissance d'un échec grave. La perception de l'aide sociale diffère de celle d'une assurance dans la mesure où elle s'accompagne de jugements de valeur réels ou supposés qui exercent un effet dissuasif. Si un délai entre l'existence du besoin et la demande au CMS ou à la commune est compréhensible, il devrait cependant être équivalent dans toutes les régions.

Figure 31
Diminution de revenu 1 : selon régions
12 mois avant – 8 mois avant

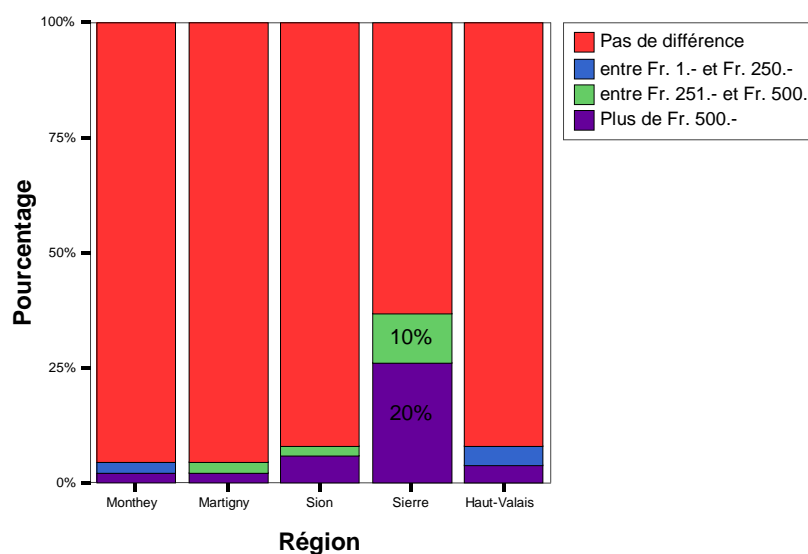


Figure 32 : Diminution de revenu 2 : selon régions 8 mois avant – 4 mois avant

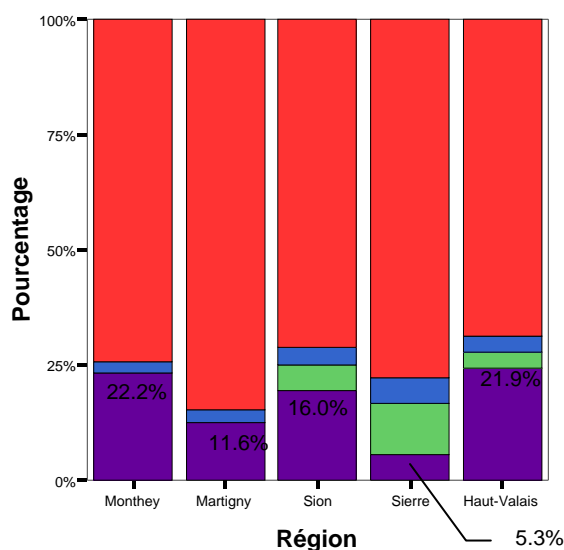
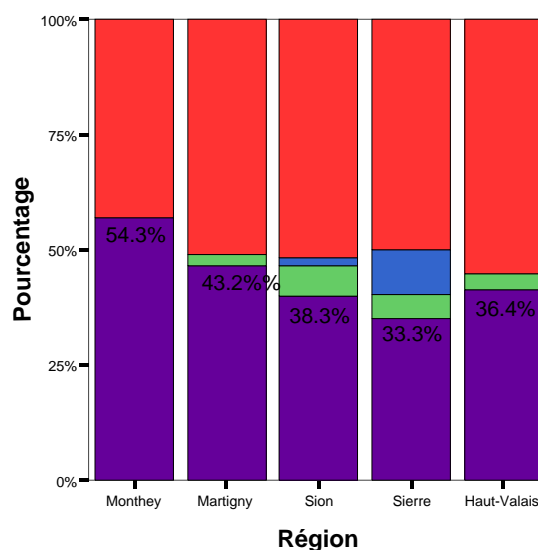


Figure 33 : Diminution de revenu 3 : selon régions 4 mois avant – arrivée à l'aide sociale



Les différences régionales sont relativement importantes :

- La région montheysanne est celle où le délai entre la dégradation du revenu et l'arrivée à l'aide sociale est le plus court : dans les 4 mois précédant la demande d'aide sociale, 54.3% de personnes voient leur revenu se dégrader de plus de 500 francs (*figure 33*).
- Martigny, Sion et le Haut-Valais ne présentent pas de différences significatives.
- La région sierroise est celle où le délai entre la dégradation du revenu et l'intervention de l'aide sociale est le plus long : la part de personnes dont le revenu se dégrade de plus de 500 francs est sur-représentée dans la période la plus éloignée de la demande d'aide sociale (*figure 31*) et sous-représentée pour la période la plus proche de la demande d'aide sociale (*figure 33*).

Deux hypothèses peuvent être avancées pour expliquer ces différences :

- Certaines régions utilisent de manière plus restrictive le dispositif légal (LACI/LEMC/LIAS), ce qui peut induire un effet dissuasif se traduisant par un délai d'attente plus important avant l'introduction d'une demande d'aide.
- On pourrait aussi avancer que les réseaux de soutien familiaux sont plus actifs dans certaines régions ou mieux activés et qu'ils diffèrent la nécessité de demander l'aide sociale.

Les deux hypothèses peuvent être complémentaires et exprimer des priorités d'action variant d'une région à l'autre :

- intervention sociale puis examen des possibilités de mobilisation des ressources de la personne et de son entourage;

ou,

- mobilisation des ressources externes puis intervention sociale si elles ne peuvent être activées.

PARTIE 2 : LES BENEFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE, D'OÙ VIENNENT-ILS ?

Le propos n'est pas ici d'ouvrir un débat sur la pertinence des pratiques mais de relever que l'utilisation du dispositif légal peut varier d'une région à l'autre et se concrétiser par des différences d'accessibilité sensibles à l'aide sociale.

La question de l'égalité des personnes devant la loi doit aussi être posée. Les communes sont responsables de l'aide sociale sur leur territoire. L'Etat veille à l'application uniforme de la loi dans le canton. Une analyse des différences régionales plusieurs fois relevées dans cette étude et la recherche d'une harmonisation des pratiques sont nécessaires.

4.3. Evolution des dépenses d'aide sociale par région

La comparaison de l'évolution de la dépense d'aide sociale des régions par habitant corrobore l'hypothèse d'une accessibilité variable à l'aide sociale mais la relativise aussi. La dépense par habitant des régions plus utilisatrices des mesures LEMC/LIAS est plus élevée que celle des régions plus restrictives ou moins urbanisées. On peut ainsi mettre en évidence les faibles coûts de Viège, la région la moins urbanisée mais aussi la similitude des régions sierroise et martigneraise qui ont un rapport urbain non-urbain comparable, et des pratiques d'utilisation des mesures d'insertion très différentes.

Tableau 37 : Dépenses d'aide sociale par habitant et par région, 1997 – 2000

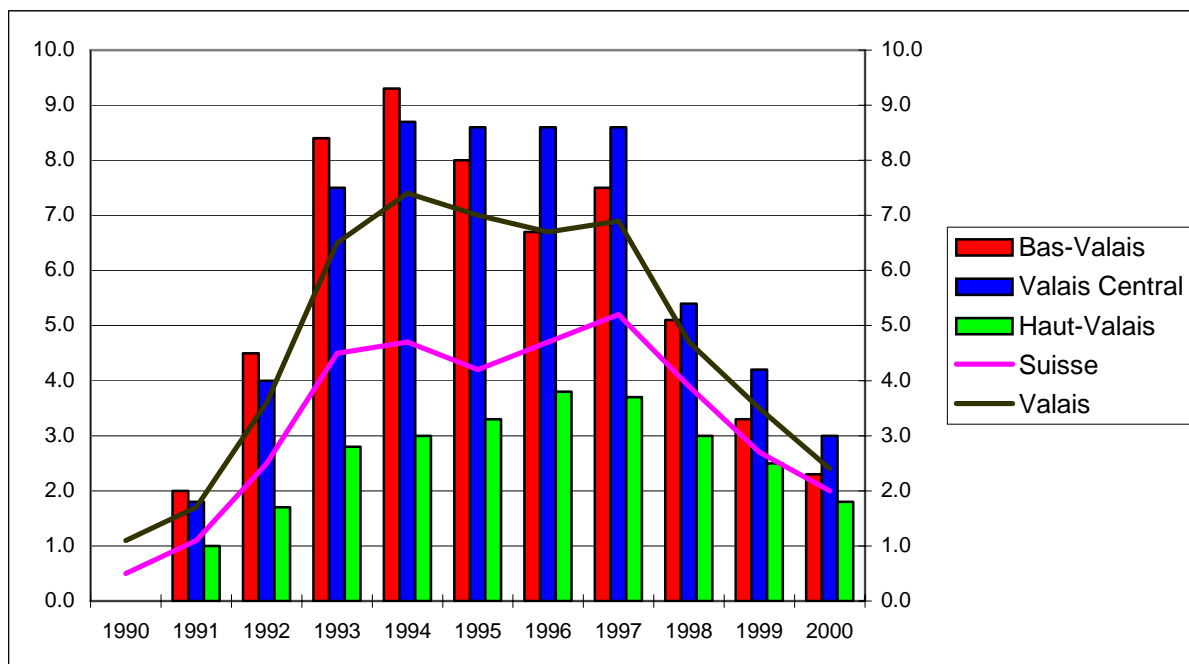
Régions	1997	1998	1999	2000
Region Brig	21.43	54.46	70.11	70.13
Region Visp	15.10	23.81	29.87	33.75
Région Sierre	24.16	30.77	31.61	46.25
Région Sion	41.15	60.73	68.30	74.30
Région Martigny	28.12	35.57	43.58	39.99
Région Monthey	53.90	86.49	101.11	90.40
Moyenne cantonale	31.81	49.22	57.66	59.63

Cette première observation demande de nuancer les différences de pratiques professionnelles qui existent certes, mais s'inscrivent dans un tissu social plus ou moins distendu qui conditionne les possibilités de mobilisation des ressources du milieu. On pourrait débattre des fonctions de soutien ou de contrôle du milieu social. Une chose est certaine : un lien étroit existe entre les coûts et le degré d'urbanisation d'une région.

Une deuxième observation est à relever : les coûts varient d'une région à l'autre, mais suivent la courbe du chômage avec un délai de quatre à cinq ans.

Au niveau cantonal, le chômage a crû de manière régulière et rapide de 1992 (3.6%) à 1994 (7.4%). Il s'est ensuite stabilisé jusqu'en 1997 (6.9%) pour redescendre ensuite de manière tout aussi rapide.

Figure 35 : Evolution générale du taux de chômage



Les dépenses cantonales d'aide sociale par habitant ont pratiquement doublé entre 1997 et 1999 et se sont stabilisées en 2000. Faute de recul, il n'est pas possible d'établir un lien entre la courbe du chômage et celle des dépenses d'aide sociale et leur décalage de quatre à cinq ans. L'observation des situations particulières des régions donne quelques indications encore fragiles, mais qui tendent à confirmer l'existence d'un lien.

Tableau 38 : Evolution du taux de chômage par district, 1991 – 2000

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Goms	0.8	0.8	1.9	2.9	3.2	4.1	4.2	3.3	3.1	2.6
Oestl. Raron	0.9	1.4	2.7	2.7	3.1	4.1	3.3	2.5	1.9	1.4
Westl. Raron	0.8	1.6	2.7	3.1	2.8	3.2	2.6	2.6	2.2	1.4
Brig	1.0	1.9	3.1	3.4	3.8	4.2	4.2	3.2	2.4	1.8
Visp	1.3	1.8	2.7	2.6	2.9	3.7	3.7	3.1	2.5	1.9
Leuk	0.8	1.6	3.0	3.2	3.8	3.6	3.2	2.9	2.6	1.5
Haut-Valais	1.0	1.7	2.8	3.0	3.3	3.8	3.7	3.0	2.5	1.8
Sierre	2.0	4.0	7.1	7.9	7.1	6.5	6.1	4.5	3.2	2.3
Hérens	1.3	3.0	6.2	7.3	7.1	8.1	8.6	5.0	3.4	2.4
Sion	1.9	4.4	8.1	9.7	10.4	10.8	11.1	6.5	5.2	3.9
Conthey	1.5	3.8	7.7	9.2	8.9	9.1	8.9	5.6	4.6	3.2
Valais Central	1.8	4.0	7.5	8.7	8.6	8.6	8.6	5.4	4.2	3.0
Martigny	2.0	4.7	9.3	10.3	9.0	7.3	8.2	5.8	4.0	2.6
Entremont	1.1	3.3	5.3	5.1	5.3	4.7	5.2	3.9	2.7	1.9
St-Maurice	1.9	4.0	7.1	8.3	6.9	5.7	6.5	4.4	2.9	1.9
Monthey	2.3	5.0	9.0	9.9	8.2	7.1	7.9	4.9	3.1	2.2
Bas-Valais	2.0	4.5	8.4	9.3	8.0	6.7	7.5	5.1	3.3	2.3
Valais	1.7	3.6	6.5	7.4	7.0	6.7	6.9	4.7	3.5	2.4

Légende :	
Phase de croissance d'augmentation	
Stabilisation	
Phase de diminution	

Région Monthey

Les courbes de la région de Monthey correspondent au schéma cantonal. Le chômage a augmenté de manière très rapide entre 1992 (5.3%) et 1994 (9.9%) pour ensuite décroître de manière régulière jusqu'en 2000, sans passer par la phase de stabilisation constatée dans les autres régions. Les dépenses pour l'aide sociale de la région montheyenne ont également augmenté jusqu'en 1999 pour diminuer de manière sensible en 2000. Elles restent de manière constante supérieures à la moyenne cantonale.

Région Martigny

La région de Martigny présente certaines similitudes avec le schéma cantonal et a connu une période de stabilisation du chômage en 1994 et 1995 ($\approx 10\%$) puis une décline dès 1996. Les dépenses d'aide sociale ont évolué de la même manière que dans la région de Monthey (augmentation jusqu'en 1999 et diminution en 2000), mais avec une amplitude moins grande : l'augmentation de la dépense par habitant entre 1997 et 1999 est de 55% dans la région de Martigny contre 88% à Monthey.

Région Sion

Les caractéristiques de l'évolution de la dépense de l'aide sociale et de celle du chômage de la région sédunoise ne permettent pas d'observations. En effet, le chômage a crû jusqu'en 1997 pour diminuer fortement dès 1998. Les dépenses d'aide sociale ont fortement augmenté jusqu'en 1999 pour relativement se stabiliser en 2000. La comparaison à cinq ans ne peut être faite puisqu'elle ne pourra être vérifiée qu'à partir de 2002.

Région Sierre

La région sierroise a connu un taux de chômage inférieur aux autres régions du Valais romand. Il a augmenté jusqu'en 1994 (7.9%) et a décliné depuis 1995. Les dépenses d'aide sociale, inférieures à la moyenne cantonale, ont augmenté de manière constante entre 1997 et 1999. En 2000 par contre, l'augmentation a été particulièrement marquée puisque la dépense par habitant a augmenté de 48% par rapport à 1999 (moyenne cantonale 3%). La relation entre la courbe du chômage et celle des dépenses d'aide sociale ne se vérifie pas dans le délai de cinq ans.

Région Viège

Avec un taux de chômage légèrement inférieur à celui de Brigue (3.7% pour 4.2%), les dépenses de Viège, en croissance constante, sont restées faibles et se situent à environ la moitié de la moyenne cantonale par habitant.

Région Brigue

Le chômage dans la région de Brigue a progressé de manière régulière jusqu'en 1996 (4.2%) pour décroître ensuite. Cependant, le taux est resté de manière constante très inférieur à celui de toutes les autres régions du Valais. Les dépenses d'aide sociale de la région de Brigue ont connu, quant à elles, une évolution spectaculaire. Entre 1998 et 1999, elles ont augmenté d'un tiers pour se stabiliser ensuite d'une manière comparable à celles relevées dans la région sédunoise. En 1999 et 2000, ces dépenses sont nettement supérieures à la moyenne cantonale alors que, durant la dernière décennie, le taux de chômage progressait de manière beaucoup plus lente que dans le reste du canton. Ici encore, le lien à cinq ans, ne peut être vérifié, faute de recul.

En résumé de cette observation, on retiendra les éléments suivants :

- **De manière générale, la hausse des coûts d'aide sociale suit celle du taux de chômage avec un décalage de quatre à cinq ans;**
- **Pour l'ensemble du canton, ainsi que pour les régions de Monthey et Martigny, la stabilisation ou la baisse des dépenses d'aide sociale intervient également après un délai de cinq ans par rapport à la courbe du chômage;**

PARTIE 2 : LES BENEFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE, D'OÙ VIENNENT-ILS ?

- **Ce décalage ne se vérifie pas pour la région sierroise, dont les coûts augmentent au-delà du délai de cinq ans suivant la baisse du chômage;**
- **La dépense d'aide sociale par habitant pour les régions ayant eu le plus fort taux de chômage (Monthey, Sion) est également la plus élevée. La région de Brigue fait exception. Elle présente des dépenses élevées avec un taux de chômage faible.**

En chiffre absolu (augmentation en CHF/habitant) entre 1998 et 2000, la progression a été supérieure à la moyenne cantonale (+10.41) dans les régions de Brigue (+15.67), Sierre (+15.48) et Sion (+13.57) alors qu'elle a été inférieure à cette moyenne dans les régions de Viège (+9.94), Martigny (+4.42) et Monthey (+3.91).

La comparaison de l'évolution des coûts de l'aide sociale par région et celle du taux de chômage s'inscrivent dans des courbes comparables, avec toutefois un fort décalage dans le temps. L'incidence d'autres paramètres sont à prendre en compte.

On peut avancer à ce propos quelques hypothèses prudentes :

- La diminution du chômage ne signifie pas le retour au statu quo ante. Le marché du travail et le tissu social se sont modifiés et fragilisés et les risques de rupture amenant à l'aide sociale demeurent élevés.
- Les variations régionales liées au mode d'intervention professionnelle exercent une influence à court terme, mais perdent de leur importance à moyen terme. La réalité du besoin finit par s'imposer :
 - Le coût par habitant des régions "chères", à application large du dispositif légal, évolue en courbe régulière.
 - Le coût des régions "économiques" et/ou à application restrictive du dispositif légal, évolue en variations brusques. Cette différence s'explique aisément. L'utilisation des mesures LEMC et particulièrement du CIP retarde d'au moins trois ans l'arrivée à l'aide sociale (un an de contrat de travail, puis intégration dans le marché normal ou retour à l'assurance-chômage). Elle réduit donc la dépendance immédiate de l'aide sociale aux variations du taux de chômage (*tableaux 35 et 36*).
 - Ces différences dans l'application (large et restrictive) du dispositif légal ne sont pas neutres pour les bénéficiaires d'aide sociale ou de mesures d'insertion professionnelle. Elles influencent leur capacité à développer et mobiliser les ressources nécessaires à la formulation et à la concrétisation d'un projet d'insertion sociale ou professionnelle.

On constate surtout que les différences de coût par habitant au sein de chaque région et entre les différentes régions coïncident avec leur degré d'urbanisation plus ou moins grand :

- Dans chacune des six régions, le coût par habitant est toujours plus élevé dans la ville principale que dans le reste de la région.
- Les régions de Brigue, Sion et Monthey, plus urbanisées (concentration de la population en ville), présentent un coût par habitant plus élevé que les autres (Viège, Sierre et Martigny).²²

²² Coût par habitant pour chaque région en 2000 :
Brigue : Fr. 70.13 Viège : Fr. 33.75
Sion : Fr. 74.30 Sierre : Fr. 46.25
Monthey : Fr. 90.40 Martigny : Fr. 39.99
(Source : Statistique de l'aide sociale 1998-2000, Service de l'action sociale, mai 2001)

On pourrait enfin avancer qu'au fil des ans, l'application de la LIAS, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1997 tend à s'uniformiser sur l'ensemble du canton.

Une observation sur plusieurs années permettra de vérifier ces tendances. Elles donneront d'utiles indications sur la pertinence sociale et économique de telle ou telle stratégie d'action et amélioreront la prévisibilité de l'évolution des coûts.

5. Validation de l'hypothèse

L'étude des parcours individuels aboutissant à l'aide sociale a permis de mettre en évidence que les ruptures dans la situation familiale, les problèmes de santé et la détérioration de la situation professionnelle constituent des causes importantes de l'arrivée à l'aide sociale.

L'analyse des modalités d'accès à l'aide sociale complète cette approche en montrant qu'un certain nombre de facteurs externes doivent également être pris en compte : le contexte économique, le degré d'urbanisation et les pratiques des services de prise en charge de chaque région influencent aussi les trajectoires de précarisation aboutissant au recours à l'aide sociale.

Les deux volets de l'hypothèse spécifique aux bénéficiaires de l'aide sociale peuvent donc être validés.

PARTIE 3 : COMPARAISON ENTRE LES CHOMEURS EN FIN DE DROITS ET LES BENEFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE

1. Introduction

Les parties 1 et 2 de ce rapport exploitent de manière indépendante les données fournies par les questionnaires spécifiques à chaque population. Elles décrivent les trajectoires individuelles suivant la fin de droits aux indemnités de l'assurance-chômage et celles précédant l'arrivée à l'aide sociale. La question des liens existant entre ces deux populations constitue le point central de la problématique et est abordée ci-après à travers l'analyse de l'hypothèse de travail commune :

Les difficultés d'insertion professionnelle constituent un trait commun aux personnes arrivées en fin de droits aux prestations de l'assurance-chômage et aux bénéficiaires de l'aide sociale. Elles sont liées au fait que ces deux groupes présentent des caractéristiques socio-démographiques semblables qui les exposent aux mêmes processus de précarisation. De ce fait, on peut supposer qu'une part importante des personnes arrivées en fin de droits aboutit, après un délai plus ou moins long, à l'aide sociale.

2. Caractéristiques communes aux trois populations

L'analyse développée dans cette troisième partie est basée sur des comparaisons entre les principales caractéristiques socio-démographiques des personnes en fin de droits et des bénéficiaires de l'aide sociale, en référence à la population de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Le *tableau 39* présente pour chaque population, le détail de ces caractéristiques (en %) :

PARTIE 3 : COMPARAISON ENTRE LES CHOMEURS EN FIN DE DROITS ET LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE

Tableau 39 : Caractéristiques de chaque population en %

Caractéristiques	Modalités	Ensemble des demandeurs d'emplois (DE)	Personnes en fin de droits (FD)	Bénéficiaires de l'aide sociale (AS)
Sexe	Masculin	50.2%	58.6%	46.7%
	Féminin	49.8%	41.4%	53.3%
Etat civil	célibataire	32.5%	20.7%	25.7%
	marié/séparé	56.2%	64.4%	46.7%
	divorcé	9.7%	12.3%	23.4%
	veuf	1.6%	2.7%	4.2%
Classes d'âge	24 et moins	13.9%	5.4%	10.7%
	25-34 ans	24.2%	19.5%	25.7%
	35-44 ans	25.7%	21.8%	35.5%
	45-54 ans	20.3%	25.3%	16.8%
	55-65 ans	15.9%	28.0%	11.2%
Nationalité	Suisse	65.1%	64.8%	68.2%
	Etranger	34.9%	35.2%	31.8%
Qualification	qualifié	59.7%	58.2%	59.8%
	non-qualifié	40.3%	41.8%	40.2%
Région	Monthey	14.5%	17.2%	22.4%
	Martigny	19.7%	13.8%	21.5%
	Sion	37.6%	40.2%	30.4%
	Sierre	16.1%	17.3%	10.3%
	Haut-VS	12.0%	11.5%	15.4%
Personnes à charge ²³	0		46.7%	44.4%
	1		26.4%	21.5%
	2		18.4%	15.0%
	3		5.0%	13.1%
	4 et +		3.5%	6.1%

3. Analyse des caractéristiques socio-démographiques

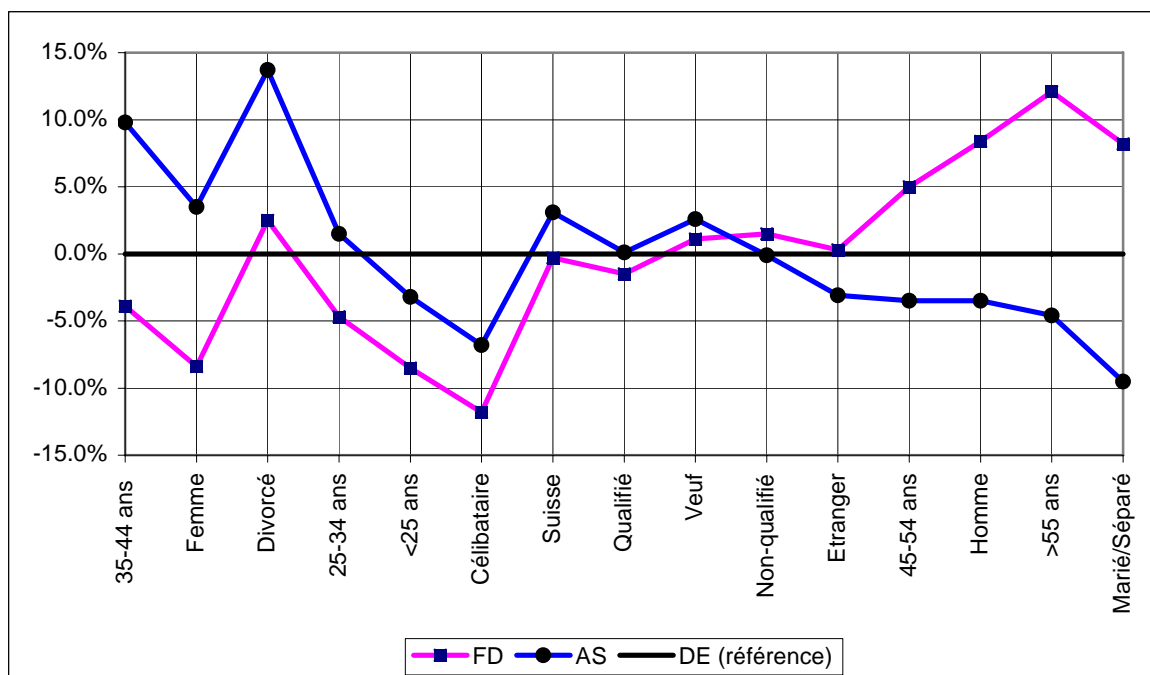
3.1. Comparaison des profils des populations

La *figure 34* présente pour chacune des deux populations étudiées et pour chaque caractéristique, la différence de pourcentage par rapport aux demandeurs d'emploi²⁴. Les valeurs obtenues sont ensuite classées dans l'ordre croissant des différences entre la courbe « aide sociale » (bleue, -●-) et la courbe « chômeurs en fin de droits » (rose, -■-). La partie gauche du graphique présente les modalités pour lesquelles les bénéficiaires d'aide sociale sont sur-représentés et les personnes en fin de droits sous-représentées. La partie droite du graphique présente la situation inverse.

²³ Nombre d'enfants à charge au sein d'une même famille

²⁴ Le premier point de la courbe bleue (-●-) est calculé de la manière suivante : Pourcentage de la modalité "35-44 ans" chez les bénéficiaires d'aide sociale – pourcentage chez les demandeurs d'emploi : 35.5 - 25.7 = 9.8

Figure 34 : Profils des populations "chômeurs en fin de droits" (FD) et "bénéficiaires de l'aide sociale" (AS) établis en référence à la population des demandeurs d'emploi (DE)



Il est ainsi possible de disposer du profil comparé des personnes en fin de droits et des bénéficiaires de l'aide sociale par rapport à la population de référence des demandeurs d'emploi. Les constats suivants peuvent être établis :

- Les chômeurs en fin de droits et les bénéficiaires d'aide sociale présentent des proportions similaires de célibataires, de veufs, de Suisses et de personnes qualifiées.
- Les personnes en fin de droits ont plus de probabilité d'être de sexe masculin, mariées et âgées de plus de 45 ans.
- A l'inverse, les personnes à l'aide sociale présentent avec une probabilité plus grande les caractéristiques suivantes : sexe féminin, divorcé, âge inférieur à 44 ans.

3.2. Indices de similitude

La comparaison entre les chômeurs en fin de droits et les bénéficiaires d'aide sociale telle que décrite ci-dessus ne fournit que des informations ponctuelles par rapport à chacune des variables considérées. Pour mesurer la similitude entre ces groupes et par rapport à la population de référence des demandeurs d'emploi, nous avons utilisé l'indice de similitude défini dans la partie 2, point 3.1.2.

En comparant deux à deux chaque groupe sur la base de cet indice, on obtient les résultats suivants :

Tableau 40 : Indices de similitude

	<i>Indice DE - FD</i>	<i>Indice DE - AS</i>	<i>Indice FD - AS</i>
Sexe	0.916	0.965	0.881
Etat civil	0.882	0.837	0.824
Classes d'âges	0.829	0.887	0.748
Nationalité	0.997	0.969	0.966
Qualification	0.985	0.999	0.984
Région	0.936	0.870	0.832
Pers. à charge			0.894
Indice global	0.924	0.921	0.872

Les indices statistiquement significatifs (test du X²) sont en caractères gras.

Demandeurs d'emploi – Chômeurs en fin de droits

Ces deux populations se distinguent principalement du point de vue de **l'état civil** et de **l'âge**. Les chômeurs en fin de droits sont généralement plus âgés que les demandeurs d'emploi, ils ont une probabilité plus grande d'être mariés. La nationalité, le niveau de qualification et la distribution entre régions ne présentent par contre pas de différence significative.

Demandeurs d'emploi – Bénéficiaires de l'aide sociale

On relève des différences significatives au niveau de **l'état civil, de l'âge et de la répartition entre les régions**.

En effet, par rapport aux demandeurs d'emploi, les bénéficiaires d'aide sociale se retrouvent avec une probabilité plus grande parmi les personnes divorcées ou séparées et ainsi que dans la tranche d'âge 35-44 ans (*tableau 39*). Du point de vue du sexe, de la nationalité et du niveau de qualification, les deux populations ne présentent par contre pas de différences significatives.

Chômeurs en fin de droits – Bénéficiaires de l'aide sociale

Ces populations sont significativement différentes du point de vue **du sexe, de l'état civil, de l'âge et de la répartition entre les régions** (*tableau 40*). Les femmes, les personnes divorcées ainsi que les classes d'âge 25-44 ans sont sur-représentées parmi les bénéficiaires de l'aide sociale par rapport aux chômeurs en fin de droits. Par contre, les classes d'âge supérieures à 45 ans sont sous-représentées. La nationalité et la qualification ne diffèrent pas d'un groupe à l'autre.

La comparaison des valeurs des indices globaux (moyenne des indices calculés pour chaque caractéristique) nous amène aux constats suivants :

- Les deux groupes analysés (FD et AS) présentent chacun une similitude forte par rapport à la population des demandeurs d'emploi (indices globaux de 0.924 et 0.921).
- La similitude entre chômeurs en fin de droits (FD) et bénéficiaires de l'aide sociale (AS) est relativement faible (indice global de 0.872).

La 1^{ère} partie de l'hypothèse commune qui affirmait que ces deux groupes ont des difficultés d'insertion professionnelle car ils "présentent des caractéristiques socio-démographiques semblables qui les exposent aux mêmes processus de précarisation" doit donc être rejetée. Les processus de précarisation à l'œuvre dans ces deux populations sont différents.

PARTIE 3 : COMPARAISON ENTRE LES CHOMEURS EN FIN DE DROITS ET LES BENEFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE

On peut l'expliquer par les raisons suivantes :

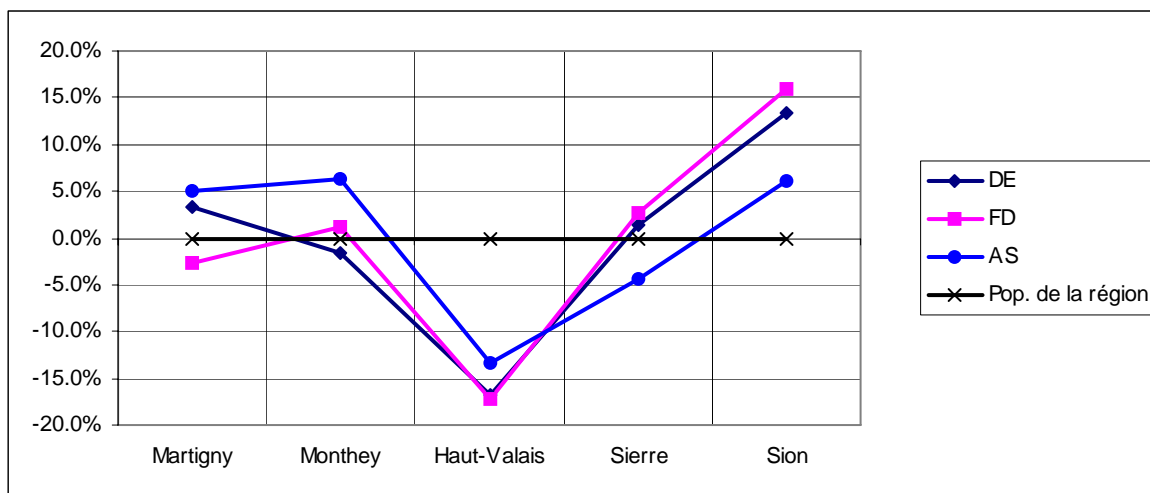
- Chez les chômeurs en fin de droits, les difficultés se manifestent d'abord au niveau professionnel. Pour diverses raisons, ces personnes ne parviennent pas à retrouver un emploi à l'issue de leur droit aux indemnités de chômage.
- Chez les bénéficiaires de l'aide sociale par contre, les difficultés d'insertion découlent de facteurs de précarisation s'exerçant d'abord au niveau personnel tels que des ruptures familiales (séparation, divorce) ou des problèmes de santé. Ils entraînent de manière directe ou indirecte des difficultés financières et, pour les personnes qui exercent encore un emploi lors de l'arrivée à l'aide sociale (36.4%), une désinsertion professionnelle.

3.3. Répartition régionale des populations concernées

Pour la répartition par régions, nous avons établi le même type de graphique que pour les profils des populations, mais en prenant comme groupe de référence l'ensemble de la population valaisanne.

On obtient ainsi la distribution régionale des demandeurs d'emplois, des personnes en fin de droits et des bénéficiaires d'aide sociale en proportion de la population de chaque région.

Figure 35 : Profils des populations "chômeurs en fin de droits" (FD), "bénéficiaires de l'aide sociale" (AS) et "demandeurs d'emploi" (DE) établis en référence à la population de chaque région



La mise en relation, des personnes en fin de droits, des bénéficiaires de l'aide sociale et des demandeurs d'emploi, par rapport à l'ensemble de la population de chaque région, confirme plusieurs conclusions de la présente étude et démontre aussi la complexité d'une analyse qui doit intégrer des interactions multiples.

Les données concernant la répartition des groupes prennent en référence l'année 2000. Cependant,

- **les personnes en fin de droits** sont entrées dans le chômage il y a **plus de deux ans**;
- **les demandeurs d'emploi** sont dans un délai-cadre **inférieur à deux ans**;
- **les bénéficiaires de l'aide sociale** sont dans l'incapacité de subvenir à leurs besoins **au moment de l'étude**.

Le taux de chômage étant stable ou en régression dans toutes les régions du canton, il est logique que le nombre de demandeurs d'emploi soit proportionnellement égal

ou inférieur au nombre de chômeurs en fin de droits. Ceci se confirme pour toutes les régions, à l'exception de Martigny.

Si dans une région, le nombre de personnes en gain intermédiaire est très important, la proportion de demandeurs d'emploi peut être supérieure à celle des chômeurs en fin de droits. En effet, la situation de gain intermédiaire évite la fin de droits en permettant l'ouverture immédiate d'un nouveau délai-cadre. Le taux de demandeurs d'emploi en gain intermédiaire dépend partiellement du mode d'activation du demandeur d'emploi par les ORP, mais surtout, de la composition du tissu économique de chaque région.

La proportion de personnes à l'aide sociale, comparée à l'ensemble de la population de la région paraît stable quelles que soient les variations du taux de chômage. Cette constatation confirme le fait que l'arrivée à l'aide sociale ne résulte pas directement de la fin des droits aux indemnités de l'assurance-chômage, mais d'un ensemble de facteurs de fragilisation de la situation personnelle. Elle se vérifie pour les régions de Martigny, Monthey et Sion, mais pas pour celles de Sierre et du Haut-Valais. Il convient donc de nuancer l'absence de relation entre chômage et aide sociale.

- Les régions de Sion, Martigny et Monthey ont connu un taux de chômage élevé, avoisinant 10% pour Martigny et Monthey en 1994 et atteignant 11.1 % pour le district de Sion en 1997.
- Le chômage a culminé à 7.9 % en 1994, dans la région de Sierre et à 3.8 % en 1996 dans le Haut-Valais.

Il faut en déduire un **lien** de causalité non immédiat entre chômage et aide sociale qui tend à confirmer le délai de 4 à 5 ans entre les variations du taux de chômage et celles des coûts de l'aide sociale relevées dans la partie 2, point 4.3.

Par rapport à l'ensemble de la population, la proportion de personnes à l'aide sociale est légèrement supérieure à celle des demandeurs d'emploi et des personnes en fin de droits. Cette observation étaye le fait que les causes de l'arrivée à l'aide sociale sont multiples et découlent prioritairement de la situation personnelle et familiale. Cette affirmation se vérifie pour Martigny, Monthey et le Haut-Valais, mais pas pour Sierre et Sion. On pourrait avancer que la proportion de personnes à l'aide sociale dans la région de Sion est équivalente à celle de Monthey et Martigny, mais que la situation est différente en ce qui concerne l'évolution du chômage, dont la décrue n'a commencé qu'en 1998, soit 3 ans plus tard que dans l'histoire du Bas-Valais. Ce décalage peut expliquer le nombre plus grand de demandeurs d'emploi et de chômeurs en fin de droits.

Cette observation ne se vérifie cependant pas pour la région de Sierre où le taux de chômage, inférieur à celui de Sion, Martigny et Monthey, a commencé à baisser dès 1995 et où la proportion de personnes à l'aide sociale est sensiblement inférieure à celle des trois autres régions du Valais romand. A relever pourtant qu'à Sierre, le pourcentage de personnes ayant passé par le chômage avant l'arrivée à l'aide sociale est significativement plus élevé que dans les autres régions qui ont un taux plus bas de personnes à l'aide sociale (cf. Partie 2, point 4.1.).

L'utilisation intensive du gain intermédiaire, sans autre mesure d'insertion peut aussi amener une réduction progressive du revenu disponible et la nécessité d'un complément de ressources par l'aide sociale.

PARTIE 3 : COMPARAISON ENTRE LES CHOMEURS EN FIN DE DROITS ET LES BENEFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE

En conclusion, les éléments suivants peuvent être retenus :

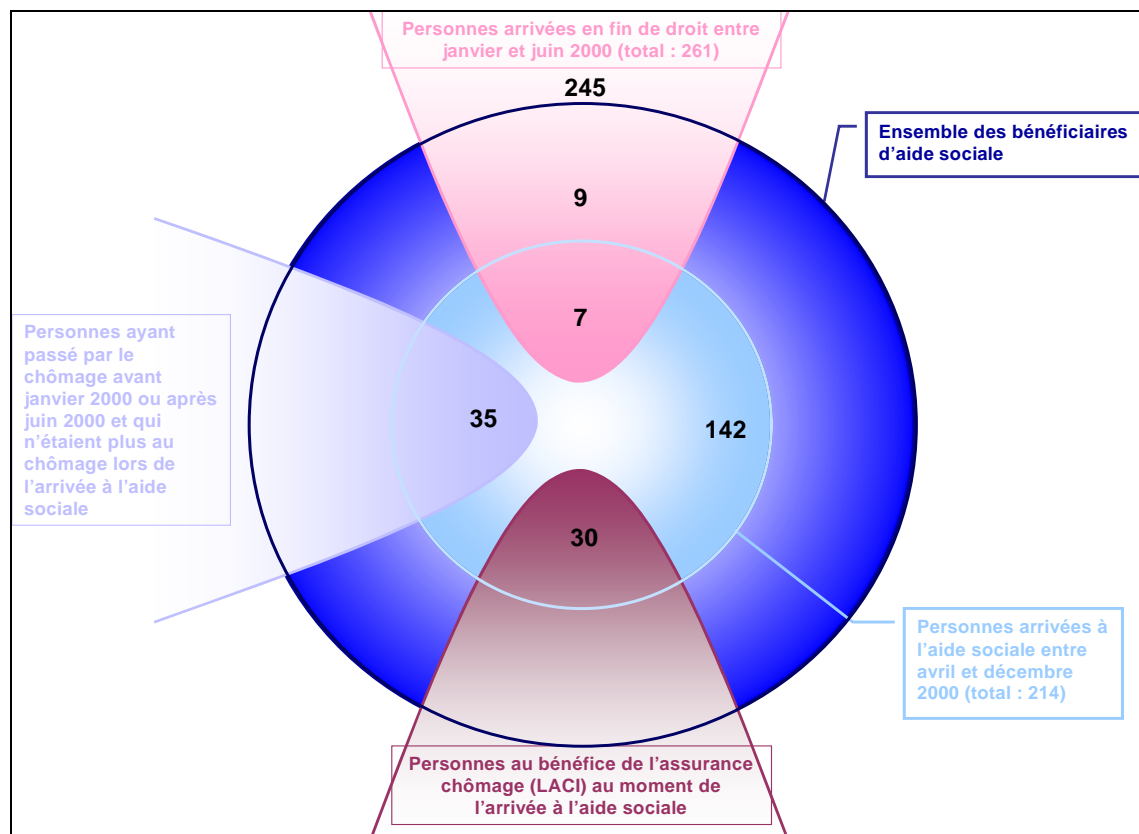
- Il existe un certain lien entre le taux de chômage et celui des personnes à l'aide sociale.
- Ce lien se manifeste avec un décalage important dans le temps.
- Les causes d'arrivée à l'aide sociale sont partiellement indépendantes de la situation du chômage.
- Le tissu économique, les modes d'activation des demandeurs d'emploi, les modes d'accessibilité aux prestations LEMC et LIAS varient d'une région à l'autre. La combinaison de ces facteurs doit être prise en compte pour comprendre les données spécifiques à chaque région et moduler l'action des organisations chargées de la lutte contre le chômage et de l'aide sociale.

On peut aussi s'interroger sur l'opportunité d'une répartition cantonale plus solidaire des coûts. Les différences régionales sont en effet assez fortes et accentuent les phénomènes de transfert des personnes et des coûts entre régions, selon leur situation vis-à-vis du marché du travail, du chômage, de l'urbanisation, des infrastructures d'aide à disposition.

4. Répartition des deux populations étudiées dans le dispositif de prise en charge des chômeurs et le dispositif d'aide sociale

La figure 36 regroupe les deux populations étudiées (261 FD et 214 AS) en indiquant leurs trajectoires, après la fin de droits et avant l'arrivée à l'aide sociale. Il met en évidence les interactions entre les dispositifs LACI et LIAS.

Figure 36 : Diagramme de répartition des deux populations



PARTIE 3 : COMPARAISON ENTRE LES CHOMEURS EN FIN DE DROITS ET LES BENEFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE

261 personnes arrivées en fin de droits entre le 1^{er} janvier 2000 et le 30 juin 2000

Les constats suivants peuvent être établis :

- 245 personnes n'ont pas eu de contact avec l'aide sociale (94%);
- 9 personnes ont connu une période d'aide sociale avant avril 2000 (3.4%);
- 7 personnes ont déposé une demande d'aide sociale après leur arrivée en fin de droits (2.6%).

214 personnes arrivées à l'aide sociale entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2000

- 142 personnes ne sont pas passées par le chômage (66.3%);
- 30 personnes étaient au bénéfice de l'assurance-chômage (14%);
- 7 personnes proviennent de la population arrivée en fin de droits entre le 1^{er} janvier et 30 juin 2000 (3.3%);
- 35 personnes ont connu une période de chômage ou sont arrivées en fin de droits entre le 1^{er} avril 1999 et le 31 décembre 1999 ou entre le 1^{er} juillet 2000 et le 31 décembre 2000 (16.4%).

L'observation des trajectoires des chômeurs en fin de droit et des bénéficiaires de l'aide sociale fournit des indications contradictoires, en apparence tout au moins :

- 6% des chômeurs arrivés en fin de droits durant le premier semestre 2000 ont bénéficié de prestations de l'aide sociale (16/261) ;
- 34% des bénéficiaires de l'aide sociale sont passés par le chômage dans l'année précédant leur arrivée à l'aide sociale (72/214).

Cette contradiction n'est en fait que la confirmation des conclusions relatives à la première partie de l'hypothèse. Ce n'est pas la fin de droit en elle-même qui amène à l'aide sociale, mais la précarisation ou les ruptures de la situation personnelle. Le chômage est évidemment un facteur de précarisation.

La deuxième partie de l'hypothèse commune qui affirmait qu'« on peut supposer qu'une part importante des personnes arrivées en fin de droits aboutit, après un délai plus ou moins long, à l'aide sociale » doit être infirmée ou tout au moins fortement relativisée.

En effet, le lien entre fin des droits aux prestations de l'assurance-chômage et le dépôt d'une demande auprès de l'aide sociale n'est pas direct selon les deux enquêtes. La période prise en considération cependant est trop courte (minimum 6 mois/maximum 12 mois selon les personnes) pour avoir un recul suffisant permettant de mesurer le taux de passage d'un régime à l'autre ; les trajectoires individuelles sont généralement plus complexes. Elles intègrent souvent des périodes de maladie, de reprise d'activité à temps partiel ou de réouverture d'un nouveau délai-cadre.

PARTIE 4 : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'étude menée conjointement par l'Observatoire de l'emploi du Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) et le Service de l'action sociale (SAS) sur les parcours des chômeurs en fin de droits et les bénéficiaires de l'aide sociale visait plusieurs objectifs, à savoir, mieux connaître :

- l'importance et les modalités de passage des personnes arrivées en fin de droits aux indemnités de l'assurance-chômage entre les dispositifs LACI, LEMC et LIAS ;
- le profil des personnes arrivées en fin de droits ou ayant déposé une demande d'aide sociale ;
- les parcours individuels et les caractéristiques des personnes ayant trouvé ou non une solution à leurs difficultés ;
- les modalités d'utilisation du dispositif légal par les différentes instances chargées de son application, en tenant compte des situations locales particulières (taux de chômage, degré d'urbanisation, etc.).

Si l'analyse des profils et des parcours des deux groupes-cibles permet d'écarter l'hypothèse initiale d'un lien de causalité direct entre chômage et aide sociale, elle met en évidence des facteurs de précarisation qui conduisent, à terme, à la perte d'autonomie économique et sociale. Ils relèvent de la situation personnelle (santé, famille), mais aussi d'éléments plus complexes liant les caractéristiques individuelles (âge, sexe, nationalité) aux conditions favorisant ou entravant l'insertion professionnelle (qualification) et même sociale. Le fait que ces facteurs de précarisation soient cumulés dans certaines catégories socio-professionnelles amène à s'interroger sur ce qui peut être entrepris pour réduire, dans la mesure du possible, les risques d'exclusion des groupes les plus fragiles.

Les constats et recommandations qui concluent cette étude constituent des pistes de réflexion. Leur mise en œuvre relève de la responsabilité des politiques et des organisations concernées.

Constat 1

L'application et les coûts du dispositif d'aide aux chômeurs en fin de droits et aux bénéficiaires de l'aide sociale varient considérablement d'une région à l'autre. Plusieurs facteurs interviennent dans la « construction » de ces différences :

Le tissu économique (type, taille, densité des entreprises) et donc le marché du travail, ainsi que l'évolution du chômage sont différents dans chaque région et ne réagissent pas de la même manière aux fluctuations de l'économie. Chaque région présente donc des caractéristiques propres en ce qui concerne le taux, l'évolution du chômage, mais aussi le marché de l'emploi.

Le degré d'urbanisation (répartition de la population en zone urbaine ou non urbaine) varie considérablement d'une région à l'autre. Il se traduit par une visibilité sociale plus grande et un réseau relationnel plus dense en zone rurale.

La mobilité géographique des personnes en situation de fragilité va généralement dans le sens d'un déplacement des zones rurales vers les zones urbaines.

L'application du dispositif législatif de prise en charge n'est pas uniforme sur le territoire cantonal. Les pratiques varient non seulement en fonction du contexte économique et social, mais aussi des cultures professionnelles propres à chaque région.

Recommandations politiques

Il y a lieu de réfléchir aux possibilités de renforcer la solidarité entre canton et communes, entre régions et entre communes, et de mieux prendre en compte les charges des centres urbains.

Il est aussi nécessaire de veiller à mieux faire valoir l'accès aux droits aux prestations en région rurale.

Quelques voies pourraient être explorées :

1. Nouvelle répartition des tâches entre canton et commune (désenchevêtrement des tâches).
2. Péréquation financière entre le canton, les régions et les communes.
3. Harmonisation des régimes d'aide cantonaux, particulièrement la LEMC et la LIAS (par exemple : clés de répartition financière à uniformiser).

Recommandations opérationnelles

4. Chercher, avec tous les partenaires publics et privés intéressés, les possibilités de prévention par le développement des réseaux sociaux locaux favorisant l'insertion sociale.
5. Harmoniser les pratiques professionnelles entre les différents services (collaboration interinstitutionnelle) et entre les différentes régions (unité de doctrine dans l'application des législations fédérales et cantonales).
6. Entreprendre une recherche qui mette en parallèle la répartition des dépenses d'aide sociale et les transferts de population en situation de précarisation à deux niveaux :
 - a. entre communes urbaines et rurales au niveau de chaque région ;
 - b. entre régions, en fonction de leur degré d'urbanisation.

Constat 2

Les personnes qui ont les plus grandes difficultés à retrouver un emploi et à éviter une dégradation importante de leur revenu lorsqu'elles en ont trouvé un, présentent des caractéristiques similaires et se retrouvent particulièrement dans les branches de l'hôtellerie/restauration, de la vente et du personnel de maison.

Il s'agit :

- **des femmes**
- **des personnes de plus de 50 ans**
- **des personnes à faibles qualifications professionnelles.**

Le cumul de ces critères multiplie le risque de précarité, voire d'exclusion.

Recommandations politiques

7. Il y a lieu d'améliorer le contrôle des conditions de travail, particulièrement dans certains secteurs utilisant une main-d'œuvre non-qualifiée et sous-rémunérée.
8. Dans certains secteurs, les bas salaires sont une résultante de la faible viabilité économique des entreprises. Pour que les conditions de travail puissent être améliorées ou simplement respectées, la politique d'accompagnement des mutations de ces branches est à maintenir et à renforcer.
9. Le développement de l'Observatoire du marché du travail permettra une meilleure connaissance de l'évolution de l'activité professionnelle et des conditions salariales. Il fournira les éléments d'appréciation indispensables à l'élaboration de mesures politiques et opérationnelles ciblées.

Recommandations opérationnelles

10. Elaborer et mettre en place des processus d'accompagnement adaptés aux besoins des groupes de personnes ayant le plus de difficultés à se réinsérer.
11. Améliorer l'accompagnement des femmes, compte tenu du fait qu'elles sont nombreuses à ne plus chercher de travail une fois arrivées en fin de droits et qu'elles ont tendance à ne plus passer par l'ORP pour effectuer leurs recherches d'emploi.
12. Activer les demandeurs d'emploi dès la première année de chômage, notamment par une utilisation soutenue et cohérente des mesures du marché du travail (MMT) en vue d'atteindre les objectifs définis.
13. Renforcer les possibilités de collaboration interinstitutionnelle entre ORP et CMS notamment, pour l'activation de mesures de stages, de réinsertion ou de réorientation professionnelle, compte tenu du fait que les personnes sont suivies par les ORP.
14. Evaluer les raisons de la non attribution d'une mesure d'insertion professionnelle cantonale (CIP, AITC) aux demandeurs d'emploi et indépendants bénéficiaires de l'aide sociale, compte tenu du fait que les personnes qui ont bénéficié d'une telle mesure ne sont pas arrivées à l'aide sociale.
15. Développer la collaboration entre les services publics et privés concernés et les entreprises pour favoriser, dans la mesure du possible, une insertion professionnelle dans le premier marché et limiter les risques de constitution de ghettos professionnels.

Constat 3

Les ruptures familiales sont la cause directe de plus d'un tiers des arrivées à l'aide sociale. La demande d'aide financière intervient le plus souvent au moment de la séparation du couple. Que ce soit dans cette phase ou lorsque la situation est judiciairement réglée (séparation légale ou divorce), les personnes dans le besoin sont presque toujours des femmes seules avec charge d'enfants.

Recommandations politiques

16. La politique familiale doit porter une attention particulière à la situation des familles monoparentales afin d'éviter que le recours à l'aide sociale soit de manière régulière la seule possibilité d'assurer les moyens d'existence.

Recommandations opérationnelles

17. Examiner les possibilités de soutien par le biais de la fiscalité.
18. Faciliter aux femmes seules avec enfant(s) l'accès au marché du travail par le développement de structures d'accueil pour la petite enfance et les écoliers.
19. Réfléchir aux possibilités d'harmoniser les horaires scolaires et professionnels tant au niveau des écoles que de l'adaptation du temps de travail.

ABREVIATIONS

AA	Assurance-accident
AC	Assurance-chômage
AI	Assurance-invalidité
AIT	Allocation d'initiation au travail
AITC	Allocation cantonale d'initiation au travail
AITS	Allocation sociale d'initiation au travail
a.f.d.	arrivée en fin de droits
AVS	Assurance vieillesse et survivants
CIO	Centre d'information et d'orientation
CIP	Contrat d'insertion professionnelle
CIS	Contrat d'insertion sociale
CSIAS	Conférence Suisse des Institutions d'Action Sociale
CMS	Centre médico-social
CO	Code des obligations
DE	Demandeur d'emploi
FCE	Fonds cantonal pour l'emploi
FCP	Financement des charges patronales
FD	Personne en fin de droits
GI	Gain intermédiaire
IC	Indemnité de chômage
IPT	Intégration pour tous
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LAI	Loi fédérale sur l'assurance-invalidité
LAMal	Loi sur l'assurance-maladie
LEMC	Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs
LIAS	Loi sur l'intégration et l'aide sociale
LMMT	Logistique des mesures du marché du travail
LVT	Ligue valaisanne contre les toxicomanies
MMT	Mesure du marché du travail
ORP	Office régional de placement
PESE	Contribution aux frais de déplacement quotidiens et hebdomadaires
PLASTA	Placement et statistique (Système Informatique)
REMC	Règlement d'exécution de la loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs
RMCAS	Revenu minimal cantonal d'aide sociale (Genève)
RMR	Revenu minimal de réinsertion (Vaud)
SAS	Service de l'action sociale
seco	Secrétariat d'Etat à l'économie
SICT	Service de l'industrie, du commerce et du travail
SIPAC	Système informatisé de paiement de l'assurance-chômage

GLOSSAIRE

Aptitude au placement

Les chômeurs sont classés en 5 catégories :

1. n'a guère besoin d'aide
2. facile à placer
3. aptitude moyenne au placement
4. difficile à placer
5. cas spécial, renvoi à consultation non professionnelle, inapte au placement

Bénéficiaire de l'aide sociale

Personne qui reçoit de la part de sa commune de domicile une aide matérielle qui vise à la couverture de ses besoins vitaux et personnels indispensables ainsi qu'à lui assurer un minimum social. L'aide sociale est subsidiaire aux assurances sociales fédérales et cantonales. Elle peut être octroyée en complément de celles-ci.

Délai-cadre de cotisation

Période de deux ans qui précède le jour à partir duquel le chômeur demande le versement de l'indemnité de chômage.

Délai-cadre d'indemnisation

Période de deux ans qui commence à courir à partir du jour où le droit à l'indemnité de chômage est reconnu.

Fin de droits (définition du Secrétariat d'Etat à l'économie, seco)

Une personne arrivée en fin de droits est une personne qui a épuisé son droit aux indemnités journalières à l'expiration d'un délai cadre de deux ans et qui n'a pas pu entamer ensuite un nouveau délai-cadre.

Fin de droits (définition retenue pour cette étude)

Un chômeur en fin de droits est une personne qui a épuisé son droit aux indemnités de l'assurance-chômage et qui ne peut prétendre à de nouvelles indemnités journalières dans le cadre de la LACI (loi sur l'assurance-chômage).

Gain assuré

Il s'agit de la somme (salaire ou montant forfaitaire) retenue par la caisse de chômage pour calculer le montant des indemnités qu'elle versera au chômeur.

Gain intermédiaire

Est réputé gain intermédiaire tout gain que le bénéficiaire de l'assurance-chômage retire d'une activité salariée ou indépendante exercée pendant une période de contrôle dans le but d'éviter ou de diminuer le chômage.

Mesures du marché du travail (MMT)

Les MMT (mesures de perfectionnement, de stages, de programme d'emploi temporaire) visent à atteindre les résultats suivants pour le demandeur d'emploi :

1. Amélioration de la qualification
2. Acquisition d'expérience professionnelle
3. Encouragement de la motivation
4. Etablissement et maintien d'une structure journalière
5. Reconnaissance et validation d'acquis
6. Contrôle de plaçabilité

Observatoire de l'emploi

Est un outil d'aide à la décision actif au sein du Service de l'industrie, du commerce et du travail depuis 1999 et partenaire de l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE). Sa mission consiste à coordonner, analyser, mettre en forme et diffuser des informations relatives aux questions d'emploi et de formation. Il est au service des acteurs publics et privés de la vie économique.

Observatoire du marché du travail

Est chargé de suivre l'évolution des salaires ainsi que les conditions salariales appliquées selon les secteurs et conventions collectives.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Dépenses LACI, LEMC, LIAS en francs	3
Tableau 2 : Evolution des dépenses pour les MMT cantonales et participation aux coûts des mesures fédérales	3
Tableau 3 : Evolution des mesures d'insertion sociale (LIAS)	3
Tableau 4 : Personnes arrivées en fin de droits de janvier à juin 2000	3
Tableau 5 : Personnes arrivées en fin de droits de janvier à juin 2000	3
Tableau 6 : Types de mesures suivies par les FD durant leur dernier délai-cadre	3
Tableau 7 : Principales caractéristiques des chômeurs en fin de droits analysés	3
Tableau 8 : Répartition des chômeurs en fin de droits selon le secteur d'activité	3
Tableau 9 : Relations significatives internes à la population des chômeurs en fin de droits	3
Tableau 10 : Population d'étude	3
Tableau 11 : Trajectoires des chômeurs en fin de droits	3
Tableau 12 : Répartition des personnes en activité selon type de contrat de travail	3
Tableau 13 : Travail retrouvé par l'intermédiaire de	3
Tableau 14 : Travail exercé dans la même profession qu'avant le chômage	3
Tableau 15 : Augmentation ou non du salaire selon le sexe	3
Tableau 16 : Augmentation ou non du revenu selon l'état civil	3
Tableau 17 : Financement des besoins vitaux (en % des personnes ne recherchant plus de travail)	3
Tableau 18 : Chômeurs en fin de droits toujours en recherche d'un emploi	3
Tableau 19 : Financement des besoins vitaux (en % des personnes recherchant du travail)	3
Tableau 20 : Profil des titulaires des nouveaux dossiers d'aide sociale	3
Tableau 21 : Taux d'activité des bénéficiaires d'aide sociale	3
Tableau 22 : Nombre de dossiers d'aide sociale par région	3
Tableau 23 : Etat civil du titulaire du dossier d'aide sociale	3
Tableau 24 : Catégorie professionnelle (pour les personnes exerçant un emploi)	3
Tableau 25 : Emploi exercé ou non	3
Tableau 26 : Taux d'activité des personnes exerçant un emploi	3
Tableau 27 : Indemnités chômage perçues ou non (LACI)	3
Tableau 28 : Malade ou en congé maternité (maladie)	3
Tableau 29 : Indices de similitude	3
Tableau 30 : Nombre de changements de domicile dans les 12 mois précédant l'arrivée à l'aide sociale	3
Tableau 31 : Nombre de changements d'emploi au cours de l'année qui précède l'arrivée à l'aide sociale	3
Tableau 32 : Dernière période de chômage des bénéficiaires d'aide sociale	3
Tableau 33 : Bénéficiaires de l'aide sociale passés par le chômage, selon les régions	3
Tableau 34 : Nombre de CIP organisés en 2000, comparaison par région	3
Tableau 35 : Contrats d'insertion sociale établis au cours des années 1998 à 2000	3
Tableau 36 : Récapitulatif des diminutions de revenu	3
Tableau 37 : Dépenses d'aide sociale par habitant et par région, 1997 – 2000	3
Tableau 38 : Evolution du taux de chômage par district, 1991 – 2000	3
Tableau 39 : Caractéristiques de chaque population en %	3
Tableau 40 : Indices de similitude	3

ANNEXE 1 : CHOMEURS EN FIN DE DROITS : ENQUETE TELEPHONIQUE – GUIDE D'ENTRETIEN

PERSONNE AVEC ACTIVITE SALARIEE

Avez-vous du travail ? (q1)

- oui, travail salarié (1)

R/ = question à choix unique

= question à choix multiple

Depuis quand ?(q11) (saisir nombre de mois)

Quel type de travail ? (q2)

- salarié normal (1)
 AITC (2)
 AITS (3)

Travail dans la même profession qu'avant le chômage ? (q3)

- oui (1)
 non (2)

Travail retrouvé par quel intermédiaire ? (q4)

- ORP (1)
 office communal du travail (2)
 bureau de placement privé (3)
 amis, parents, connaissances (4)
 service social (5)
 offre spontanée/ sur annonce (6)
 autres (7)

Temps de travail ?(q5) (saisir en %, échelle métrique)

Type de contrat ? (q6)

- CDI, pas de contrat (1)
 CDD (2)

Touchez-vous de l'argent d'une assurance ou par un autre moyen ? (q7)

- AI (1)
 service social (2)
 commune (3)
 caisse de compensation (4)
 CNA/SUVA, maladie (5)
 AC (6)
 autres (7)
 non (8)

Gagnez-vous plus d'argent qu'au chômage ? (q8)

- oui (1)
 non (2)

Bénéficiez-vous de PESE ? (q9)

- oui (1)
 non (2)

Etes-vous toujours en contact avec l'ORP ? (q10)

- oui (1)
 non (2)

Questions uniquement pour la première fois :

Nombre de pers. à charge (< 25 QUEST) ? : (v13) (saisir nombre)

Nombre de pers. à charge (> 25 QUEST) ? : (v14) (saisir nombre)

Quelle est votre situation de famille (QUEST) ? (v6)

- célibataire (1)
 marié/sép. (2)
 veuf (3)
 divorcé (4)

Pour codage | q12 = rien
q13 = rien
q14 = rien
v15 = v14 + v13

PERSONNE AVEC ACTIVITE INDEPENDANTE

Avez-vous du travail ? (q1)

- oui, activité indépendante (2)

R/ = question à choix unique

= question à choix multiple

Depuis quand ?(q11) (saisir nombre de mois)

Travail dans la même profession qu'avant le chômage ? (q3)

- oui (1)
 non (2)

Travail retrouvé par quel intermédiaire ? (q4)

- ORP (1)
 office communal du travail (2)
 bureau de placement privé (3)
 amis, parents, connaissances (4)
 service social (5)
 offre spontanée/ sur annonce (6)
 autres (7)

Temps de travail ?(q5) (saisir en %, échelle métrique)

Touchez-vous de l'argent d'une assurance ou par un autre moyen ? (q7)

- AI (1)
 service social (2)
 commune (3)
 caisse de compensation (4)
 CNA/SUVA, maladie (5)
 AC (6)
 autres (7)
 non (8)

Gagnez-vous plus d'argent qu'au chômage ? (q8)

- oui (1)
 non (2)

Bénéficiez-vous de PESE ? (q9)

- oui (1)
 non (2)

Etes-vous toujours en contact avec l'ORP ? (q10)

- oui (1)
 non (2)

Questions uniquement pour la première fois :

Nombre de pers. à charge (< 25 QUEST) ? : (v13) (saisir nombre)

Nombre de pers. à charge (> 25 QUEST) ? : (v14) (saisir nombre)

Quelle est votre situation de famille (QUEST) ? (v6)

- célibataire (1)
 marié/sép. (2)
 veuf (3)
 divorcé (4)

Pour codage | Quel type de travail ? (q2) = indépendant (4)

Type de contrat ? (q6) = aucun, pour indépendant (3)

q12 = rien

q13 = rien

q14 = rien

v15 = v13 + v14

PERSONNE BENEFICIAINT D'UN CIP

Avez-vous du travail ? (q1)

- oui, CIP (3)

Depuis quand ?(q11) (saisir nombre de mois)

Temps de travail ?(q5) (saisir en %, échelle métrique)

Touchez-vous de l'argent d'une assurance ou par un autre moyen ? (q7)

- AI (1)
- service social (2)
- commune (3)
- caisse de compensation (4)
- CNA/SUVA, maladie (5)
- AC (6)
- autres (7)
- non (8)

Gagnez-vous plus d'argent qu'au chômage ? (q8)

- oui (1)
- non (2)

Questions uniquement pour la première fois :

Nombre de pers. à charge (< 25 QUEST) ? : (v13) (saisir nombre)

Nombre de pers. à charge (> 25 QUEST) ? : (v14) (saisir nombre)

Quelle est votre situation de famille (QUEST) ? (v6)

- célibataire (1)
- marié/sép. (2)
- veuf (3)
- divorcé (4)

Pour codage |

q2 = rien
q3 = (1)
q4 = (1)
q6 = (2)
q9 = (2)
q10 = (1)
q12 = (1)
q13 = rien
q14 = rien
v15 = v13 + v14

R/ = question à choix unique

= question à choix multiple

PERSONNE SANS TRAVAIL

Avez-vous du travail ? (q1)

non, pas de travail (4)

R/ = question à choix unique

= question à choix multiple

Recherchez-vous toujours du travail ? (q12)

oui (1)

non (2) (pour codage, si q12 = 2 ⇒ q13 = rien)

Etes-vous aidé dans vos recherches par :

ORP (q13_1) (nommé (1), pas nommé(rien))

CIO (q13_2)

services sociaux (q13_3)

autre (q13_4)

Financement des besoins vitaux ?

assurance-chômage (q14_1) (nommé (1), pas nommé(rien))

économies, épargne (q14_2)

travail de temps en temps, petits boulots (q14_3)

rente AVS (q14_4)

retraite anticipée (q14_5)

conjoint (q14_6)

pension alimentaire (q14_7)

aide de la famille, amis, connaissances (q14_8)

crédit bancaire (q14_9)

aide sociale (services sociaux et communes) (q14_10)

demande AI, mais pas encore bénéficiaire (q14_11)

rente AI (q14_12)

autre (q14_13)

SI NECESSAIRE (sinon = 2)

Gagnez-vous plus d'argent qu'au chômage ? (q8)

oui (1)

non (2)

Questions uniquement pour la première fois :

Nombre de pers. à charge (< 25 QUEST) ? : (v13) (saisir nombre)

Nombre de pers. à charge (> 25 QUEST) ? : (v14) (saisir nombre)

Quelle est votre situation de famille (QUEST) ? (v6)

célibataire (1)

marié/sép. (2)

veuf (3)

divorcé (4)

Pour codage |

q2 = rien

q3 = (1)

q4 = rien

q5 = rien

q6 = rien

q7 = rien

q9 = (2)

q10 = (2) si q13_1 = pas nommé

(1) si q13_1 = nommé

q11 = rien

v15 = v14 + v13

Données téléphoniques

Collaborateur..... Date d'entretien.....

Données personnelles

N° AVS	
Nom	
Prénom	
N° de tél.	
Rue	
Domicile	
Sexe	
Age	
Nationalité	
Permis	
Personne à charge (adultes –enfants)	
Situation de famille (célib/marié-sép/veuf/divorcé)	
ORP	
Nombre DC	
Fin DC	
Aptitude au placement	
Dernière profession exercée	
Qualification	
MMT suivies	
Code AI	
Période cot. DCI	
Gain assuré	

Questions ouvertes

1. Qu'est-ce que vous avez demandé à votre conseiller ORP lorsque vous avez été en fin de droit ?
.....
...
2. Vous a-t-il proposé des mesures pour éviter cette situation de fin de droit ? Si, oui lesquelles ?
.....
Si, non qu'en est-il ?
.....
...
3. Quelles difficultés avez-vous eues en recherchant du travail ?
.....
...
4. Quelles sont vos difficultés financières ?
.....
...

5. Avez-vous des craintes pour l'avenir ? Lesquelles ?

.....

...

ANNEXE 2 : BENEFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE : QUESTIONNAIRE REMPLI LORS DES NOUVELLES DEMANDES D'AIDE SOCIALE

	Titulaire	Conjoint
Nom		
Prénom		
N° AVS		
Date d'arrivée à l'aide sociale		

		Situation lors de l'arrivée à l'AS		4 mois avant		8 mois avant		12 mois avant	
		Titulaire	Conjoint	Titulaire	Conjoint	Titulaire	Conjoint	Titulaire	Conjoint
Domicile									
Etat civil									
Enfants									
Profession apprise									
Emploi exercé									
Taux d'activité									
LACI	Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CIP	Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AITC	Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AITS	Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FCP	Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide sociale	Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maladie / maternité	Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accident	Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AI	Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En formation	Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre									
Revenu mensuel net									

ANNEXE 3 : CHOMEURS EN FIN DE DROITS : RECAPITULATIF DES POURCENTAGES

Situation après 4 mois

Variables	3971 DE	261 FDD	99 Travail retrouvé	85 Sans travail	27 ne veut plus travailler	8 AC	50 Sans solution	25 CIP	
Sexe	Masculin	50.2%	58.6%	65.7%	40.0%	44.5%	50.0%	36.0%	72.0%
	Féminin	49.8%	41.4%	34.3%	60.0%	55.5%	50.0%	64.0%	28.0%
Etat civil	Célibataire	32.5%	20.7%	28.3%	17.6%	14.8%	0.0%	22.0%	24.0%
	Marié/séparé	56.2%	64.4%	62.6%	65.9%	70.4%	62.5%	64.0%	44.0%
	Divorcé/veuf	11.3%	14.9%	9.1%	16.5%	14.8%	37.5%	14.0%	32.0%
Gain assuré	<2000	19.0%	21.5%	13.1%	32.9%	33.3%	x	34.0%	16.0%
	2000-3499	45.0%	39.8%	39.4%	48.2%	48.2%	x	52.0%	48.0%
	3500-4999	23.3%	23.0%	28.3%	8.3%	7.4%	x	8.0%	28.0%
	>5000	12.7%	15.7%	19.2%	10.6%	11.1%	x	6.0%	8.0%
Nationalité	CH	65.1%	64.8%	64.6%	60.0%	51.9%	x	60.0%	76.0%
	Etranger	34.9%	35.2%	35.4%	40.0%	48.1%	x	40.0%	24.0%
Age	<29	25.2%	12.6%	18.2%	15.3%	11.2%	0.0%	20.0%	8.0%
	30 - 49	48.8%	48.3%	52.5%	50.6%	44.4%	50.0%	54.0%	48.0%
	50 - 65	26.0%	39.1%	29.3%	34.1%	44.4%	50.0%	26.0%	44.0%
Qualification	Qualifié	59.7%	58.2%	62.6%	52.9%	44.4%	x	54.0%	64.0%
	Non-qualifié	40.3%	41.8%	37.4%	47.1%	55.6%	x	46.0%	36.0%
AI	Oui	x	11.5%	6.1%	17.6%	25.9%	x	12.0%	16.0%
	Non	x	88.5%	93.9%	82.4%	74.1%	x	88.0%	84.0%
ORP	Brigue	12.0%	11.5%	11.1%	9.4%	14.8%	x	8.0%	8.0%
	Sierre	16.1%	17.3%	17.2%	17.6%	22.2%	x	18.0%	4.0%
	Sion	37.6%	40.2%	42.4%	40.0%	33.3%	x	42.0%	40.0%
	Martigny	19.7%	13.8%	15.2%	10.6%	11.2%	x	8.0%	28.0%
	Monthey	14.5%	17.2%	14.1%	22.4%	18.5%	x	24.0%	20.0%
Aptitude	1 - 2	14.7%	7.2%	11.1%	4.7%	0.0%	x	4.0%	4.0%
	3	58.8%	41.8%	45.5%	41.2%	40.7%	x	42.0%	48.0%
	4 - 5	26.5%	51.0%	43.4%	54.1%	59.3%	x	54.0%	48.0%

Situation après 8 mois

Variables	3971 DE	261 FDD	117 Travail retrouvé	75 Sans travail	29 ne veut plus travailler	14 AC	32 Sans solution	17 CIP	
Sexe	Masculin	50.2%	58.6%	62.4%	45.3%	48.3%	64.3%	34.4%	64.7%
	Féminin	49.8%	41.4%	37.6%	54.7%	51.7%	35.7%	65.6%	35.3%
Etat civil	Célibataire	32.5%	20.7%	29.1%	16.0%	13.8%	21.4%	15.6%	11.8%
	Marié/séparé	56.2%	64.4%	59.0%	66.7%	72.4%	42.9%	71.9%	58.8%
	Divorcé/veuf	11.3%	14.9%	11.9%	17.3%	13.8%	35.7%	12.5%	29.4%
Gain assuré	<2000	19.0%	21.5%	12.8%	33.3%	34.5%	x	43.8%	23.5%
	2000-3499	45.0%	39.8%	42.7%	42.7%	55.2%	x	40.6%	58.8%
	3500-4999	23.3%	23.0%	24.8%	16.0%	6.9%	x	6.3%	11.8%
	>5000	12.7%	15.7%	19.7%	8.0%	3.4%	x	9.3%	5.9%
Nationalité	CH	65.1%	64.8%	66.7%	58.7%	55.2%	x	50.0%	70.6%
	Etranger	34.9%	35.2%	33.3%	41.3%	44.8%	x	50.0%	29.4%
Age	<29	25.2%	12.6%	17.9%	16.0%	17.2%	0.0%	18.8%	0.0%
	30 - 49	48.8%	48.3%	54.7%	46.7%	41.4%	57.1%	50.0%	52.9%
	50 - 65	26.0%	39.1%	27.4%	37.3%	41.4%	42.9%	31.2%	47.1%
Qualification	Qualifié	59.7%	58.2%	65.8%	50.7%	47.9%	x	43.8%	52.9%
	Non-qualifié	40.3%	41.8%	34.2%	49.3%	52.1%	x	56.2%	47.1%
AI	Oui	x	11.5%	5.1%	16.0%	34.5%	x	x	x
	Non	x	88.5%	94.9%	84.0%	65.5%	x	x	x
ORP	Brigue	12.0%	11.5%	11.1%	9.3%	13.8%	x	9.4%	11.8%
	Sierre	16.1%	17.3%	14.5%	17.3%	24.1%	x	15.6%	11.8%
	Sion	37.6%	40.2%	39.4%	46.7%	38.3%	x	43.8%	35.3%
	Martigny	19.7%	13.8%	17.1%	9.3%	10.3%	x	6.2%	23.5%
	Monthey	14.5%	17.2%	17.9%	17.4%	13.5%	x	25.0%	17.6%
Aptitude	1 - 2	14.7%	7.2%	12.0%	2.7%	0.0%	x	0.0%	5.9%
	3	58.8%	41.8%	48.7%	38.7%	34.5%	x	37.5%	35.3%
	4 - 5	26.5%	51.0%	39.3%	58.6%	65.5%	x	62.5%	58.8%

ANNEXE 4 : CHOMEURS EN FIN DE DROITS : MESURES DU MARCHE DU TRAVAIL

Définitions

Emploi temporaire: Mesure permettant au chômeurs de se réinsérer dans le monde du travail en exerçant une activité professionnelle la plus proche possible de la profession apprise. Cette mesure permet aussi de rafraîchir des connaissances professionnelles ou d'en acquérir de nouvelles.

Programme de base: Donne à tous les demandeurs d'emploi la possibilité de clarifier leur situation, de déterminer leurs possibilités de réinsertion et d'améliorer leurs techniques de recherche d'emploi.

Cours de formation: Permet aux demandeurs d'emploi d'augmenter leurs chances sur le marché du travail en leur donnant l'occasion de se perfectionner ou d'étendre leurs connaissances

Tableaux

Emploi temporaire (ET) selon la situation huit mois après la fdd

Situation après huit mois	Au moins un ET effectué durant le dernier délai-cadre	Aucun ET effectué durant le dernier délai-cadre
Travail	70 (60%)	47 (40%)
CIP	15 (88%)	2 (12%)
Solution autre	29 (57%)	22 (43%)
AVS	9 (31%)	20 (69%)
Sans solution	23 (72%)	9 (28%)

Programme de base selon la situation huit mois après la fdd

Situation après huit mois	Programme de base effectué durant le dernier délai-cadre	Progr. de base non-effectué durant le dernier délai-cadre
Travail	55 (47%)	62 (53%)
CIP	13 (76%)	4 (24%)
Solution autre	24 (47%)	27 (53%)
AVS	1 (3%)	28 (97%)
Sans solution	15 (47%)	17 (53%)

Cours de formation (CF) selon la situation huit mois après la fdd

Situation après huit mois	Au moins un CF effectué durant le dernier délai-cadre	Aucun CF effectué durant le dernier délai-cadre
Travail	53 (45%)	64 (55%)
CIP	9 (53%)	8 (47%)
Solution autre	20 (39%)	31 (61%)
AVS	1 (3%)	28 (97%)
Sans solution	11 (34%)	21 (66%)

ANNEXE 5 : CHOMEURS EN FIN DE DROITS : INDICE DE FLORENCE

Caractéristiques socio-démographiques	Avec solution			Sans solution			Total (ensemble des fdd)		
	Effectif	Proportion	Indice	Effectif	Proportion	Indice	Effectif	Proportion	Indice
Sexe									
Masculin	135	92.47%	1.06*	11	7.53%	0.58	146	100.00%	1
Féminin	79	79.00%	0.91	21	21.00%	1.61	100	100.00%	1
Total	214	86.99%	1.00	32	13.01%	1.00	246	100.00%	1
Qualification									
Qualifié	131	90.34%	1.04	14	9.66%	0.74	145	100.00%	1
Non-qualifié	83	82.18%	0.94	18	17.82%	1.37	101	100.00%	1
Total	214	86.99%	1.00	32	13.01%	1.00	246	100.00%	1
Nationalité									
Suisse	145	90.06%	1.04	16	9.94%	0.76	161	100.00%	1
Etranger	69	81.18%	0.93	16	18.82%	1.45	85	100.00%	1
Total	214	86.99%	1.00	32	13.01%	1.00	246	100.00%	1
Gain Assuré									
<3000.-	96	80.00%	0.92	24	20.00%	1.54	120	100.00%	1
>3000.-	118	93.65%	1.08	8	6.35%	0.49	126	100.00%	1
Total	214	86.99%	1.00	32	13.01%	1.00	246	100.00%	1
Etat Civil									
Célibataire	46	90.20%	1.04	5	9.80%	0.75	51	100.00%	1
Marié/séparé	135	85.44%	0.98	23	14.56%	1.12	158	100.00%	1
Divorcé/veuf	33	89.19%	1.03	4	10.81%	0.83	37	100.00%	1
Total	214	86.99%	1.00	32	13.01%	1.00	246	100.00%	1
Age									
<30 ans	27	81.82%	0.94	6	18.18%	1.40	33	100.00%	1
30-49 ans	96	85.71%	0.99	16	14.29%	1.10	112	100.00%	1
50-65 ans	91	90.10%	1.04	10	9.90%	0.76	101	100.00%	1
Total	214	86.99%	1.00	32	13.01%	1.00	246	100.00%	1

* Exemple de calcul de l'indice "homme - avec solution" : $i = 92.47 / 86.99 = 1.06$